

ROB

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#45 66. Jahrgang 8. November 2019



5 453000 174663



19045

4,00€

Silence, on sanctionne

Le régime des sanctions sera scruté par le Gafi lors de sa prochaine visite, une zone grise où le secteur financier s'était accordé une certaine marge de manœuvre

Différentes définitions de la digitalisation

Les réseaux, la pédagogie, le big data et l'*e-government*: un entretien avec le ministre délégué à la Digitalisation, Marc Hansen (DP)

Die Welt in einer Nusschale

Wer die Rue Joseph Junck durchquert, läuft nicht nur einmal um den Globus, sondern bewegt sich auch durch alle gesellschaftlichen Schichten

Foto: Sven Becker

Die Welt in einer Nussschale

Wenn der Globus eine Straße wäre, würde sie Rue Joseph Junck heißen. Wer sich entlang der nur 200 Meter langen Straße bewegt, läuft nicht nur durch alle Länder, sondern bewegt sich auch quer durch alle gesellschaftlichen Schichten



Postmodernes Luxemburg: Die Straße befindet sich in einem Gentrifizierungsprozess

Pol Schock

Herrlech Paschtéiten. Jims linke Hand greift zum Glas vor ihm. Er führt es zu seinem Mund. Und hebt den unteren Teil etwas an. Die goldene Flüssigkeit läuft in seinen Rachen. Der Kopf bleibt völlig starr. Dann stellt er das Glas wieder hin, dreht sich mit dem Oberkörper nach links, den rechten Ellenbogen auf dem Tresen. Er hebt den Kopf: ein von Falten gezeichnetes Gesicht, zwei klare blaue Augen. Jim kommt seit 40 Jahren in die Rue Joseph Junck, hat die Straße immer gemocht und das Café du Globe ganz besonders. Früher war hier noch mehr los, es gab noch mehr Clubs „mat Meedercher“, aber auch mehr „komesch Leit“. Und es gab noch diesen Metzger. „De Krack“, sagt ein Mann mit breiten Schultern hinter der Theke, der gerade ein Glas mit einem Handtuch abtrocknet und das Gespräch verfolgt. Er heißt Ricardo und ist der 19-jährige Sohn des Cafébesitzers. Schicht von sieben Uhr morgens bis mittags um 15 Uhr. „Dat misst de dach nach wëssen, Jim.“ Jim nickt mit dem Kopf. „Herrlech Paschtéiten.“ Als er noch nicht im Ruhestand war, musste Jim für seine Kollegen „bei der Bunn“ manchmal Bestellungen für „d ganz Equipe“ abholen. „Mä dunn huet de Krack jo faillite gemach. Kee wousst wisou.“ Jim dreht sich wieder zum Tresen und nimmt noch einen Schluck. In einer Ecke steht ein Flachbildfernseher. Auf *Prosieben* läuft gerade die Serie *How I met your mother*, und der Song *All by myself* von Eric Carmen wird gespielt. Beim Refrain summt Jim leise mit.

Dort, wo früher die Metzgerei Krack war, ist jetzt ein vietnamesisches Schnellrestaurant. Es ist eines von drei asiatischen Restaurants in der Rue Joseph Junck, und eines von rund einem Dutzend Restaurants in der Straße insgesamt. Wie viele Gaststätten sich in der nur rund 200 Meter langen Rue Joseph Junck gerade genau befinden, kann niemand mit Gewissheit sagen. Manche sehen geschlossen aus, sind jedoch geöffnet. Andere sind geschlossen, obwohl sie laut Angaben an der Eingangstür eigentlich geöffnet sein müssten. Und noch andere kündigen seit Monaten eine Eröffnung an, ohne dass etwas geschieht.

Gentrifizierung Die Rue Joseph Junck gleich gegenüber dem Bahnhof gilt als Ort, den man nicht betreten will, wenn man ihn nicht betreten muss: Prostitution, Schlägereien, Obdachlose, Drogen, Tote. All das Elend, das bürgerliche Gesellschaften erdulden, aber nicht sehen möchten. Doch tatsächlich befindet sich die Straße in einem Umbruch – einem Gentrifizierungsprozess. Langsam, aber unaufhaltsam bereitet sich von der Bahnhofseite das postmoderne Luxemburg aus. Dort, wo noch im vergangenen Jahrhundert die Galerie Kons stand, hat vor zwei Jahren die multinationale ING Bank ihren Sitz aufgeschlagen. Durchsichtige Fenster, gesäuberter Bürgersteig, Anzugträger. Wer sich weiter westwärts bewegt, trifft auf ein Schönheitsinstitut, das es sonst nur noch auf den Champs-Élysées gibt, ein Sushi-Restaurant, ein Mittelklasse-Hotel, auf geübte Jogger in der Mittagsstunde, den Bioladen Naturalia, einen Monoprix, einen



Das Café du Globe und die Brasserie Boogy Boogy gehören zu den ältesten Gaststätten in der Rue Joseph Junck

Zeitungskiosk, zwei Fitnessstudios und in etwa der Mitte der Straße auf ein unterirdisches Parkhaus. Ab dort beginnt die andere, die frühere Rue Joseph Junck. Der Bürgerschreck mit Nachtclubs, Diskotheken, afrikanischen Gewürzläden, Zwei-Sterne-Hotels und am Ende der Straße: einem Money Transfer Shop.

„Rue Joseph Juncky“ steht auf dem Schild gegenüber dem Money Transfer. Irgendjemand hat vor Jahren ein „Y“ mit einem schwarzen Edding-Stift hinzugeschrieben. Niemand scheint sich seither verantwortlich zu fühlen, es zu entfernen. Paulo kann darüber nur lachen. „Aber natürlich ist das die Junky-Straße, wo glaubst Du denn sonst, wo Du bist“, sagt Paulo und gibt seinem Kollegen Luís einen leichten Schubser. Paulo lebt in Differdingen und stammt aus dem Senegal, Luís lebt in Gasperich und stammt aus Guinea-Bissau. Beide sind ungefähr 2007 oder 2008 nach Luxemburg gekommen, sagt Paulo, der als einziger spricht. Sie arbeiten für eine Baufirma, den Namen des Unternehmens will er nicht nennen. Sie treffen sich hier an der Ecke zum Eingang in die Rue Joseph Junck, um „ihre Leute“ zu sehen. „Wo soll ich denn sonst hingehen“, so Paulo. Das Schlimmste an Luxemburg: die hohen Mieten und das Wetter. Das Beste: die guten Löhne. Er habe jetzt wieder genug Geld zusammen, um nach Dakar zu seiner Familie zu fliegen. Im Dezember ist es soweit, über Lissabon geht es dann für kurze Zeit in seine Heimat.

Patriarch Nur wenige Schritte weiter befindet sich das Barbarella: Die engste Diskothek in Luxemburg, wie manche sie nennen. Andere sagen, es sei nicht klar, ob das Barbarella noch Disko oder schon Puff ist. Über dem Barbarella befindet sich das Hotel Zürich. Die Rezeption ist eine Scheibe zwischen der Bar und der Hotteltreppe. Wer Kommentare im Internet liest,

„Das hier ist die beste Ecke in Luxemburg“, sagt Colling. Nirgendwo sonst sei Luxemburg so international und kosmopolitisch. „Hier hat man das Gefühl, in einer Großstadt zu leben.“

erhält die klare Anweisung: „Vermeiden!“ An diesem Tag sind rund ein Duzend Gäste im Barbaralla – vorwiegend Senioren, aber auch zwei Frauen. An der Wand hängt ein Schild: „La maison ne fait pas de crédit.“ Daneben: ein Bild des Großherzogs. Die Bardame ist eine dünne, großgewachsene Frau mit blondgefärbten Haaren, etwas zu dick aufgetragener Schminke und osteuropäischem Akzent. Sie sieht tatsächlich ein wenig aus wie Barbarella, beziehungsweise Jane Fonda aus dem gleichnamigen Film. Die Pornokomödie aus den 1960ern gilt heute als Kult, für Feministen verkörpert der Streifen jedoch das Übel der toxischen Männlichkeit in einer patriarchischen Welt. Ein Mann, geschätzt Anfang 40, enganliegendes Shirt und auffällige Kette um den Hals, läuft zwischen der Tischbank und der Bar hin und her, als gehöre ihm der Laden. Er behauptet, dass der Verein Borussia Dortmund heute verlieren und seinen Trainer entlassen wird, nennt einen älteren Herrn, der widerspricht, einen „Idioten“ und schenkt sich dann eigenhändig hinter dem Tresen ein neues Bier ein. Dann stellt er sich breitbeinig vor eine bis dato stille Frau, die an der Tischbank sitzt. Er fordert sie auf, doch einmal zuzugreifen. Und zwar „kräftig“. Niemand spricht. Nur Stimmen der Fernsehkommentatoren sind zu hören. Dann gibt er der Frau einen Klaps auf den Hinterkopf, lockert seine Miene und drückt ein tiefes Grölen aus seiner Kehle. Alle anderen tun es ihm gleich, auch die Frau hebt ihre Mundwinkel und setzt zu einem Lächeln an.

Zwischen dem afrikanischen Restaurant Baobab und der Auberge de Reims befindet sich das Café la Tasquinha. Tasquinha heißt auf portugiesisch so viel wie kleine Bar, und der Name ist Programm. Die Kneipe hat gerade einmal Platz für vier Tische, einen Tresen, einen Flachbildfernseher, ein altes Röhrenradio – und ein Bild mit

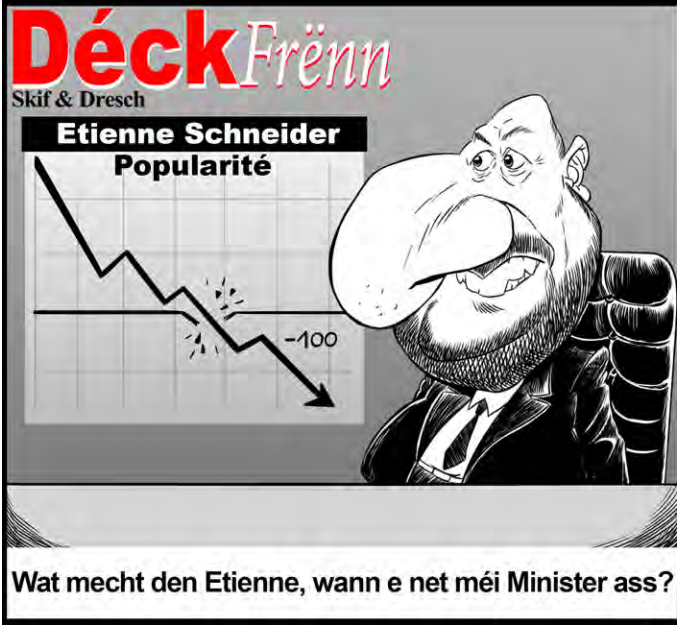
dem Konterfei des Großherzogs. Kartenzahlung ist nicht möglich. Die Bar gehört Armando. Vor vier Jahren hat er das Café von seinem Bruder übernommen, dieser führt mittlerweile das Café du Globe – Ricardo, der Barkeeper mit den breiten Schultern, ist sein Neffe. „Ich kenne hier 90 Prozent aller Gäste“, sagt Armando. „Des gens du coins“, die er als Freunde bezeichnen würde. Sie trinken morgens Kaffee, mittags Espresso und abends Superbock. Im Tasquinha ist immer etwas los. Seine Kinder sind nicht in Luxemburg geblieben und leben mittlerweile wieder in Portugal. Er jedoch will hierbleiben. „Das ist mein Zuhause.“ Was er sich denn von der Politik erwarte, so die Frage an Armando. „Politik?“, sagt der kleingewachsene Mann und greift sich an den Hinterkopf. Er kenne den Minister „Franz“ sehr gut, seine Frau war mehrere Jahre Putzkraft beim Minister zuhause. Aber eigentlich sei alles gut. Allerdings würde er sich wünschen, dass jemand seine Tür repariert, damit sie wieder von selbst schließt. „Es zieht ständig.“

Brooklyn Gegenüber von Armandos Tasquinha ist der letzte wirkliche Nachtclub in der Rue Joseph Junck. Er trägt den unmissverständlichen Namen: Show Cabaret. Die Nacht beginnt dort um 15 Uhr. Das Interieur kann als klassisch bezeichnet werden: Bühne, Stange, Rotlicht. Gegen 18 Uhr ist jedoch erst ein Kunde anwesend. Und dieser lässt unmissverständlich wissen, dass ein Journalist die letzte Person ist, die er hier sehen will – „abgesehen von meiner Frau“. Das dazugehörige Café sieht dagegen fast schon urban und hip aus. Große Retro-Glühbirnen hängen von der Decke, schicke Sofas und an der Wand: alle Porträts sämtlicher Großherzöge seit 1890.

Am Ende der Rue Joseph Junck, gleich gegenüber des ING-Sitzes, hat vor kurzem das Café

Bei der Gare eröffnet. Es ist das Nachfolgelokal des früheren Café Rex. Wer das Café betritt, fühlt sich in eine andere Zeit versetzt. Rote Backsteine, rote Telefonkabine und angestaubte Stehlampe: Es erinnert ein wenig an das Central Perk aus der Sitcom *Friends* aus den 1990er-Jahren. Oder ganz einfach an eine beliebige Bar in Brooklyn. Dazu jammen sechs Musiker auf der Bühne: ein Schlagzeuger, zwei Gitarristen, ein Bassist, ein Perkussionist und eine Frau an der Trompete, die gerade zu einem Solo ansetzt.

Als der Drummer mit beiden Armen zum finalen Schlag ausholt, klatscht ein Mann in Lederjacke vor der Bühne als Erster: Stephan „Kid“ Colling. Colling ist selbst Bluesmusiker, will an diesem Abend aber nicht auf die Bühne steigen. Er organisiert seit September das musikalische Programm im Café für Paula, die Besitzerin. Colling hat die Musiker ins Café gebracht, die bis vor kurzem noch im gerade erst geschlossenen Liquid im Grund spielten. „Das hier ist die beste Ecke in Luxemburg“, sagt Colling, nachdem die Musiker zum nächsten Song angesetzt haben. Nirgendwo sonst sei Luxemburg so international und kosmopolitisch. „Hier hat man doch das Gefühl, in einer Großstadt zu leben“, sagt Colling und zeigt mit seiner Hand durch die Fenster auf die Rue Joseph Junck. Wo treffe man denn sonst noch Yuppies, Ökos, Junkies und einfache Bürger auf so engem Raum. Gerade dafür würden doch so viele Luxemburger nach Berlin, London oder Amsterdam ziehen. „Keine Ahnung, warum mir das nicht früher aufgefallen ist“, sagt Colling und klatscht erneut als einer der Ersten in die Hände, als der Song vorbei ist. Es ist eine Anlehnung an das Bonmot von Serge Tonnar und de Lâb in ihrem Song *Laksembörg City*: „Maat d Aan op a spëtz et emol är Oueren, well eng Stad gehéiert och de Fixer an den Houeren.“



Leitartikel

Gschmäcke

Ines Kurschat

Es gebe keine Hinweise dafür, dass Familienministerin Corinne Cahen (DP) gegen den Deontologiekodex beruft, sagt aber weniger über die Qualität und Bewertung ihres Handelns aus, als über Bettels Lesart und die Lücken respektive Schwächen besagten Kodexes, ursprünglich erstellt, um Interessenkonflikte und Korruption zu verhindern. Laut dessen Präambel sind Regierungsmitglieder gehalten, keine Interessenkonflikte zwischen ihrem öffentlichen Amt, ihrem Privatleben und ihren politi-

Dass Bettel Cahen vom Verdacht eines ethischen Fehltritts freispricht und sich dabei auf den Regierungskodex beruft, sagt aber weniger über die Qualität und Bewertung ihres Handelns aus, als über Bettels Lesart und die Lücken respektive Schwächen besagten Kodexes, ursprünglich erstellt, um Interessenkonflikte und Korruption zu verhindern. Laut dessen Präambel sind Regierungsmitglieder gehalten, keine Interessenkonflikte zwischen ihrem öffentlichen Amt, ihrem Privatleben und ihren politi-

schen Aktivitäten entstehen zu lassen. Artikel vier präzisiert „kein Interessenkonflikt, der ihre Unabhängigkeit beeinträchtigen könnte [...]“.

Dass Cahen, die vor ihrer politischen Karriere ein Schuhgeschäft geleitet hatte und früher als Händlerin selbst UCVL-Vorsitzende war, sich berufen fühlt, sich zur Lage der Geschäftsinhaber im Bahnhofsviertel zu äußern, ist aus ihrer Sicht nachvollziehbar. Dass sie dies als Ministerin und via offiziellem Mail-Account tut, hat aber Gschmäcke. Artikel sechs des Kodexes legt fest, dass alle Mittel, die Regierungsmitglieder qua Amt zur Verfügung gestellt bekommen, für die Ausübung ihrer Missionen reserviert sind. Was hat das Mail an den UCVL mit Cahens Funktion als Ministerin für Familie, Integration, Senioren und Großregion zu tun?

So entsteht der Eindruck, Cahen könnte eigene Interessen im Auge gehabt haben. Dass es der DP-Politikerin zuweilen schwerfällt, zwischen privatem Business und öffentlichem Amt zu trennen, bewies sie, als sie die CSV-Kampagne *Wou dréckt de Schong?* mit einem *Facebook*-Post „Kaaft Är Schong bäi [...] dann drécken si net méi“ konterte. Insofern überrascht es, dass Bettel, von Haus aus Jurist, hier keinen Verstoß

erkennen kann. Weil es laut Kodex der Premier ist, der den Ethikrat mit der Prüfung uneindeutiger Fälle beauftragt, hat Bettel das Recht, zu dieser Konklusion zu kommen. Nur: Ist sie richtig und politisch klug? Als Cahens Parteikollege hätte er besser getan, erst gar keinen Verdacht der Parteilichkeit aufkommen zu lassen, den Ethikrat einzuberufen und diesen urteilen zu lassen. So sendet der Minister zwei Signale: Dass es nicht weiter schlimm ist, sich als Ministerin fürs (Privat-)Geschäft einzusetzen und sich dabei Regierungskanälen zu bedienen. Und dass sogar die wenigen Passagen, in denen der Kodex präzise ist, keine Wirkkraft haben.

Bettel ist mit seiner großzügigen Lesart nicht allein: Nicht nur die Ministerkollegen Etienne Schneider (LSAP) und François Bausch (Grüne) sprangen Cahen bei. In sozialen Netzwerken ergreifen politische Freunde Partei für Cahen und wollen an der Interessenvermischung nichts Schlimmes finden. Dabei muss es nicht gleich eine Affäre vom Kalliber eines Gartenhauses sein, verbunden mit einem Rücktritt, um das Vorgehen zu verurteilen. Corinne Cahen selbst scheint zumindest teilweise einzusehen, dass sie zu weit gegangen ist. Auf *Facebook* räumte sie ein, dass es „sicher nicht richtig war“, die Nachricht von ihrem beruflichen Account verschickt zu haben, und „ich bedauere das“.



blog

Die Polizei tue ihr Bestes, um die Scharlatanerie zu unterbinden. Das versprochen am Dienstag Polizeiminister François Bausch (Grüne) und Mittelstandsminister Lex Delles (DP). Gemeint sind aber weder strukturelle Haushaltssalden, noch Jeremy Rifkin. Der Abgeordnete Marc Goergen (Piraten) wollte vielmehr zum zweiten Mal durch eine Anfrage erfahren, wieso Artikel 563 des Strafbuch über Wahrsager und Traumdeuter nicht energischer gegen die *Grands Voyants* und *Professeurs Marabouts* angewandt wird, die Zettelchen verteilen und versprechen, die Kundschaft mit afrikanischen Apotropaia von Examenängsten, Lottonieten und untreuen Ehemännern zu befreien. rh.

Personalien

Politik

Politik

Politik

Politik

Bildung

Deidre du Bois,

48-jährige Rechtsanwältin, ist von den Grünen für den Staatsrat vorgeschlagen worden. Sie soll auf LSAP-Politiker René Kollwelter folgen, der sein Mandat frühzeitig niedergelegt hat. Du Bois ist in El Paso in den Vereinigten Staaten geboren und besitzt die doppelte Staatsbürgerschaft. Sie ist seit 1996 Anwältin und ist seit 2001 Partnerin der Kanzlei Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira. Sie gilt als Expertin für Familienrecht sowie Jugendschutz und ist Mitglied in der konsultativen Kommission für Menschenrechte und im Ethikausschuss. Du Bois war bis jetzt kein Parteimitglied von déi Gréng. Wie *d’Land* bereits berichtete, soll zudem Alex Bodry den Posten von Romain Nati übernehmen, der ebenfalls zu besetzen ist. Eigentlich sucht der Staatsrat einen Arzt, aber es gilt als ausgeschlossen, dass die hohe Körperschaft die Kandidatur von Bodry ablehnen wird. Zu einem der beiden Staatsrat-Vizepräsidenten wurde vergangene Woche Marc Schaefer ernannt. ps

Franz Fayot,

LSAP-Parteipräsident, hat auf *Radio 100,7* bestätigt, dass er sich vorstellen kann, den scheidenden Wirtschaftsminister Etienne Schneider zu ersetzen. Wer als Politiker die Chance erhält, Minister zu werden, lehne das nicht ab, so Fayot gegenüber dem öffentlich-rechtlichen Radio. Damit müsste er allerdings als LSAP-Präsident zurücktreten. Vor kurzem hatte Marc Angel auch auf *Radio 100,7* durchblicken lassen, dass er ebenfalls an einem Ministerposten Interesse hat. ps

Mehr Mittel fürs Parlament

Die Fraktionen im Luxemburger Parlament gelten seit Jahren als chronisch unterfinanziert. Während etwa im deutschen Bundestag auf einen Abgeordneten fünf Mitarbeiter kommen, beschäftigt die CSV als größte Fraktion mit 21 Abgeordneten gerade einmal 13 Mitarbeiter. Manche Parteien, wie die LSAP oder auch déi Gréng, sowie ein Teil der politischen Presse fordert deshalb seit Jahren mehr Mittel fürs Parlament, in der Hoffnung, dass die Qualität der Debatten sich dadurch verbessert. Anfang der Woche hat die *Chamber* nun einstimmig beschlossen, ab nächstem Jahr die sogenannte Sekretariatszulage („Indemnité de secrétariat“), die jeder der 60 Abgeordneten erhält, von derzeit 3 727 auf 6 495 Euro brutto monatlich zu erhöhen – das entspricht dem Anfangsgehalt eines Beamten im öffentlichen Dienst in der Akademiker-Kategorie A1 (Punktwert 340). Diese Gelder fließen integral in den Mitarbeiter-Pool der Parteien und erlauben es, zusätzliches Personal anzustellen. 2020 erhält die *Chamber* 46,8 Millionen Euro aus dem Staatshaushalt, 2019 waren es 42,6 Millionen Euro. Die Parteien wollen nun weitere Experten einstellen, um die Abgeordneten besser zu beraten und zu briefen für die Debatten – oder eigene Gesetzesvorschläge einzureichen. Es bleibt zu hoffen, dass die Parteien diese Mittel auch tatsächlich für diese parlamentarische Arbeit nutzen und nicht für neue Social-Media-Kanäle oder Kommunikationskampagnen. ps

700 000-Einwohnerstaat

Nach ihrem erneuten Wahldebakel 2018 hatte die CSV beschlossen, Sonderkongresse zu aktuellen Fragen zu organisieren, um mit anderen Themen ins Gespräch zu kommen als mit dem Streit um ihre eigene Zukunft. Am morgigen Samstag findet der erste Sonderkongress dieser Art in Rodingen statt. Er soll die malthusianistische Wachstumsdebatte wieder aufgreifen, die der glücklose Kandidat Claude Wiseler vor zwei Jahren begann, aber dann im Wahlkampf vergaß. Im Mittelpunkt des Parteitags steht eine Resolution zu „Klimaschutz, Wüstem a Logement“. rh.

Verhandeln

Die drei größten Gewerkschaften, die seit Jahrzehnten ihre Strategie alternativlos auf den Sozialdialog ausgerichtet haben, OGBL, LCGB und CGFP, erklärten am Dienstag gemeinsam ihre Entrüstung über die UEL. Der Unternehmerdachverband hatte am 18. September den Sozialdialog als einen überflüssig gewordenen Kostenfaktor erkannt und den Ständigen Geschäftsausschuss verlassen. Die drei Gewerkschaften rufen zu einer Saalkundgebung am 19. November im Dommeldinger Hotel Alvisse auf und drohen, falls die Unternehmer sich nicht wieder der Tugenden des fordistischen Kompromisses besinnen, alleine mit der Regierung verhandeln zu wollen, etwa über das Arbeitsrecht im digitalen Zeitalter der scheinselfständigen Sushi-Ausfahrer. rh.

Une histoire politique

Cela fait exactement un an que Value Associates a remis son audit « des procédures et adéquation de l’approche de soutien face aux besoins et au potentiel du secteur luxembourgeois de la production cinématographique » au Premier ministre et ministre des Médias Xavier Bettel (DP) – qui l’a discrètement fait disparaître dans un tiroir du ministère. L’analyse du secteur avait été commanditée avant les élections, alors que Bettel était en de mauvais termes avec l’ancien vice-président de son parti et éternel directeur du Film Fund, Guy Daleiden. Les producteurs se sentaient victimes d’une guéguerre de politique politicienne, inquiets de ne plus pouvoir produire de films faute de moyens (le Film Fund recevait 34 millions en 2018). Depuis, les choses se sont calmées et les nombreuses critiques de l’audit sont tombées dans l’oubli – la principale étant que l’État cofinance de plus en plus de films pour de moins en moins de spectateurs. Le budget de cette année a augmenté à 37 millions, et fera encore un bond en 2020, à 41 millions, sans que des conclusions stratégiques ou politiques n’aient été tirées de ces analyses. Ce n’est que suite à l’insistance de nos collègues de *RTL* que, soudain, le Film Fund et le ministre Bettel présenteront le rapport annuel du Film Fund de 2018 lundi prochain, annonçant aussi une présentation des recommandations de l’audit. jh

Zensur



Das Escher Resistenzmuseum hatte für nächsten Donnerstag ein Rundtischgespräch über die ebenso brisante wie absurde Frage angekündigt, ob es antisemitisch sei, die rechtsradikale Regierung Israels zu kritisieren. Dazu hatte es auch das Comité pour une paix juste au Proche-Orient eingeladen. Aber entgegen allen Gepflogenheiten wollte es dem Komitee vorschreiben, wer in seinem Namen sprechen dürfte. Nämlich nicht seine Präsidentin, Martine Kleinberg (Foto: CPJPO). „Ist das, weil ich Jüdin und kritisch gegenüber Israel bin?“, fragt sie sich empört. Vielleicht hätte ihre Anwesenheit es komplizierter gemacht, das Komitee in die antisemitische Ecke zu drücken. Schließlich gehört der Direktor des Resistenzmuseums der Luxemburger Delegation der International Holocaust Remembrance Alliance an, die Kritiken an Israel mit Antisemitismus vermischt und hierzulande von rechten Politikern wie Laurent Mosar (CSV) und Fernand Kartheiser (ADR) gefördert wird. Nachdem sich das Komitee beim Verwaltungsratsvorsitzenden des Museums über die Zensur beschwert hatte, sagte das Museum das Podiumsgespräch lieber ab. rh.

Keine Begeisterung

Nachzügler und tröpfelnde Rückmeldungen seitens der Grundschulen erschweren derzeit eine Bilanz der diesjährigen Wahlen der Elternvertretungen. In Luxemburg-Stadt hat die Regionaldirektion „noch keine komplette Übersicht“, und auch in Esch-Alzette liegen noch nicht alle Wahlergebnisse vor. Außerdem haben einige Schulen ihre Elternvertreter noch nicht gewählt. Ein Trend scheint sich abzuzeichnen: Trotz erweitertem gesetzlich verbrieftem Mitspracherecht für die Eltern und kräftig gerührter Werbetrommel durch das Bildungsministerium mit Videoclip und Infobroschüren haben sich dieses Jahr kaum mehr Eltern zur Wahl gestellt. In Differdingen war der Rücklauf so gering, dass die dortige Regionaldirektion nicht, wie noch bei den letzten Wahlen, eine Halle reserviert hatte. Im Bereich Echternach war die Beteiligung der Eltern sogar an verschiedenen Schulen leicht rückläufig. Eine Gesamtbilanz der Wahlen plant das Ministerium für das Trimesterende. Voraussichtlich im Februar sollen auf Regional-Elternversammlungen dann die Landes-Elternvertreter gewählt werden (*d’Land*, 20.9.19). ik



Kammerpräsident Fernand Etgen (DP), Großherzog Henri, Premierminister Xavier Bettel (DP)

Romain Hilgert

Der Vorsitzende des Obersten Gerichtshofs, Jean-Claude Wiwinius, und Oberstaatsanwältin Martine Solovieff hatten im August einen Brief an Kammerpräsident Fernand Etgen (DP) geschickt, um gegen parlamentarische Anfragen von CSV-Abgeordneten zum Umgang der Justiz mit ihren Datenbanken zu protestieren. Das sei „inadmissible au regard de la séparation des pouvoirs, principe qu’il nous tient tous à cœur de préserver“.

Die Gewaltentrennung ist ein politisches Panikwort. Deshalb gingen gleich sämtliche Warnleuchten bei Regierung, Parlament, Justiz und Presse an. Justizministerin Sam Tamson (Grüne) fand das zwar in einem Rundfunkinterview am 30. Oktober eine „unglückliche Reaktion der Staatsanwältin“, aber zumindest in einem Punkt haben der Richter und die Staatsanwältin recht: Die Gewaltentrennung zur gegenseitigen Zügelung von Regierung, Parlament und Justiz liegt in einer abstrakten und idealisierten Form jedem am Herzen, niemand wagt es, sich dagegen auszusprechen. In Lehrbüchern wird sie oft mit dem perfekten Konstrukt eines gleichschenkeligen Dreiecks illustriert, das dem Auge der Vorsehung ähnelt.

In Wirklichkeit wird das Dreieck, je nach Epoche, bald spitz-, bald stumpfwinkelig. In gesellschaftlich fortschrittlichen Zeiten wird die Gewaltentrennung auf Druck der subalternen Klassen gefestigt, in reaktionären Zeiten von den herrschenden gelockert. In der Praxis beansprucht jede Staatsgewalt die Trennung von den jeweils anderen stets asymmetrisch: Die Regierung beruft sich nicht auf die Gewaltentrennung, im Parlament tut es bloß die Minderheit, die Justiz tut es umso lieber.

Als Väter der Gewaltentrennung gelten John Locke, der das Verhältnis der herrschenden Klassen nach der Glorious Revolution in England beschrieben hatte, und Montesquieu, der vorgeschlagen hatte, wie der absolutistische König seine Macht mit Adeligen wie ihm teilen sollte. Im 19. Jahrhundert projizierte das Bürgertum seinen Wunsch, zur herrschenden Klasse aufzusteigen, in die Philosophen der Aufklärung und erklärte die Gewaltentrennung zu einem Grundprinzip der Demokratie.

Der Pragmatismus, mit dem der Rechtsstaat zurecht gelegt wird, damit er kein Linksstaat wird, setzt voraus, dass die Verfassung die Gewaltentrennung nicht erwähnt

Hierzulande wurde die Gewaltentrennung in der Revolution von 1848 institutionalisiert: Der Monarch in Den Haag mit seinen General-Administratoren in Luxemburg behielt die Regierungsgewalt; die nach dem Zensuswahlrecht ins Parlament gewählten Bürger erhielten die legislative Gewalt; die rechtsprechende Gewalt wurde Justizbeamten übertragen, die dem Staatsapparat näher als der Gesellschaft standen. Das Gewaltentrennung genannte Kräfteverhältnis verschob sich je nach politischer Konjunktur. Der König-Großherzog hatte 1848 als Gegengewicht zum bürgerlichen Parlament eine Adelskammer verlangt, nach seinem Staatsstreich 1856 wurde daraus der Staatsrat, den er mit hohen Beamten seiner Verwaltung besetzte. Ebenfalls als Gegengewicht zum Parlament sollten die 1924 gegründeten Berufskammern in einem ständischen „Wirtschaftsparlament“ versammelt werden, daraus wurde dann doch nichts.

Spätestens mit der Entmachtung der Monarchin und der Einführung des allgemeinen Wahlrechts vor hundert Jahren begannen Exekutive und Legislative, von Angehörigen derselben gesellschaftlichen Klasse gestellt zu werden, dem mittleren Bürgertum von Beamten und Selbstständigen. Die Gewaltentrennung erübrigte sich. Nun hielt die Regierung es mit einer Mehrheit der von ihr dominierten Abgeordneten, meist die konservative Partei der katholischen Bürger und Bauern mit

der liberalen Partei der Selbstständigen oder der sozialdemokratischen Partei der Arbeiter, gegen die jeweils minoritäre Partei in der Opposition. Doch niemand ignoriert die Gewaltentrennung so souverän wie der Großherzog: Er ernennt die Gerichte, die in seinem Namen Recht sprechen und vollstrecken, er verkündet die Gesetze, er ernennt die Regierung, und jedes Mal, wenn in der Verfassung „grand-duc“ steht, ist die Regierung als seine Bauchrednerin gemeint. Artikel 32 der Verfassung sieht vor, dass im Fall einer Krise als erstes die Gewaltentrennung aufgehoben wird.

Dass die Justiz empfindlich wie keine andere Staatsgewalt reagiert, wenn sie die Gewaltentrennung verletzt fühlt, ist nachzuvollziehen. Denn anders als die vom Volk gewählte Legislative und die aus den Legislativwahlen hervorgehende Exekutive entbehrt die Judikative jeder demokratischen Legitimation: Die Richter sind nicht gewählt, sondern müssen ihre Legitimation aus verstaubten Ritualen ziehen.

Auf dem Papier untersteht nur die Staatsanwaltschaft direkt der Justizministerin. Aber in seinem Gutachten zur Verfassungsrevision klagt das Verwaltungsgericht, dass „non seulement la nomination initiale des magistrats relève-t-elle de la seule compétence du gouvernement, mais même leurs promotions tout au long de leur carrière. [...] C’est un euphémisme que d’affirmer que le système en place ne correspond guère aux standards d’une démocratie“. Und angesichts des geplanten Conseil national de la justice warnt das Bezirksgericht Luxemburg, dass „la création d’un tel organe ne sonne le glas de l’indépendance de la justice et menace le principe de la séparation des pouvoirs comme elle l’a fait ailleurs“.

Zur Demokratisierung der Rechtsprechung hatte das französische Regime Geschworenengerichte mit aus dem Volk gewählten Laienrichtern eingeführt. Mit der politischen Restauration wurden sie 1814 wieder abgeschafft, aber die Erinnerung an sie blieb wach. In den Revolutionen von 1830 und 1848 wurde in zahlreichen Petitionen ihre Wiedereinführung gefordert, weil die Demokratie verlan-

ge, dass der Wahl der Abgeordneten aus dem Volk die Wahl der Richter aus dem Volk entspräche. Das in der Verfassung von 1848 angekündigte Gesetz zur Wiedereinführung von Geschworenengerichten wurde Anfang 1849 eingebracht, aber als sich die Reaktion durchgesetzt hatte, ein Jahrzehnt lang verschleppt und schließlich vergessen.

Im November 1931 brachte der sozialistische Abgeordnete und Rechtsanwalt René Blum eine *Proposition de loi pour la réintroduction du jury en matière criminelle* ein. Zur Begründung zitierte er den Richter und Abgeordneten Thérèse-Vendelin Jurion: „Les magistrats investis à vie, dans l’intérêt général, du pouvoir de punir, ne sont-ils pas amenés à voir dans les accusés des ennemis de la société [...]?“ Mit den Worten von Rechtsprofessor Thomas Dragu meinte der Abgeordnete: „Les magistrats forment une classe de fonctionnaires de l’Etat, et ne représenteront jamais la masse sociale, la société dans son ensemble.“ Auch dieser Gesetzesvorschlag ging im Laufe der Jahre auf dem Instanzenweg verloren.

Wie so oft im hiesigen Verfassungsrecht unterscheidet sich die Praxis der Gewaltentrennung entschieden von der Theorie. Dem Diplomaten und späteren Kammerherrn des Großherzogs Pierre Majerus, dessen 1948 erschienenes Buch *L’État luxembourgeois* für mehrere Generationen von Schülern und Studenten zur heiligen Schrift der Staatskunde wurde, gelingt es nicht nur, die Gewaltentrennung als hehres Prinzip zu idealisieren, sondern gleichzeitig auch die Tatsache, dass es sie nicht richtig gibt: „L’idée de la séparation des pouvoirs n’est pas formellement inscrite dans notre Constitution, mais elle résulte du plan et du contexte de notre charte fondamentale. [...] Loin d’être cependant une séparation rigide et tranchante, telle qu’elle existe par exemple aux Etats-Unis, la séparation des pouvoirs prévue par notre Constitution est une séparation souple et atténuée“ (S. 96).

Der sogenannte Pragmatismus, mit dem die Regierenden sich den Rechtsstaat so zurechtlegen, dass er kein Linksstaat wird, setzt voraus, dass die Verfassung von 1848 die Gewaltentrennung nicht erwähnt, dass das bis heute so geblieben ist und laut Entwurf zur geplanten Verfassungsrevision auch so bleiben soll. Dass Mehrheit und Opposition sich hüten, die Gewaltentrennung in die Verfassung zu schreiben, hängt mit der Vokabel zusammen: In Frankreich, wo das Volk die Demokratie wiederholt mit Waffengewalt erkämpfte, geht eindeutig die Rede von „séparation des pouvoirs“, in Deutschland mit seiner autoritäreren Tradition wird meist schwammiger „Gewaltenteilung“ gesagt. Aber der Verfassungstext ist nun einmal auf Französisch. Würde die Gewaltentrennung als solche in einem Verfassungsartikel aufgeführt, geriet gleich ein Dutzend anderer Artikel in Widerspruch zu ihm.

Der ehemalige CSV-Abgeordnete Paul-Henri Meyers hatte dem parlamentarischen Ausschuss der Institutionen und Verfassungsrevision vorgeschlagen, die Gewaltentrennung in der neuen Verfassung zu erwähnen, doch er fand keine Mehrheit. Ende 2015 beschloss der Ausschuss: „Le principe de la séparation des pouvoirs, se basant sur la conception de Montesquieu définie dans l’esprit des lois, constitue un principe fondamental des démocraties représentatives. Il convient de souligner qu’une séparation trop stricte des pouvoirs peut conduire à une paralysie des institutions [...]. Ceci dit, la commission est à se demander en quoi consisterait la plus-value de l’ancrage formel de ce principe dans la nouvelle Constitution et s’il ne créerait en fin de compte pas davantage de problèmes qu’il n’en résoudrait.“

So musste sich das Verwaltungsgericht einsam wundern: „Il est vrai que tout le monde, y compris le Constituant lui-même, s’accorde que le régime constitutionnel est celui de la séparation des pouvoirs et que la Constitution, dans son intégralité, structure et contenu confondus, en reflète l’esprit; il n’en est que plus étonnant que ce principe ne soit pas inscrit formellement dans le nouveau texte de la Constitution. [...] L’objection possible qu’il s’agit en réalité d’un régime, non de séparation, mais de collaboration des pouvoirs, ne devrait pas porter à conséquence, la longue tradition politique du pays ayant mis en évidence qu’il s’agit d’un régime où l’exercice respectif de leurs pouvoirs par les trois pouvoirs constitutionnels n’est pas cloisonné.“



Les réseaux, la pédagogie, le *big data* et la dématérialisation des démarches administratives : un entretien avec le ministre délégué à la Digitalisation, Marc Hansen (DP)

Différentes définitions de la digitalisation

Entretien : Josée Hansen

d'Ëlzebuenger Land : Vous êtes ministre délégué à la Digitalisation, donc vous devriez être le membre du gouvernement le plus branché. Pourtant, vous n'avez aucun compte personnel sur les réseaux sociaux, ni Facebook, ni Twitter ou Instagram. N'est-ce pas un peu bizarre ? Auriez-vous des doutes sur leurs bienfaits ?

Marc Hansen (sourit) : Je suis un ami des interactions « normales » entre les êtres humains, et je ne vois pas pourquoi je devrais communiquer sur tout et n'importe quoi sur les réseaux. Ne pas avoir de compte personnel est un choix délibéré, mon opinion n'est pas aussi importante qu'il faudrait que je la partage à tout moment et avec tout le monde. Le ministère a des comptes, via lesquels on communique, ce qui est important.

Le ministre des Finances Pierre Gramegna (DP) vient d'annoncer une augmentation budgétaire de l'ordre de neuf pour cent pour votre ministère en 2020, à plus de 162 millions d'euros ou 0,79 pour cent du budget de dépenses de l'État – ce qui est sensiblement plus que le ministère de la Culture (151 millions d'euros). La majeure partie de ce budget, 96 pour cent, va directement au Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Que fait ce Centre et quelle activité motive cette augmentation ?

Le CTIE est un acteur essentiel de l'État : ce sont eux qui équipent nos administrations d'ordinateurs et de logiciels, des réseaux, des téléphones portables, des services Govcloud etc. – à l'exception de l'éducation nationale et de la sécurité sociale. Ensuite, ils sont les opérateurs et développeurs des services d'e-government : ils exploitent Myguichet.lu et Guichet.lu et assistent les ministères dans leurs projets de digitalisation des démarches administratives ou la gestion électronique des documents. Ils proposent aussi des solutions pour que toutes ces démarches deviennent aussi faciles à manipuler que possible. Nous venons par exemple de lancer l'application Govcheck, qui permet de vérifier l'authenticité de documents grâce à un QRCode, ce qui facilitera les démarches auprès de nombreuses administrations. En outre, nous faisons actuellement beaucoup d'efforts de numérisation dans l'Administration des contributions directes : Pour l'imposition des entreprises, cela fonctionne déjà assez bien, mais les particuliers devaient encore remplir des formulaires classiques en-ligne et envoyer des pièces attachées. Toute cette mise en place ne se voit pas forcément de l'extérieur, mais demande beaucoup de ressources humaines. On y met les moyens nécessaires. Ils sont déjà quelque 400 agents fixes et on va encore embaucher. À cela s'ajoutent bien sûr les consultants et fournisseurs de services. Avant 2018, le CTIE était simplement un service dépendant du ministère de la Fonction publique, mais désormais, il y a deux ministres en charge [Xavier Bettel, DP, en tant que ministre de

« Il faut du temps pour changer les mentalités et adapter les compétences. La 'gestion électronique de documents' est un changement de paradigme qu'il faut d'abord s'approprier »

tutelle et Marc Hansen comme ministre délégué, ndlr.], ce qui aide aussi pour débloquer les éventuelles mésententes entre deux administrations.

La digitalisation a plusieurs volets que le gouvernement actuel s'est promis d'attaquer en parallèle. Il y a d'abord le volet infrastructurel : vous préparez l'arrivée de la 5G et visez une couverture nationale en fibre optique. Le programme de coalition prévoit des projets pilotes en intelligence artificielle, par exemple en voitures autonomes, et mise sur l'installation de datacenters, comme celui de Google à Bissen. Y a-t-il une hiérarchie des priorités ?

D'abord, il faut savoir que la 5G est de la compétence du Service des médias du ministère d'État. Plus généralement, on doit souligner que nous avons d'excellentes infrastructures techniques, notamment des datacenters, qui ont les certifications les plus élevées, et la connectivité de nos réseaux vers les grandes capitales est reconnue à l'international. Depuis le début du millénaire, le Luxembourg a beaucoup investi dans ce domaine, et nous devons bien sûr continuer à le faire. Nous avons une e-embassy d'Estonie ici, qui ne viendrait pas s'installer si nos infrastructures n'étaient pas à la hauteur. Je reviens de Cologne, où j'ai assisté à la foire Digital X, où je n'ai eu que des retours positifs sur nos infrastructures. Nous devons constamment garder en tête les questions de sécurité, bien sûr.

Par contre, nous sommes assez mal placés encore dans les classements internationaux en ce qui

concerne les services e-government, ce sera ma priorité de changer cela. Mon deuxième souci est celui de l'inclusion numérique – qui a une définition un peu différente dans un pays où 95 pour cent de la population a accès à Internet. Au Luxembourg, nous devons moins trouver des solutions technologiques pour cette inclusion que des réponses pédagogiques pour les citoyens qui n'ont pas les compétences techniques nécessaires, qui ont peur ou ne se sentent pas à l'aise.

Vous savez, tout le monde a une autre définition de ce qu'est la digitalisation. Quand j'ai été nommé ministre de ce portefeuille, tous ceux qui m'ont interpellé sur le sujet avaient une autre idée : les uns m'ont dit « ah, super, les enfants apprendront enfin à manier un document Word », alors que les autres parlent de fintech et de blockchain. Entre ces deux extrêmes, il y a des mondes. Sur une question, toutefois, tout le monde semble s'accorder, c'est que la digitalisation est importante.

Nous voilà au deuxième grand volet de la digitalisation : l'éducation. Le ministre de l'Éducation nationale Claude Meisch (DP) vient d'annoncer l'introduction prochaine de cours de coding à l'école, où l'usage de tablettes et d'ordinateurs est déjà généralisé. Vous avez la responsabilité conjointe des ministères de la Digitalisation et de la Fonction publique et avez promis une « digital academy » à l'Inap (Institut national de l'administration publique). Pourquoi et où est-ce que cela en est ?

Ils sont en train d'y travailler en ce moment. Vous savez que les agents d'État suivent une formation initiale et des formations continues tout au long de la vie à l'Inap. Sa direction est en train de développer aussi bien une formation au digital qu'une formation par le digital : aussi bien les cours que les modes d'enseignement seront adaptés aux nouvelles technologies. Les fonctionnaires doivent absolument être au fait de toutes les technologies pour pouvoir répondre aux entreprises et aux citoyens qu'ils accueillent. Nous allons d'ailleurs présenter cette académie prochainement.

Le troisième volet de la digitalisation serait réglementaire, ou disons moral. Au plus tard depuis l'affaire du « fichier central » de la Police et de la Justice, les Luxembourgeois ont pris conscience des risques des bases de données et du big data, qui sont encore trop mal encadrés et dont le droit d'accès est encore trop flou. Quelle est l'approche de votre ministère par rapport au traitement des données personnelles ?

C'est un sujet dont nous avons conscience dans chacun de nos projets. Mais il faut aussi savoir que les gens demandent une simplification des démarches et ne comprennent pas pourquoi ils devraient déposer plusieurs fois les mêmes formulaires. Je reçois régulièrement des réclamations, soit par cour-



Marc Hansen lors de l'entretien, au ministère de la Fonction publique, lundi

riel, soit dans la rue, de personnes qui se plaignent lorsqu'elles doivent verser les mêmes pièces à plusieurs administrations. Une fois qu'un document est dans nos banques de données, il devrait être consultable pour plusieurs administrations. Mais, dans le respect de la protection des données, il faut juste qu'il soit clair en amont quelles utilisations peuvent être faites de quelle pièce.

Un des domaines dans lesquels la digitalisation a eu des répercussions négatives sur la vie des gens est celui de la diffusion de contenus, par exemple de chaînes de télévision ou en streaming : alors que le public luxembourgeois profitait durant un siècle de la diffusion des programmes allemands, français ou belges parce que les ondes hertziennes ne faisaient pas halte aux frontières, les nouvelles technologies permettent de situer très exactement un utilisateur, qui se retrouve alors devant une alerte « désolé, ce programme n'est pas disponible sur ce territoire ». Ce qui est particulièrement frustrant quand en plus, ledit programme a été cofinancé par leurs impôts via le Film Fund. Dans le programme gouvernemental, vous annoncez que vous alliez « exiger l'abolition complète du géoblocage » au sein de l'Union européenne. Est-ce que cela avance ?

Ce sujet est du domaine du ministère de l'Économie et de celui des Médias et je suis persuadé qu'Etienne Schneider (LSAP) et Xavier Bettel n'ont de cesse de le thématiser au niveau européen.

Où en est le « Haut comité à la digitalisation » et quelle sera sa mission ? Qui y sera représenté ?

Je viens de terminer les consultations pour ce comité, que j'ai entamées dès mon entrée en fonction en décembre et je crois pouvoir dire qu'il pourrait être opérationnel en début d'année prochaine. Il s'agit d'une recommandation faite par le Conseil économique et social lors des négociations de l'accord de coalition. Ce haut comité sera constitué de représentants du patronat, des syndicats et des « forces vives » classiques et aura pour mission de discuter des peurs et des opportunités de la digitalisation. Pour moi, il est essentiel de voir surtout les défis positifs de la digitalisation, qui n'est pas une vision futuriste, mais qui est déjà largement là. Nous devrions mieux encore utiliser les atouts de notre petit territoire. Je pense par exemple à la mise en place d'une « blockchain » du service public au Luxembourg, qui pourrait relier les administrations étatiques et communales. Il faut oser essayer de telles choses, en collaboration bien sûr avec les entreprises et les citoyens.

Vous allez lancer une « consultation publique » sur l'intelligence artificielle (IA), comme cela se fait dans d'autres pays européens, et avez pour cela développé un papier de « vision stratégique » assez général. Qu'attendez-vous de cette consultation ?

C'est une consultation publique que nous organisons avec le Liser [Luxembourg Institute of Socio-Economic Research.], elle va être lancée très prochainement. Ce document est une sorte de « road map » et le Liser va demander aux gens ce qu'ils attendent de l'intelligence artificielle. Dans ce domaine, le Luxembourg ne va certainement pas pouvoir révolutionner les choses, il faut des capacités de recherche gigantesques pour être aux avant-postes de l'IA, moyens que nous n'avons pas. Même si notre high performance computer est un avantage dans ce domaine.

Le gouvernement a mis en place un portail open data en 2016 déjà, mais il est assez peu fourni en données. Une enquête de satisfaction menée au printemps prouvait que les utilisateurs trouvent qu'elle est perfectible. Disons que toutes les administrations n'ont pas le même enthousiasme à y publier leurs données et documents. Avez-vous un agenda pour ce portail ?

Il était essentiel de lancer ce portail et nous l'avons fait. Mais il ne faut pas se leurrer : il faut du temps pour changer les mentalités et adapter les compétences. La « gestion électronique de documents » est un changement de paradigme qu'il faut d'abord s'approprier. Nous la réalisons en ce moment au sein du ministère de la Fonction publique, avant de pouvoir la décliner dans d'autres ministères. Mais pour pouvoir mettre en place le télétravail des fonctionnaires, dont je suis un fervent défenseur, il faut que les agents puissent reconstituer chez eux leur environnement de travail, les bases de données dont ils ont besoin pour faire leur métier. Le télétravail aurait de multiples avantages, pour la qualité de vie de l'employé, qui ne passe plus ses journées sur la route, et donc aussi pour le trafic et le climat. Nous faisons des phases test pour cela en ce moment : un juriste peut tout à fait travailler de chez lui, et un agent qui calcule des bourses ou des salaires n'a pas besoin d'être au bureau pour le faire.

Où se situe, à vos yeux, la frontière entre intérêts commerciaux privés et intérêts publics dans le domaine de la digitalisation ? Un exemple : en ayant systématiquement recours à leurs logiciels, notamment dans les écoles, l'État n'est-il pas beaucoup trop dépendant des géants de l'informatique comme Microsoft ou Google ?

Nous avons nos propres services de cloud, que le CTIE a développés pour nous, et qui sont hautement sécurisés. La question des logiciels a de nombreux aspects, mais il faut aussi s'assurer d'avoir des programmes fiables et qui sont constamment actualisés, sécurisés et compatibles partout. Ce n'est pas toujours le cas des logiciels open source.



Dans les bureaux de Guichet.lu, rue Notre-Dame



Aufpasser im Netz

Ines Kurschat

Wegen Hasskommentaren auf *Facebook* wurden Ende Oktober zwei Personen in erster Instanz verurteilt: eine Frau zu sechs Monaten Haft auf Bewährung und 3 000 Euro Geldbuße, weil sie Flüchtlinge als „Knascht“ bezeichnet hatte. Derweil muss ein Mann 1 000 Euro Strafe zahlen, weil er einen Link von Familienministerin Corinne Cahen (DP) mit „Juddepak“ kommentiert hatte. Während Cahen den Kommentar selbst angezeigt hatte, wurde die Justiz auf den Hasskommentar der Frau durch den anonymen Tipp eines Bürgers aufmerksam.

„Die Justiz hat schnell und streng durchgegriffen, das klappt gut“, findet Barbara Gorges-Wagner, Leiterin des Kinder- und Jugendtelefons, angesichts der Urteile. Gemeinsam mit Bee-Secure betreibt KJT die Stopline. Unter <https://stopline.bee-secure.lu> können Bürgerinnen und Bürger rassistische und diskriminierende Inhalte, die sie online und in sozialen Netzwerken finden, melden. Aber auch Terrorismus und Beschwerden zu Darstellungen von Kindesmissbrauch nimmt das vierköpfige Team entgegen.

Deutlich mehr User-Hinweise

Das Team hat allerhand zu tun. „Mit der Flüchtlingskrise wuchs auch die Anzahl der Hasskommentare“, erzählt Sally Stephany. Sie arbeitet seit zwei Jahren beim Kinder- und Jugendtelefon in Itzig und ist eine von vier MitarbeiterInnen, die die Hotline betreuen und den Verdachtsmeldungen nachgehen. Insgesamt wurden im vergangenen Jahr 2 072 verdächtige URLs gemeldet, davon wurden 1 728 als illegal eingestuft und an die zuständigen Behörden weitergeleitet. Im Vergleich zum Vorjahr mit 750 gemeldeten Verdachtsfällen und 591 bestätigten, macht das eine enorme Steigerung aus. Das Gros stellen mit 2 047 nach wie vor Verdachtsfälle von Kindesmissbrauch: 124 Meldungen betrafen rassistische Inhalte (davon wurden 69 bestätigt und weitergeleitet), neun Meldungen Verdacht auf Terrorismus – ein Rückgang um fast die Hälfte im Vergleich zu 2017.

Der Fokus auf Kindesmissbrauch liegt nach Einschätzung des KJT unter anderem daran, dass das Thema von Anfang einen Schwerpunkt der Hotline bildete. Seit 2007 besteht die Möglichkeit, beim Kanner- und Jugendtelefon über die Stopline anonym verdächtige illegale Online-Inhalte zu melden. Und immer mehr machen davon Gebrauch. „Unser Service wird bekannter“, freut sich Gorges-Wagner. In der Regel sind es Webseiten, Fotos oder Videos, die beanstandet werden.

Die geschulten MitarbeiterInnen nehmen die Beschwerde, die per Online-Formular abgegeben wird, entgegen, prüfen die Inhalte und geben sie gegebenenfalls an die Polizei weiter. „Grenzfälle gibt es eigentlich nicht. Wenn wir Zweifel haben, dann melden wir diese trotzdem der Polizei“, erklärt Stephany die Vorgehensweise. Das war vor einigen Jahren nicht so eindeutig: Posing-Bilder, auf denen sich leichtbekleidete Mädchen und Jungen in aufreizenden Posen räkeln, fielen lange nicht unter den Straftatbestand der Kinderpornografie und des Kindesmissbrauchs. Nachdem das Kinder- und Jugendtelefon, das Ombudskomitee für Kinderrechte ORK und die Kinderschutzorganisation Ecpat dies wiederholt bemängelt hatten, besserte der Gesetzgeber nach: „Heute sind sowohl Texte als auch grafische Elemente, wie Bilder und Comics, die Missbrauch von Minderjährigen zeigen, unter Strafe gestellt“, betont Stephany.

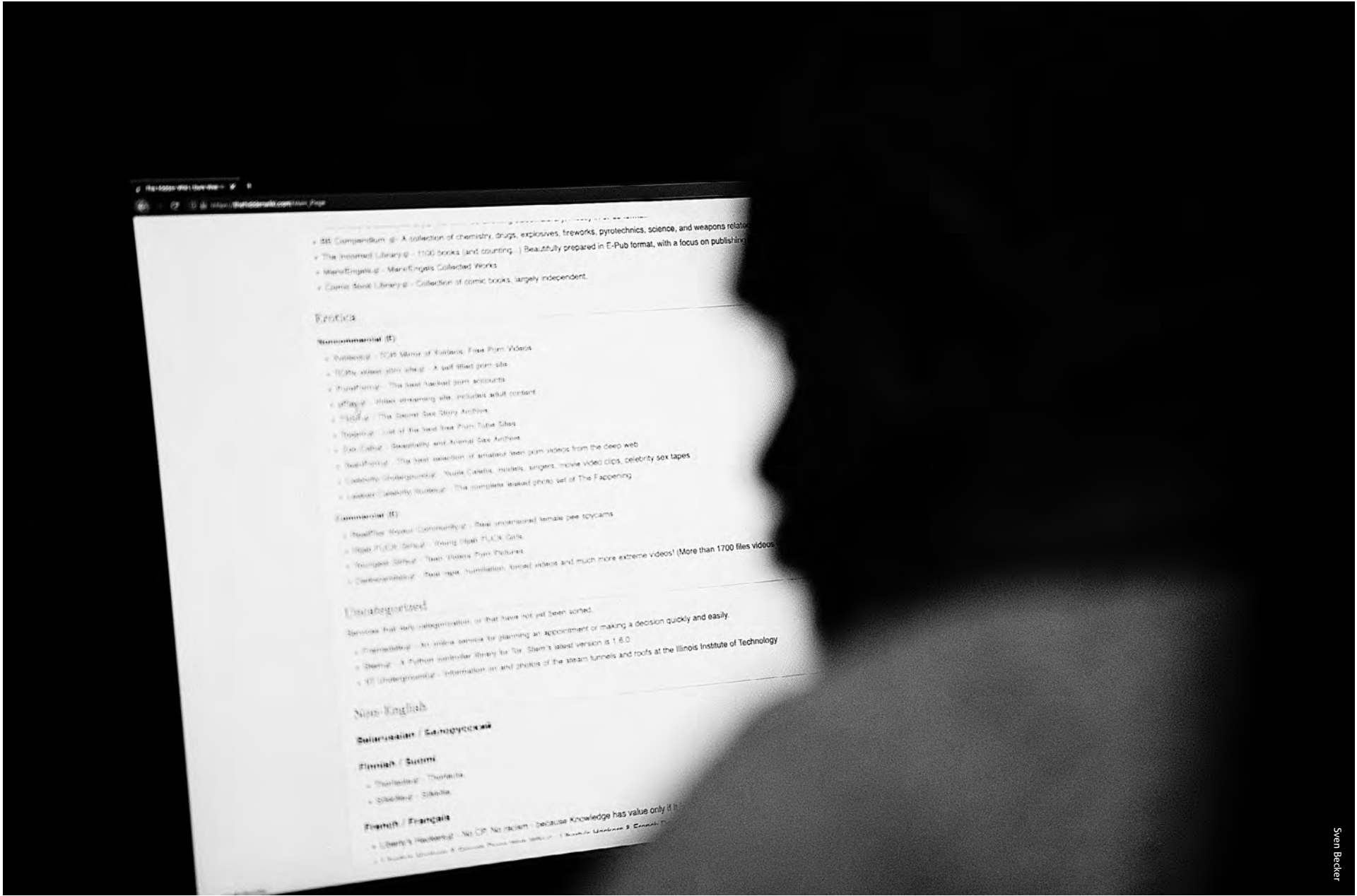
„Wer Webseiten mit halbnackten Kindern in sexualisierten Posen ins Netz stellt, muss sich Fragen zu seiner Motivation stellen lassen“, findet René Schlechter, der daran erinnert: Jeder Missbrauchsdarstellung liegt ein realer Missbrauch von Kindern zugrunde. Oftmals aber auch weitere Verbrechen wie Menschenhandel und Sklaverei. Gemeinsam mit Ecpat war der Kinderrechtsbeauftragte auch analog aktiv im Kampf gegen Posing geworden: Ein Süßwarenhersteller hatte mit einem Kind, das nur mit Süßwaren bekleidet war, auf seinem Lieferwagen geworben. „Wir haben das beanstandet. Daraufhin schrieb uns der Anwalt der Firma einen bösen Brief – aber die Werbung verschwand“, so Schlechter.

Enge Kooperation mit der Polizei

Um im Kampf gegen Online-Kindesmissbrauch Synergien zu bündeln, hat die Hotline einen Kooperationsvertrag mit der Polizei. Binnen drei Tagen, so das erklärte Ziel, sollen jugendgefährdende pornografische Webseiten aus dem Internet verschwinden. Melden können BürgerInnen Webseiten aus allen Ländern. Während Darstellungen von Missbrauch, die auf heimischen Providern gehostet sind, einfacher gelöscht werden können, ist das bei ausländischen ungleich schwieriger. Laut aktuellem Tätigkeitsbericht des internationalen Meldesystems Inhope waren 2018 in diesen Fällen binnen einer Woche nur 63 Prozent der Inhalte gelöscht, innerhalb von vier Wochen 93 Prozent. Damit hat sich die Löschquote im Ausland trotz aller internationalen Koordination kaum verbessert. 2016 waren 62 Prozent der Inhalte innerhalb einer Woche gelöscht und 92 Prozent nach einem Monat.

Früher betrafen viele Beschwerden das frei zugängliche Internet. „Inzwischen verlagern sich die Aktivitäten ins Darknet“, hat Gorges-Wagner beobachtet – und bestätigt damit einen Trend, vor dem auch Interpol warnt: Immer mehr Kriminelle agieren in dem Bereich des Internets, der seinen Nutzern Anonymität bieten soll und wo viele „Hidden services“ nur mit Verschlüsselungssoftware zu nutzen sind. Kriminelle Pädophilen-Foren basieren dabei meist auf einem perfiden Tauschsystem: Um Zugang zu erhalten, müssen potenzielle Mitglieder selbst illegales Bildmaterial bereitstellen. Das dürfen die MitarbeiterInnen der Stopline nicht. Anders als ihre KollegInnen etwa in Irland oder Großbritannien spüren sie Missbrauchsdarstellungen auch nicht proaktiv auf, sondern nur aufgrund eines Hinweises. Weiter zu ermitteln ist in Luxemburg der Polizei vorbehalten.

Das KJT-Team ist mit anderen Ländern über die Beschwerdestellen-Plattform Inhope vernetzt: Stellt sich heraus, dass der Provider in einem anderen Land als Luxemburg steht, werden die KollegInnen im betreffenden Land alarmiert und kümmern sich,



Das Gros an Bild- und Tonmaterial von Kindesmissbrauch stammt von verschlüsselten Plattformen im sogenannten Darknet

In Luxemburg legen Mitarbeiter der Internet-Beschwerdestelle regelmäßig Pausen ein. Anders wäre die Prüfung von Missbrauch und Gewalt „emotional kaum zu ertragen“

indem sie entweder die Inhalte weiter an die Polizei geben oder direkt bei den Providern Druck machen, um die Inhalte zu löschen. „Das funktioniert in der Regel ganz gut“, findet Gorges-Wagner. Rund ein Drittel der ausländischen Inhalte wurde an Stellen in den USA gemeldet.

International vernetzt

Oftmals sind die Kriminellen den Ermittlungsbehörden einen Schritt voraus: Dann verschwinden Inhalte, die auf einer Webseite gestanden haben, plötzlich und tauchen unter einer neuen URL mit einer IP-Adresse in einem anderen Land wieder auf. Um zu verhindern, dass die Suche jedes Mal von neuem beginnt, hat Interpol eine Riesen-Datenbank zusammengestellt, in der Millionen von Bildern und Videos schweren Kindesmissbrauchs gespeichert sind. Auf die Datenbank haben spezialisierte Ermittlungsteams aus 60 Ländern Zugriff – und es werden stetig mehr. Zuletzt kam mit Kenia das erste afrikanische Land hinzu.

Die grenzüberschreitende Zusammenarbeit von Netz-Aufpassern und Ermittlungsbehörden ist

wichtig. Im Frühjahr gelang es Interpol-Fahndern, 50 Kinder zu retten und einen international agierenden Pädophilen-Ring zu zerschlagen. Ein Webseiten-Administrator aus Australien wurde in seinem Heimatland zu einer Haftstrafe von 40 Jahren verurteilt. Bei ihm waren Tausende in Thailand und Australien aufgenommene Bilder gefunden worden. Sein jüngstes Opfer war erst 15 Monate alt. Ein weiterer Beschuldigter, ein Vorschullehrer, erhielt eine Haftstrafe von 36 Jahren. Es seien „50 Kinder gerettet“ worden, so Interpol – es bestehe jedoch den Verdacht, dass 100 weitere Kinder missbraucht wurden. Die über 67 000 Nutznießer des Rings stammen aus allen sozialen Schichten. Es sind Anwälte und Sozialarbeiter darunter, aber auch ein Polizist.

Europol meldete jüngst ebenfalls die Zerschlagung eines Pädophilen-Netzwerks, das jahrelang unbehelligt über einen Server in der niederländischen Kleinstadt Krommenie betrieben wurde. Die meisten der 184 Festgenommenen hatten offenbar nicht nur Bilder ausgetauscht, sondern selbst Kinder missbraucht. Einer der Festgenommenen, ein Brite, hatte über einen längeren Zeitraum sowohl seinen zweijährigen Neffen als auch einen achtjährigen Nachbarsjungen missbraucht, ohne dass die Eltern der Kinder etwas ahnten. Auch in Luxemburg gibt es Fahndungserfolge, meistens in Zusammenarbeit mit dem Ausland, sie werden aber nicht immer öffentlich kommuniziert. „Wenn Seiten aus dem Netz verschwinden, ist das für uns ein Teilerfolg“, sagt Stephany.

Um von den verstörenden Bildern, darunter sadistische Vergewaltigungen von Kleinkindern und Babys, die zu schwersten Verletzungen und oft zu lebenslangen Traumatisierungen führen, nicht bis in den Schlaf verfolgt zu werden, legen die MitarbeiterInnen regelmäßig Pausen ein. Anders als in Deutschland, wo die Beschwerdestellen nichts anderes tun, als den ganzen Tag verdächtiges Material zu sichten, legt das KJT Wert auf Abwechslung. „Wenn man den ganzen Tag nur solche Bilder sieht, ist das eine enorme Belastung“, weiß Gorges-Wagner aus eigener Erfahrung. „Wir schauen sie mit einem technischen Blick

an und befassen uns nicht mit den Einzelschicksalen dahinter. Das wäre emotional kaum auszuhalten“, beschreibt sie die schwierige Arbeit. In Extra-Schulungen von Interpol lernen die MitarbeiterInnen auf relevante Details zu achten: das Alter einzuschätzen, die Grauzonen abzuwägen. Um alles Weitere kümmert sich die Polizei. Wer die Belastung nicht mehr aushält, weil ihn oder sie die Bilder zu sehr aufwühlen, kann psychologische Hilfe in Anspruch nehmen – neben der Supervision, die ohnehin alle zwei bis drei Monate geschehe, so Gorges-Wagner. „Dass wir mit unserer Arbeit helfen, Verbrechen das Handwerk zu legen und Kinder zu retten ist, für uns Motivation genug“, sagt Stephany. Auch wenn Erfolge oft Jahre dauern und Seiten aus ermittlungstaktischen Gründen manchmal länger auf dem Server bleiben müssen. Die Fahnder müssen in mühseliger Detailarbeit alles Bild- und Tonmaterial, oft viele Terabyte Daten, sichten und auswerten.

Kinder als Opfer – und Täter

Noch etwas macht den MitarbeiterInnen der Stopline-Sorgen: das Sexting unter Kindern und Jugendlichen. Oft bleibt es nicht beim Verschicken von SMS und Chat-Nachrichten mit erotischem oder sexuellen Inhalt, manche Kinder fotografieren sich und ihren Körper und verschicken diese Fotos. Das ist nicht nur aus Gründen des Jugendschutzes und des Datenschutzes höchst bedenklich oder weil Fotos oft in falsche Hände geraten, sich rasant schnell verbreiten und tausendfach kopiert werden, sind sie erst einmal online. Sie können zur Erpressung genutzt werden oder tauchen auf Webseiten mit pornografischen Inhalten auf. Kinder sind sich dessen oft nicht bewusst, aber Bilder von nackten oder halbnackten Kindern fallen unter Kinderpornografie: Wer sie produziert, über Messenger-Dienste oder soziale Netzwerke verschickt oder ins Netz stellt, macht sich demnach strafbar. Bee-Secure und KJT haben daher eine weitere Initiative ins Leben gerufen: Sag nein zu Sexting. Wer diesbezüglich Rat oder Hilfe braucht, kann bei der Helpline unter 26 64 05 44 anrufen. Oder sich anonym bei der Stop-Line melden.

Die Zahl der anonymen Hinweise auf Online-Darstellungen von Kindesmissbrauch steigt rasant. Auch in Luxemburg

France

Macron contre l'élargissement



Le président Emmanuel Macron et la chancelière Angela Merkel visitant Airbus en octobre

Emmanuel Defouloy, Paris

Paris a été la cible de critiques virulentes dans les Balkans et au sein des institutions européennes pour avoir mis son veto, le 18 octobre à Bruxelles, à l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. Pour autant, aucun débat n'a eu lieu depuis dans l'Hexagone et Emmanuel Macron a échappé à toute critique interne à ce sujet.

La France se trouve, il est vrai, en pleine introspection depuis la rentrée de septembre, entre un débat voulu par le président sur l'immigration qui tourne au pugilat sur le voile et la place de l'islam dans la société, et une situation sociale explosive avec une grève générale annoncée pour le 5 décembre contre la réforme des retraites, que le mouvement dit des « gilets jaunes » s'apprête à rejoindre.

Mais la raison principale tient au sujet lui-même, et elle est simple : les Français sont très majoritairement opposés à tout nouvel élargissement, par crainte d'aggravation du dumping social et parce que l'Union européenne connaît déjà un fonctionnement difficile à vingt-huit. C'est notamment pour cela que Paris réclame, avant toute nouvelle décision, une réforme du processus d'adhésion. Pour Emmanuel Macron, il n'est « plus adapté », « trop bureaucratique et automatique », il « ne parle plus aux peuples ».

Cette opposition des Français a été clairement mise en évidence lors du référendum de 2005 sur la Constitution européenne – un an après le grand élargissement à dix pays d'Europe centrale et du sud que Paris n'a accepté qu'à reculons, et avec la question de la Turquie en ligne de mire –, et elle n'a pas changé depuis. En 2019, le principal argument, partagé implicitement par la plupart des familles politiques, reste le refus de faire entrer dans l'UE des travailleurs toujours moins payés, et les Macédoniens comme les Albanais le sont beaucoup moins que les Polonais ou les Tchèques – les Albanais ayant également, pour les droites extrêmes, le désavantage d'être musulmans.

Une course apparemment sans fin au moins-disant social est en effet à l'œuvre au sein du continent européen. Après l'Europe centrale, ce sont les Balkans qui, depuis les années 2010, proposent une main d'œuvre moins chère encore. Dans le textile par exemple, la jeune marque italienne Calzedonia fabrique en Croatie, en Serbie et en Bulgarie, tandis qu'en Macédoine les ouvertures d'ateliers se multiplient, avec des ouvrières payées 200 euros par mois. Des travailleurs légitimement soucieux de mieux gagner leur vie mais qui contribuent aussi à empêcher les salaires d'Europe centrale de rejoindre ceux de l'ouest du continent : en Pologne ou en Slovaquie, Ukrainiens ou Serbes freinent la hausse des rémunérations dans les usines. Une situation par-

La France a-t-elle commis une « erreur historique », comme l'a déclaré le président de la Commission, Jean-Claude Juncker ?

tagée par la Turquie, où beaucoup des plus de trois millions de réfugiés syriens travaillent dans le textile.

C'est donc au contraire, s'il avait accepté de nouvelles négociations d'adhésion, qu'Emmanuel Macron aurait été la cible de critiques en France. Car il s'agit aussi d'une question de respect du vote du 26 mai pour le Parlement européen et de primauté de la démocratie sur la « bulle bruxelloise », alors que la Commission sortante est en fin de mandat. Le président français était échaudé : après avoir été attaqué de toutes parts pour avoir accepté l'accord de libre-échange UE-Mercosur conclu le 28 juin (lire *d'Land* du 19 juillet), il a dû finalement faire machine arrière. « En l'état, je ne signerai pas le Mercosur », a-t-il déclaré fin août, en accusant le président brésilien Jair Bolsonaro de ne pas avoir respecté sa parole sur l'environnement.

La France a-t-elle pour autant commis une « erreur historique », comme l'ont déclaré le Premier ministre macédonien, Zoran Zaev, et le président de la Commission, Jean-Claude Juncker ? Si un retour des Balkans à l'instabilité des années 1990 paraît peu probable, car des régimes démocratiques s'y sont enracinés depuis vingt-cinq ans, la région pourrait en revanche connaître des regains d'influence de la Chine ou de la Russie.

La deuxième raison majeure de la position de Paris tient au fonctionnement interne de l'UE : tant que l'Allemagne continuera à bloquer sur l'approfondissement de la zone euro (comme un réel budget ou des taxes communes, type Gafa), la France jugera risqué de continuer à « diluer » l'Union avant d'en avoir renforcé le cœur, et donc mettra son veto à l'élargissement, qui est surtout une priorité de l'Allemagne.

Cette position peut être critiquée mais n'est pas dénuée de tout fondement réaliste. Après avoir été un farouche partisan du grand élargissement de 2004 sous Tony Blair, le Royaume-Uni a connu l'installation de centaines de milliers de travailleurs polonais sur son territoire, ce qui n'a pas été pour rien dans le vote en faveur du « Brexit ». Question simple : si de nouveaux élargissements entraînaient dans cinq à dix ans un « Frexit », que resterait-il de cette grande UE élargie, sans la France ?

Le Royaume-Uni sur le départ, le « rapport de force » interne à l'UE sur l'élargissement a d'ailleurs évolué, d'autant que les Pays-Bas y sont opposés. Paris a donc moins de préventions vis-à-vis de Berlin, et ce qui était plus ou moins caché il y a une décennie est désormais étalé au grand jour : certaines des grandes priorités de la France et de l'Allemagne ne sont plus les mêmes, et sont même opposées. Ceux qui attribuaient le veto du 18 octobre au style arrogant d'Emmanuel Macron ou à son penchant pour les initiatives personnelles risquent donc de se tromper : la position de la France sur l'élargissement devrait être une constante des années à venir. Quels que soient les présidents.

Chroniques de la Cour

Le comité 255, des apprentis sorciers ?

Dominique Seytre

Pourquoi la Slovaquie a-t-elle subi quatre échecs ? Pourquoi ses quatre candidats au poste de juges au Tribunal européen ont-ils été rejetés ? Que se cache-t-il derrière ces refus ? Les projecteurs sont braqués sur les activités du comité dit 255, lequel fait et défait les nominations de juges. Sa manie du secret risque de lui jouer des tours.

2016. la Slovaquie est tirée au sort avec onze autres États membres. Ils doivent nommer immédiatement un second juge au Tribunal européen, comme l'exige la fameuse réforme voulue par la Cour elle-même, en décembre 2015. Le gouvernement slovaque désigne une professeure de droit, Maria Patakyová. Comme tout candidat elle doit passer devant le comité prévu à l'article 255 du traité de Lisbonne pour évaluer « l'adéquation » des juges. Elle échoue. Un candidat refusé, cela arrive. Malte, par exemple, connaît. Les Slovaques envoient ensuite Radoslav Procházka, homme politique et juriste. Il a même été l'agent du gouvernement dans certaines affaires devant la Cour de justice. Refusé lui aussi... Le troisième candidat est Yvan Rumana. Juge depuis vingt ans, dont douze à la Cour suprême slovaque. L'intéressé y croit. Il déclare bien connaître la Cour pour y avoir été référendaire. Le président de la Cour de justice Koen Lenaerts est aussi persuadé qu'il fera un très bon juge. Il le dit haut et fort. Mais Rumana est aussi recalé. Arrive le quatrième candidat Michal Kuceva fonctionnaire au greffe du la Cour des droits de l'Homme et celui-là ne fait pas non plus l'affaire.

Les rapports d'évaluation du comité sont secrets. Il y a quelques années, l'ONG espagnole *Access Info Europe*, épaulée par la Clinique du droit de l'école HEC et la New York University, avait porté plainte auprès de la Médiatrice européenne. Ils disaient que

De nombreux observateurs craignent que le comité perde pied à cause de critères trop vagues

les juges étaient des personnages publics payés par le contribuable et le citoyen avait le droit de savoir pourquoi tel ou tel était choisi ou rejeté et ils réclamaient la publication des rapports d'évaluation. En vain. Rien n'a changé.

Le comité que préside un ancien juge à la Cour, Christiaan Timmermans, est composé de quelques magistrats nationaux, d'un professeur de droit, d'une ancienne juge au Tribunal européen et d'un ancien député européen. Leur rapport, publié après chaque audition est succinct. Quelques pages, un paragraphe dans lequel, en termes généraux, est indiquée la raison du rejet le candidat. Veronika Müller, la porte-parole du conseil judiciaire slovaque chargé de sélectionner le candidat présenté au gouvernement, après appel public à candidatures, s'en était plaint. « On n'a pas les critères, comment travailler ? », disait-elle en substance. Les raisons des rejets slovaques ont finalement transpiré. La première candidate ne connaissait pas la langue française. Pour le second, son manque d'intégrité morale pour cause de financement douteux lors d'une campagne électorale, a été déterminant. Yvan Rumana aurait eu droit à une appréciation du genre « sa connaissance du droit européen ne lui permettrait pas d'être immédiatement opérationnel ». Le dernier candidat n'était pas au point. Il faut toute-

fois en ajouter un cinquième, Jan Mazak. Son ombre plane sur cette affaire. Depuis son départ de la Cour où il était avocat général jusqu'en 2012, il n'a cessé de vouloir y revenir. A chaque appel à candidatures, il est là, et à chaque fois il est écarté. De l'avis général, il n'a aucune chance tant que le gouvernement actuel est au pouvoir. Le comité 255 lui garde-t-il une place au chaud en attendant un changement de gouvernement ? La Cour a bruisé de cette rumeur. Une information circule aussi : l'ancienne juge au tribunal Maria Eugenia Ribeiro, qui aurait gardé des contacts à la Cour, aurait une place prépondérante au sein du comité. Ses questions, pointilleuses

pour les uns, mais justifiées pour les autres, seraient déterminantes dans l'évaluation des candidats. Certains d'entre eux se plaignent aussi de différence de traitement. Accusations non vérifiables, faute de transparence. Mais comme disait le ministre des Affaires étrangères slovaque après le quatrième refus : « Je ne peux pas croire qu'aucun de nos candidats ne vaille ceux qui sont devenus juges à la Cour ! »

Depuis septembre dernier, la Cour et le Tribunal se composent de 91 juges et avocats généraux (il manque un Slovaque deux Slovènes et un Britannique pour cause de Brexit). Les mandats de six

ans sont renouvelables par moitié tous les trois ans, en années décalées pour chacune des deux juridictions. Des gouvernements ne se gênent pas. Un parti qui arrive au pouvoir éjecte souvent le juge nommé par le pouvoir précédent. Il y a aussi les démissions, les décès. Du travail pour le comité qui doit auditionner tous les nouveaux venus. Il vient d'ailleurs de refuser une candidate française, Catherine Pignon. De nombreux observateurs craignent qu'avec ses critères souvent trop vagues, son absence de transparence, et... l'intérêt accru des médias nationaux dans la nomination du personnel européen, le comité perde vite pied.



Plus de profondeur

Découvrez le Lëtzeburger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

.....

1 000

ticker

.....

Un ami de la LSF pour conseiller Trump

La Luxembourg School of Finance connaît des turbulences avec la polémique relative à son prochain changement de dénomination et à la redéfinition de ses parcours, pour qu'ils soient plus en ligne avec les besoins des banques locales. Une nouvelle passée inaperçue, y compris outre-Atlantique à l'exception du Hoover Institute, pourrait redonner du lustre à l'école, en pleine crise d'adolescence. Joshua Rau, qui se considère comme « a friend of the LSF » dans un échange d'emails, a été nommé la semaine passée Chief Economist du Council of Economic Advisers du président des États-Unis, Donald Trump. Cette agence, attachée au bureau ovale composée de trois membres et d'une vingtaine d'économistes triés sur le volet, conseille le dirigeant de la première puissance mondiale dans ses décisions de politique interne et étrangère sur base d'analyses économiques et d'études empiriques. La semaine passée, le comité des conseillers économiques a par exemple livré un rapport attendu sur le coût financier de la crise des opioïdes largement évoquée dans les médias ces dernières semaines. La dépendance à ces médicaments dérivés de l'opium distribués par de grands laboratoires américains depuis la fin des années 1990 aurait causé plus de 400 000 morts et coûté 2 500 milliards de dollars aux États-Unis depuis 2015, selon les chiffres publiés par le CEA le premier novembre, des estimations qui dépassent de loin celles déjà formulées puisqu'elles englobent le coût induit des décès sur l'économie. Joshua Rau, professeur à Stanford, diplômé du MIT et de Yale (pour faire court, car son CV s'étale sur dix pages alors qu'il n'a pas été mis à jour depuis décembre 2017), s'intéresse lui principalement aux systèmes de retraites. C'est dans le cadre



de conférences thématiques qu'il s'est rendu plusieurs fois au Grand-Duché ces dernières années, pour des séminaires organisés par la LSF. Il a également publié en septembre 2018 *The Subsidy of Infrastructures as an Asset Class* dans le cadre d'une coopération avec Roman Kräussl, professeur et chercheur de l'Université du Luxembourg spécialisée en classes d'actifs alternatifs comme l'art. pso

A minima

Le Conseil d'État est étonné, dans son avis du 22 octobre sur un projet de règlement grand-ducal concernant la publicité dans les services de médias audiovisuels, que le ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel (DP) se limite à une transposition à minima de la directive européenne en la matière (UE 2018/1808). Les sages estiment « que la transposition de ladite directive ne saurait se limiter au simple recopiage d'une seule disposition ». Le règlement grand-ducal ne se consacre qu'au plafond publicitaire maximal, qui est actuellement limité à vingt pour cent ou douze minutes par tranche horaire, alors qu'à l'avenir, les périodes de référence seront étendues à vingt pour cent du temps d'antenne dans deux tranches, à savoir entre 6 et 18 heures ou entre 18 et 24 heures. Ce qui permettrait du médias audiovisuels – en l'occurrence RTL Télé Lëtzebuerg – de mieux cibler les blocs publicitaires par rapports aux moments d'audience élevée. D'autres aspects de la directive, interdisant les publicités de certains produits nocifs ou les placements de produits dans certaines émissions, n'ont pas été repris dans le texte luxembourgeois. Pour RTL Luxembourg, la discussion sur la publicité semble superfétatoire, puisque, à partir de 2021, ses « découverts » de son programme de télévision seront financés à hauteur de jusqu'à presque dix millions d'euros par l'État, parce qu'il a une mission de service public. jh

Fnac a dit « ouvrez »

La grande surface du livre et de l'électroménager, Fnac, ouvre ses portes ce vendredi. Elle est la première enseigne du centre commercial Royal Hamilius, encore en travaux, à accueillir les clients. À la veille de l'ouverture,



le directeur Belux Charles-Henri de Maleissye a motivé ses troupes, une trentaine d'employés réunis en tenue entre les tablettes et les bouquins. Après un cri de ralliement improvisé et une séance photo non moins improvisée (le caméraman s'est légèrement fait houspiller pour avoir pris l'initiative), le dirigeant s'est adressé aux 25 journalistes présents pour la conférence de presse d'ouverture, signe que le commerce intéresse et fait vendre la presse. La fête en présence du directeur général du groupe Fnac Darty, Enrique Martinez, était prévue dans la soirée. La présence du grand patron prouve que l'ouverture compte. Le magasin, principalement établi en sous-sol, n'est pas grand. Sa surface de vente, dont un entre-sol pour le *show casing* et Fnac Kids, se cantonne à 1 200 mètres carrés, soit deux fois moins que l'enseigne à Metz. L'ADN Fnac est conservé pour ce qui touche à l'agencement des rayons. Sont simplement ajoutés les aspirateurs et machines à laver de Darty. Les enseignes fusionnées promettent 2 500 références technologiques et 33 000 littéraires, des gammes luxembourgeoise, française, allemande et bientôt portugaise. S'y ajoutent deux millions de références éditoriales sur *fnac.lu*. Aujourd'hui, Fnac réalise 80 pour cent de son chiffre d'affaires en magasin et 20 pour cent via internet. Dans un entretien accordé au *Wort*, le directeur général entend à la fois jouer « la carte de la proximité » et « représenter une alternative crédible à Amazon ». Des signes de « luxembourgitude » ont été affichés sciemment lors de l'événement presse. D'abord par l'hommage rendu aux autorités, la Ville et l'Adem. Mais aussi pour le respect des initiatives

locales, *Lëtzshop.lu* ou le calendrier de l'Union des commerçants. « On va s'aligner », a assuré le responsable du magasin Richard Hoitinga. Il sera ouvert de 10 heures à 19 heures en semaine, de 11 heures à 18 heures pour les ouvertures dominicales. pso

Merry Christmas, Yuppie !

À un mois et demi de Noël, donc en pleine *busy season* commerçante, l'OGBL et le LCGB font monter la pression chez Cactus. Les négociations autour d'une nouvelle convention collective étant « dans l'impasse » depuis janvier, les deux syndicats ont finalement décidé de saisir l'Office national de conciliation et d'« engager le bras de fer ». Ils préparent des actions syndicales dans plusieurs magasins pour le jeudi 14 décembre. C'est via Youtube que le jeune secrétaire central et ancien journaliste au Woxx, David Angel, et le président de la délégation (licencié en 2009 par la direction puis réembauché sur ordre de la Cour d'appel), Patrick Ourth, ont expliqué les principales revendications syndicales. Celles-ci concernent l'évolution des carrières (un avancement tous les deux ans au lieu de tous les trois ans) ainsi que la reclassification des chauffeurs de camions en personnel qualifié. La direction propose une augmentation de cinq minutes pour les pauses et de vingt euros pour le salaire mensuel. Avec un taux de syndicalisation situé entre quarante et cinquante pour cent – bien plus que dans la moyenne du commerce, mais bien moins que dans l'industrie –, la mobilisation des 3 200 salariés de Cactus sera un test pour l'OGBL, tout comme la couverture médiatique le sera pour l'indépendance journalistique. Cactus est en effet un des principaux annonceurs, tant dans la presse écrite que chez RTL. bt



Automotive clusterfuck

Alors qu'à Bissen, naît lentement l'Automotive Campus, un gigantesque

c'est à peu près le nombre d'avocats qui participent de mercredi à samedi au congrès annuel de la prestigieuse Union internationale des avocats (UIA) organisé à Luxembourg. Après Porto et avant Guadalajara, le Grand-Duché accueille l'événement phare de l'organisation créée en 1927 pour défendre les intérêts de la profession, mais aussi l'État de droit... et bien sûr réseauter. L'UIA compte 120 barreaux membres, soit quelque deux millions d'avocats, dont cinq milliers sont actifs et participent alternativement aux différents événements organisés régulièrement en différents endroits du globe. Pour se joindre au seul raout de cette semaine, il faut compter environ 1 200 euros. L'affluence, timide en début de matinée, prenait corps en avançant dans la journée. Devant un public épars, le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), a livré son discours de bienvenue. Dans un propos organisé en deux parties (international / national) - deux sous parties (changement climatique / défi digital), en bon disciple de l'école française du droit (Université Panthéon-Assas), Pierre Gramegna a vanté le Luxembourg pour tout autre chose que les banques et les fonds. « Nous voulons donner une autre idée du pays », témoigne le bâtonnier sortant (même si le sponsor Kontz a disposé ses voitures de luxe devant l'entrée) et président du congrès François Prum, notamment pour le contingent de Parisiens qui débarque avec l'idée selon laquelle le Grand-Duché est le paradis fiscal à deux heures de train. Puis il y a les « extracommunautaires ». L'annuaire des inscrits révèle le caractère extrêmement cosmopolite de la réunion avec des avocats issus de tous les continents. Le respect des droits de l'Homme figure au programme samedi matin avec une conférence sur la violence à l'encontre des femmes ouverte au public (mais sur enregistrement préalable). La Grande-Duchesse, militante en la matière, avait manifesté l'intention de participer avant de se faire excuser. pso

centre de recherche autour de l'automobile lancé par Goodyear, l'automne aura été maussade pour le secteur des équipementiers automobiles. Après l'annonce du groupe allemand Mahle de vouloir définitivement fermer son centre de recherche au Luxembourg, voici la multinationale américaine Delphi qui annonce délocaliser d'ici 2021 deux divisions de son usine de Bascharage vers Blois dans le département Loir-et-Cher. Pour Delphi, qui fournit des équipements à BMW, VW et PSA, il s'agit du cinquième plan social en dix ans, et sur les 500 emplois qui restaient, plus de 250 seraient menacés. Dans un communiqué, l'OGBL appelle à un plan de maintien dans l'emploi (reconversions, transferts, préretraites). Le syndicat exprime également son « amertume » : « Les décideurs de telles mesures de restructuration – qui plongent les salariés dans l'incertitude et la peur – se trouvent à l'étranger » ; du coup, ils ignoreraient trop souvent « les aspects attractifs et compétitifs du site au Luxembourg ». Mais en réalité, la question plus inquiétante, c'est si l'industrie des équipementiers automobiles luxembourgeoise ne serait pas prise au dépourvu par le tournant énergétique. bt

Brown finance

Le Parti travailliste britannique vient de publier un rapport commandité à un groupe d'experts sur le changement climatique et la finance. Constatant que les banques anglaises ont financé l'industrie fossile à hauteur de plus de cent milliards de dollars entre 2016 et 2018, le groupe d'experts recommande de pénaliser les grandes banques pour leurs « investissements bruns » en exigeant des réserves de capitaux plus élevées : « A brown penalising factor could be based either on risk considerations (since brown assets face higher climate transition risks) or more directly on the need for global systemically important banks to play a more active role in the process of decarbonisation ». Le Parti travailliste dit réfléchir sur comment intégrer ces recommandations dans son programme en amont des élections anticipées de décembre. bt

Revolving Doors

Pour la fonctionnaire systémique, la période de « cooling-off » aura duré



« Small but global » : Rêves et cauchemars singapouriens au Kirchberg

Bernard Thomas

Pour le Grand-Duché, la République de Singapour est une surface sur laquelle projeter tous ses fantasmes. Ce que les Luxembourgeois disent sur la cité-État insulaire au large de la Malaisie en dit plus sur le Luxembourg que sur Singapour. À commencer par leur relation ambiguë à la croissance économique et démographique. « Il y a effectivement des acteurs dans l'État qui rêvent de Singapour. Moi non ; mon modèle, c'est la Suisse », expliquait ainsi le ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes (Déi Gréng), dans une interview parue dans l'édition de juillet du mensuel *Forum*. Et de philosopher sur « l'âme du Luxembourg » qui se caractériserait par « cette étonnante proximité avec la nature ». Paru en octobre, la contribution de Turmes au *Sozialalmannach* s'intitulera « Mehr Seele statt mehr Singapur ». L'âme qui est un concept aussi insaisissable que la « croissance qualitative », grand sujet de l'édition 2019 de la publication Caritas.

En 2016, le président du Conseil national des finances publiques, Romain Bausch, disait craindre que « le Luxembourg finisse par ressembler à Singapour d'ici quarante ou cinquante ans ». Du moins si on retenait « l'hypothèse agressive » de 1,1 million de résidents. En fait, il s'agissait d'une exagération assez grossière : Singapour – qui fait 42 kilomètres de long sur 23 de large – compte actuellement 8 000 personnes par kilomètre carré ; un Luxembourg à 1,1 million aurait une densité de seulement 425 habitants.

Dans un article qui paraîtra dans une des prochaines éditions de la revue académique *Geographische Zeitschrift*, les chercheurs de l'Université du Luxembourg Markus Hesse et Catherine Wong comparent trois « petites villes globales » : Singapour, Genève et Luxembourg. Dès l'introduction, ils notent qu'un succès économique en tant que centre d'affaires « ne peut jamais être atteint sans un certain coût social » : « These

social costs of global cities may outweigh their economic gains ».

« Singapore remains a humourless morality lesson as an economic success story, as a paternalistic-pragmatic modernity, and as a managed and generally benign multicultural society », notait C. J. W.-L. Wee en 2007 dans *The Asian Modern* (Hong Kong University Press). Décidément, il existe une affinité élective entre le Grand-Duché et la cité-État. L'économie luxembourgeoise, comme celle de Singapour, est largement déterritorialisée et considère le monde entier (voire l'espace cosmique) comme son hinterland. Le nouvel urbanisme, en rénovation continue, reflète une modernité insipide : centres commerciaux luxueux et immeubles de bureaux intégralement revêtus de verre.

La référence est apparue il y a trente ans. En 1987, Lucien Thiel, rédacteur en chef du *Land* avant de devenir lobbyiste de l'ABB, publiait un reportage sur Singapour, « le frère jumeau asiatique du Luxembourg ». Les similitudes, écrivait-il, seraient « verblüffend » : deux micro-États résilients, jouant un rôle de « charnière » (on ne parlait pas encore de « hub ») entre une région géographique et le reste du monde. Même s'il désignait le régime politique de « Demokratie », Thiel s'extasiait de Singapour dont le succès ne reposerait pas sur des ressources naturelles, mais sur la « eigene Schaffenskraft und vor allem wohl dem von ihren chinesischen Vorfahren geerbten Ideenreichtum ».

Côté « stabilité politique », le People's Action Party aura fait mieux que le CSV ; il est aux commandes depuis 1959. Dirigée de père en fils, la république de Singapour est un régime autoritaire *soft* : Les médias sont sous contrôle gouvernemental, le système électoral laisse très peu de chances à l'opposition. Les lois sont légion (il est ainsi interdit de vendre du chewing-gum ou de se promener nu dans son appartement), les amendes draconiennes.

Une forme de capitalisme illibéral qui n'a pas empêché le micro-État de se positionner régulièrement en tête des classements économiques internationaux. (Le Luxembourg figurant généralement dans le top 20.) C'est que la « gouvernance », un des principaux critères de ses *benchmarks*, a très peu à voir avec le pluralisme démocratique ou le respect des droits de l'Homme, et beaucoup avec l'ordre social, l'efficacité bureaucratique et la protection du capital. En 2012, l'Observatoire de la compétitivité, une cellule sous la tutelle du ministère de l'Économie luxembourgeois, donnait ainsi une définition très étroite du terme : « Governance addresses the capacities of governments and bureaucracies to provide the international businesses an environment that makes their operations easier to perform and manage. »

« Aus neoliberaler Sicht sind so undemokratische Länder wie Singapur oder Malaysia geschätzte wirtschaftliche Vorzeigemodelle », écrivait François Bausch, alors encore député vert dans l'opposition, en 1995. Au milieu des années 1990, le Parlement discutait d'une convention fiscale avec Singapour. La rapportrice du projet de loi, Marcelle Lentz-Cornette (CSV), concédait que le contrôle gouvernemental exercé à Singapour était « très difficile à accepter ». Puis de réciter le Credo téléologique de « la fin de l'Histoire » : « Une croissance économique dans un pays a toujours conduit à une libéralisation du régime politique. C'est une règle qui ne connaît pas d'exception, même si on peut aujourd'hui constater quelques décalages. À moyen et à long terme, libéralisme économique signifie également libéralisme politique. »

Fin 2013, Boris Liedtke débarque de Singapour au Grand-Duché pour y reprendre la direction de la Deutsche Bank. Dans ses interviews à la presse, il désigne le Grand-Duché de « Singapur des Westens » : les deux places financières se baseraient sur « un État de droit fort », c'est-à-dire capable de défendre les intérêts des investisseurs. « Investoren fühlten sich besonders wohl, wenn sie sicher sein könnten, dass Verträge eingehalten würden und dass sie nicht das Opfer von Korruption oder Enteignung würden ».

Dans un article paru en 2003 dans la *Revue française d'administration publique*, l'urbaniste Anne Haila caractérise le Singapour d'« État administratif » : « Ce sont des fonctionnaires qui dirigent les ministères, les diverses autorités et les compagnies ». Au Luxembourg, le fonctionnaire multitâche et systémique, incarnant la continuité de l'État, n'a pas résisté à la surcharge de travail qui a résulté de l'euro-péanisation des dossiers. Lorsqu'en juillet 2019, la haute fonctionnaire au ministère des Finances, Isabelle Goubin, remit sa démission, elle fut remplacée par pas moins de six fonctionnaires. Sans parler du Stakhanov des *rulings*, Marius Kohl.

La place financière a toujours considéré Singapour comme un idéal. (Même si la mini-République est moins exposée que le Grand-Duché : la finance y pèse un tiers du PIB, contre plus de cinquante pour cent au Luxembourg.) Dès la fin des années 1970, Singapour s'impose comme une destination obligée des missions économiques. En 1980, à la demande de la place bancaire, le Luxembourg lance des négociations pour un traité fiscal. En 2017, alors que sonnait l'heure de l'échange automatique, le Luxembourg communiquait 14 516 fichiers de don-

« A humourless morality lesson as an economic success story, as a paternalistic-pragmatic modernity, and as a managed and generally benign multicultural society. »
C. J. W.-L. Wee,
The Asian Modern

nées au fisc singapourien, soit plus que vers Dublin (9 527), mais moins que vers Hong Kong (34 888).

Singapour n'est pas connu comme « le Luxembourg de l'Est », pas plus que Paris comme « la Bucarest de l'Ouest ». La cité-État, qui se classe quatrième centre financier du monde (derrière Londres, New York et Hong Kong), joue dans une autre ligue. Ce qui n'a pas empêché un certain révisionnisme luxembourgeois. Lors d'une intervention au Parlement en 1995, le député Paul Helminger (DP) attribuait ainsi à Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle des Banques dans les années 1970, le rôle de « *Spiritus rektor* des gens à Singapour voulant établir leur propre centre financier ». (Ce dont ne fait pas mention l'historiographie singapourienne qui retient tout au plus que Dondelinger siégeait au CA de la filiale singapourienne de la Bil, créée en 1982 et démantelée en 2015.)

Au niveau de l'Union européenne, la référence singapourienne sert surtout à contrer les velléités d'harmonisation fiscale au nom du « level playing field », impératif catégorique des gouvernements successifs que l'ancien ministre des Finances, Luc Frieden (CSV), avait résumé par la formule : « Si nous arrêtons de le faire, quelqu'un d'autre en dehors de l'Europe le fera à notre place ». Mais la référence à Singapour est aussi mobilisée pour faire pression vers l'intérieur. Dès 1978, le député-avocat libéral Paul Elvinger parlait de la « vive concurrence » de centres financiers comme Singapour pour exiger une fiscalité plus accommodante. « Si un mouvement d'émigration vers d'autres places devait commencer à se dessiner, ce mouvement, s'il n'était pas contré à temps, serait irréversible et il ne pourrait plus être arrêté. »

En 2012, l'Observatoire de la compétitivité présentait une étude de 74 pages, dans laquelle il comparait le Grand-Duché à la cité-État. Il voulait ainsi déterminer comment « mieux satisfaire » les exigences de la « business community ». Car, notait l'étude, les managers feraient « plus confiance » au gouvernement singapourien qu'à celui du Luxembourg lorsqu'il s'agit « d'améliorer la gestion des finances publiques » ou de « s'adapter aux changements économiques ». Lié par des « engagements institutionnels » tant externes (Union européenne) qu'internes (dialogue social), le Luxembourg aurait « moins de marge de manœuvre » que son concurrent asiatique. « Der Stadtstaat besticht dabei durch seine autoritäre Ausprägungen, die im Westen oft kriti-

siert werden, aber wohl auch der Disziplin dienlich sind », opinera le *Wort* dans un commentaire.

L'Observatoire de la compétitivité passait donc à la moulinette une dizaine de *benchmarks* internationaux pour constater que, par rapport à Singapour, le score du Luxembourg était plombé par la sous-catégorie « labour freedom », qui désigne la liberté du capital d'exploiter le travail. (Il est touchant de voir l'application de bon élève avec laquelle le ministère de l'Économie s'ète tous les ans sur des classements comme celui concocté par la Heritage Foundation, un *think tank* ultra-libéral et climatosceptique financé par Koch Industries.) Trop rigide le droit du travail ; trop élevé le salaire minimum ; trop compliqué le licenciement des « redondant employees ». Néolibéral en dehors de ses frontières, le Luxembourg est un des rares pays européens à avoir gardé plus ou moins intact son État social, financé – et c'est tout le paradoxe juncakérien – grâce à la manne *offshore*.

Si le Luxembourg est étatiste dans les affaires sociales, Singapour l'est dans les affaires immobilières. Les urbanistes luxembourgeois, exaspérés par les longues procédures, sont fascinés par la rapidité avec laquelle des grands projets se réalisent dans la cité-État. C'est que presque cent pour cent du foncier y appartient à l'État, une accumulation rendue possible par des pouvoirs d'expropriation très étendus. Un peu comme si la mission du Fonds Kirchberg avait été étendue à l'ensemble du territoire de la Ville de Luxembourg. Entre 1965 et 1988, le gouvernement de Singapour a exproprié plus de 1 200 sites. Sur les derniers soixante ans, le Housing and Development Board a construit plus d'un million d'appartements, et plus de 80 pour cent des Singapouriens habitent aujourd'hui dans des logements publics (qu'ils ont souvent rachetés). Ces tours construites par le gouvernement ont « stabilisé et harmonisé la société », écrivait l'urbaniste Anne Haila, mais également « permis aux sociétés transnationales établies à Singapour de verser des salaires moins élevés ».

À l'opposé du Grand-Duché, Singapour a flexibilisé son droit du travail et cassé les droits des syndicats. Cette dérégulation fut un des arguments de vente vis-à-vis des multinationales que le gouvernement cherchait à attirer. Elle a eu un prix en termes de cohésion sociale : Les inégalités croissantes entre autochtones et *expats* ont alimenté des « schisms between the citizen population and foreign labour », écrivent ainsi Markus Hesse et Catherine Wong. Ces dernières années, une rhétorique anti-*expats* a commencé à se propager, forçant le gouvernement à annuler certaines exonérations fiscales et à imposer des quotas aux multinationales.

Hesse et Wong pensent également constater une recrudescence des discours identitaires au Luxembourg, dirigés contre la main d'œuvre internationale et frontalière. Or, tant Singapour que le Luxembourg gardent une étonnante capacité « à dépolitiser ces questions et à éviter le conflit public et la controverse ». Le constat que font les deux chercheurs pour Singapour continue aussi à s'appliquer au Luxembourg : « Most forms of civil society organization in Singapore, from trade unions and popular grassroots organizations, to chambers of commerce and business associations, operate within formal channels in the service of the growth imperative. »



Petits dragons et petits renards. Rencontres entre ministres singapouriens et luxembourgeois (2012-2017). Jean-Claude Juncker et Xavier Bettel avec Lee Hsien Loong, Premier ministre et fils du fondateur et despote éclairé de la République de Singapour ; Luc Frieden et Pierre Gramegna avec Tharman Shanmugaratnam, ministre des Finances, respectivement Lawrence Wong, « deuxième ministre des Finances »



Le Luxembourg dans le miroir déformant de Singapour

Le régime des sanctions sera scruté par le Gafi lors de sa prochaine visite, une zone grise où la place financière s’était accordée une certaine marge de manœuvre

Silence, on sanctionne

Pierre Sorlut

Le projet de loi dort dans le tiroir du ministre des Finances depuis 2013. Il vise un domaine des plus sensibles de la place financière : les sanctions du régulateur, la CSSF. La coalition gouvernementale s’était engagée à le confier à la Chambre dans son programme de 2013. « Le gouvernement introduira un système procédural de sanctions qui respectera aussi bien les exigences du droit européen (sanctions effectives, proportionnées et dissuasives) que celles de l’article six de la Cour européenne des Droits de l’Homme (garanties procédurales) », y lit-on. Il n’en a rien été durant la première mandature Bettel (DP) - Schneider (LSAP) – Braz (Déi Gréng) et l’objectif n’apparaît pas dans l’accord de coalition 2018-2023.

Pourtant, les sanctions sont tombées et bien tombées ces dernières années. Elles ont même explosé les plafonds dans le domaine bancaire (ils n’étaient pas bien hauts, certes). En termes d’occurrences, mais aussi de montants. Quatre millions d’euros tout rond pour Havilland le 21 décembre 2018. La *good bank* née en 2009 de la restructuration de l’islandaise Kaupthing, partie en fumée suite à la crise des *subprimes* à la faveur de manipulations commises par ses dirigeants, s’est avérée pas si « good » que ça. « La Banque Havilland S.A. n’a pas respecté ses obligations professionnelles concernant la mise en place d’une administration centrale robuste, d’une gestion saine et prudente des affaires, ainsi que de dispositions en matière de gouvernance interne et de lutte contre le blanchiment d’argent », avait commenté le régulateur dans une communication, une fois n’est pas coutume, détaillée, mais publiée le jour du départ en congé de fin d’année.

Gros client qui tâche Une autre sanction administrative était accompagnée d’éléments de contexte. Celle concernant la filiale luxembourgeoise du groupe suisse Edmond de Rothschild. Prononcée le 21 juin 2017, l’amende de 8,985 millions d’euros fait figure (à date) de record sur la place. « La sanction précitée a été décidée à la suite d’une enquête et d’un contrôle sur place approfondis menés par la CSSF tout au long de l’année 2016 », était-il écrit. En cause : une gouvernance défectueuse, notamment dans sa politique de conformité, et de respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. En toile de fond (mais ce n’est pas mentionné dans la publication officielle), les quelque 473 millions de dollars détournés du fonds souverain malaisien 1MDB. Le pactole a atterri avec le PEP (*Politically Exposed Person*) de client émirati, Khadem Al Qubaisi, sur les comptes de l’établissement luxembourgeois. Avec le recul, l’on comprend que la banque avait accueilli son lot de « HNWI qui tâche » et qu’elle obtenait cette « récompense » pour l’ensemble de son œuvre. Le prix s’avérait en fait moindre qu’attendu, en témoigne la reprise en 2017 de plus de la moitié des provisions réalisées en 2016 en vue de la sanction de la CSSF. La raison ? La banque aurait soigné ses maux via un processus de « médiation ». Les responsables de l’établissement, à commencer par la baronne Ariane, et de la *compliance* façon gruyère suisse, se sont carapatés ou ont été licenciés. Le registre de commerce atteste même de plusieurs vagues de nettoyage. Un des rares membres du conseil d’administration à perdurer depuis juin 2016 est François Pauly. L’ancien administrateur délégué de la Bil est l’œil de la CSSF dans l’instance qui préside aux grandes décisions de l’établissement.

Blanchisserie chinoise Le précédent record en termes de sanction datait du 24 mars 2017. Le gendarme du secteur financier avait alors puni un établissement de crédit de la place, sans en dévoiler l’identité, pour 3,8 millions d’euros. Le *Luxemburger Wort* révélait qu’il s’agissait de la banque chinoise ICBC. Un peu plus tard, l’agence *Reuters* expliquait que la justice espagnole avait débusqué tout « un programme de blanchiment d’argent » via la succursale espagnole.

Tel est le top trois des sanctions. De nombreuses autres (22 depuis juin 2017 pour les seules banques) auraient pu être citées. Leur fréquence a considérablement augmenté depuis l’arrivée de Claude Marx à la tête de l’institution route d’Arlon. Mentionnons simplement celle, plus cocasse, publiée le 21 mai à l’encontre de RBC Investor Services Bank suite à une instruction de la Banque centrale européenne



La Commission de surveillance du secteur financier entre chien et loup mercredi, entre ombre et lumière souvent, entre transparence et opacité encore

La procédure actuelle permet d’éteindre l’incendie avant qu’il n’embrase le reste de la place

(BCE), superviseur en dernier ressort (depuis novembre 2014) : une rareté. La CSSF n’avait pas vu que la banque eschoise aux capitaux canadiens avait débarqué le *Chief Risk Officer* sans en avertir préalablement son conseil d’administration, un devoir selon les principes de gouvernance bancaire. Ironie du sort, l’histoire du licenciement remonte à l’époque où Marco Zwick, aujourd’hui directeur de la CSSF, dirigeait la conformité au sein du groupe RBC. La bagatelle (il s’agit d’une sanction d’apparence minime, à côté de celles prononcées en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme) a quand même coûté 120 000 euros à l’établissement, lequel avait tenté de résister. En vain.

Pourquoi insister plus particulièrement sur ces dossiers ? Parce qu’ils révèlent les changements majeurs que le régulateur et le législateur ont dû opérer depuis la crise... et le dernier rapport du Groupe d’action financière en 2010. Le Gafi avait alors mis le Grand-Duché sur sa liste grise pour un paquet de raisons, mais notamment parce qu’il montrait de graves lacunes dans son régime de sanctions à l’encontre des opérateurs du secteur financier au cœur duquel se trouvent les banques. « Huit condamnations pour blanchiment de capitaux ont été prononcées au Luxembourg depuis 2003. Selon l’équipe d’évaluation, ce faible nombre de condamnations et de sanctions, ainsi que leur faible niveau,

soulève des questions au regard de l’efficacité de la mise en œuvre de l’incrimination de blanchiment de capitaux », écrivaient les évaluateurs.

Cuisine à l’étouffée Plus question de figurer sur les listes. Le simulacre de surveillance qui prévalait sous l’ère de Jean-Nicolas Schaus (décédé en mars) a pris fin avec son successeur en 2009. Jean Guill a le triomphe modeste. « Le renforcement des sanctions suite à la crise financière est un phénomène généralisé sur toutes les places. En sus, les directives européennes exigent des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives. Dans le domaine spécifique du blanchiment, le rapport du Gafi a entraîné une augmentation des contrôles sur place et des sanctions », témoigne le prédécesseur de Claude Marx, arrivé en 2016 pour mettre les bouchées doubles.

Dans un article publié en 2017 dans le *Journal des tribunaux du Luxembourg*, intitulé « La pratique des sanctions administratives en matière financière », les avocats experts en droit pénal, André Lutgen et Marie Marty, multiplient les critiques envers le pouvoir sanctionnateur de la CSSF, à commencer par le « manque de transparence ». « Les décisions de l’autorité de surveillance ne sont pas régulièrement publiées, ni disséquées par la doctrine comme elles peuvent l’être chez nos voisins », ou encore, « il est tout à fait déroutant de constater que ni le législateur, ni l’autorité de surveillance, ni la doctrine, ne délimitent clairement le catalogue de sanctions auxquelles la CSSF peut avoir recours, ni même les critères sur la base desquels un acte de la CSSF pourrait être considéré comme une sanction. » Le régulateur dispose de pouvoirs conséquents, relèvent les avocats, notamment depuis la loi du 23 juillet 2015 (transcription de la directive CRD IV). Mais il n’est pas facile dans ce cadre pour un administré de la CSSF de se défendre. Les procédures administratives non contentieuses (PANC) de la CSSF devraient théoriquement donner les mêmes droits que le justiciable d’une procédure pénale, à savoir le respect du contradictoire, l’obligation de motivation, etc. L’encadrement du « cheminement procédural » est qualifié de « lacunaire ». De même qu’il n’y a pas de véritable instance de sanc-

tion, indépendante et impartiale, au sein de l’autorité de régulation, un reproche souvent entendu auprès des avocats spécialisés dans les tractations avec le régulateur au sujet de sanctions menaçant leurs clients. Les équipes de la CSSF mènent l’enquête, échangent avec l’administré, qui répond, puis un collège, les cinq directeurs en fait, prononcent la sanction. Claude Marx, Françoise Kauthen, Jean-Pierre Faber, Marco Zwick et Claude Wampach considèrent la gravité et la durée de l’infraction, le degré de responsabilité, la situation financière ou encore les gains obtenus avant de déterminer la sanction ou procédure administrative dont la punition extrême est le retrait de licence.

Pas de recours Aucune banque n’a jusqu’à maintenant engagé de recours contre une sanction devant la cour administrative, croient savoir nos interlocuteurs. Certains l’expliquent par la « peur » qu’inspire le régulateur. « Cela devient personnel », témoigne l’un d’entre eux. Comment mener une carrière au Luxembourg lorsque l’on contrarie le régulateur ? Or, il y a largement la place pour gagner, affirme-t-on chez les avocats, au moins devant la Cour européenne des droits de l’homme, notamment parce que la procédure d’enquête de la CSSF impose à l’administré de fournir les documents, sous peine de sanction dans le cas contraire, alors que l’article 6-1 de la CEDH protège le droit à ne pas s’auto-incriminer, et donc à s’abstenir quand on l’entend.

De manière insidieuse, la procédure de sanction de la CSSF et le dialogue qui s’installe entre l’enquêteur-sanctionnateur et l’administré rendent la mécanique comparable à une négociation. On l’a vu avec Havilland ou Edmond de Rothschild, les procédures de médiation via l’intégration d’individus de confiance dans la gouvernance des établissements (et le principe des « quatre yeux » selon lequel deux personnes doivent être responsables devant la CSSF) permettent d’éteindre les incendies avant qu’ils n’embrasent le reste de la place. Alors bien sûr, la méthode peut paraître constructive et digne du pragmatisme national. Mais ne s’agit-il pas aussi d’un prolongement de la « cuisine à l’étouffée de Jean-Nicolas Schaus » (expression savoureuse empruntée à un spécialiste)

lequel instillerait la croyance selon laquelle la procédure consisterait en de petits arrangements qui conduisent à épargner l’un ou l’autre établissement ? La partie de la loi sur le secteur financier relative aux sanctions offre une certaine marge d’interprétation. Par exemple, son article 63-3 permet à des banques d’échapper à une publication lorsque celle-ci lui « causerait, pour autant que l’on puisse le déterminer, un préjudice disproportionné ». Ainsi, aucune banque universelle (de détail, mais qui opère aussi dans la gestion de fortune) ne figure dans la liste des personnes morales sanctionnées publiée sur le site de la CSSF. Pas même dans la liste des entreprises condamnées à une amende administrative (quatre banques) suite aux révélations *Panama Papers*. Alors que les noms de grands groupes apparaissent dans la base de données du consortium de journalistes ICIJ. L’aléa peut s’expliquer par la relative jeunesse des règles propres à la connaissance des clients et au principe de non-rétroactivité des sanctions. Mais choque également le peu de condamnations, pénales cette fois, de la grande criminalité en col blanc. La perfectibilité de la collaboration entre le régulateur financier et le parquet (pour respecter le principe de *non bis in idem*, pas de double condamnation pour les mêmes faits) l’explique en partie, mais le faible nombre de condamnations pénales tiendrait, selon un magistrat, aussi au fait que les infractions sont souvent commises à l’étranger, comme ce fut le cas dans le dossier ICBC.

Du point de vue de l’avocat néanmoins, la procédure de sanction est contraire aux principes du droit. Pour Laurent Mosar (député CSV et avocat par ailleurs), une condamnation à Strasbourg ferait tâche, surtout que le Fonds monétaire international a déjà recommandé au Luxembourg de revoir sa copie en la matière. Puis « le Gafi apprécierait » poursuit le Lucky Luke de la question parlementaire. La réforme est à l’étude rue de la Congrégation nous y dit-on, même si dans l’ensemble « le régime a fait ses preuves ». « Aucune date ne nous a été communiquée », confie de son côté le président de la Commission des Finances à la Chambre, André Bauler (DP). Reste la question de savoir ce qu’on attend.

Karl Marx und Luxemburg (6)

Die neue Luxemb. Zeitung

Romain Hilgert

Im Brüsseler Exil Mitte der vierziger Jahre des 19. Jahrhunderts bemühten sich Karl Marx, Friedrich Engels und ihre Mitstreiter, die Arbeiterbewegung aus dem von Polizei und Justiz aufgezwungenen Untergrunddasein zu befreien und ihre Anhängerschaft zu vergrößern. Außerdem wollten sie den Einfluss von Joseph Proudhon (1809-1865), der Früh- und „Wahren Sozialisten“ bekämpfen, die sie für unwissenschaftliche Spinner hielten.¹

Aus beiden Gründen brauchten sie wieder dringend eine Zeitung, mit der sie ihren Standpunkt verteidigen konnten. Die Zeitungen, in denen sie bis dahin geschrieben hatten, waren verboten, eingestellt oder zur Änderung ihrer politischen Ausrichtung gezwungen worden. Ihr Bemühen galt einer „von Marx und Engels in Brüssel 1845 bis Frühjahr 1846 geplanten Publikation zur Propaganda der kommunistischen Ansichten [...]“. Für das Vorhaben wurde im Laufe der Zeit verschiedene Erscheinungsmöglichkeiten ins Auge gefasst. Zur Teilnahme daran hatten sie ihre Freunde Bernays, Bürgers, Daniels, Harney, Weitling und Weydemeyer aufgefordert.²

Mitte Januar 1846 erhielt Karl Marx Besuch von Joseph Weydemeyer (1818-1866), einem ehemaligen Artillerieoffizier aus Münster in Westfalen, der zu den Kölner Kommunisten gehört und sozialpolitische Korrespondenzen für die *Trier'sche Zeitung* geschrieben hatte. Mit 27 Jahren hatte er 1845 die Armee verlassen, um Redakteur in Trier zu werden. „Im Mai 1845, als Weydemeyer allem Anschein nach in Trier eintraf, stand die Zeitung bei den Behörden in dem Ruf, einer ‚radikal-sozialistischen in den Kommunismus übergehenden‘ Tendenz nicht fernzustehen.“³ Doch die *Trier'sche Zeitung* hatte ihm bald wegen seiner zu radikalen Ansichten gekündigt, und in der zweiten Januarhälfte 1846 verließ er Trier wieder.⁴ Einer seiner ersten Besuche galt Marx in Brüssel.

Zwei Wochen nach Weydemeyers Ankunft erhielt Marx am 30. Januar 1846 Post aus Köln von Roland Daniels. Roland Daniels (1819-1855) war ein junger Armenarzt in Köln, der 1844 während seiner Studienzeit in Paris Karl Marx und wenig später in Liège dessen Luxemburger Mitstreiter Victor Tedesco kennengelernt hatte.⁵ An den Rand seines Briefs hatte Daniels geschrieben: „Wir haben vor das Volksblatt eingehen zu lassen resp. übergehen zu lassen in die neue Luxemb. Zeitung.“ Das 1845 in Köln gegründete *Allgemeine Volksblatt* musste Anfang 1846 aus Geldmangel eingestellt werden.



Joseph Weydemeyer

„Wir haben vor das Volksblatt eingehen zu lassen resp. übergehen zu lassen in die neue Luxemb. Zeitung“ (Roland Daniels an Karl Marx, 30.1.1846)

Offenbar war es Weydemeyer, der Kontakt zu den Leuten unterhielt, die die von Daniels gemeldete *Neue Luxemburger Zeitung* herausgeben wollten. Als Journalist im benachbarten Trier musste Weydemeyer einen Eindruck von der Politik und Presse im benachbarten Luxemburg gewonnen und vielleicht sogar Kontakte zu dortigen Journalisten, Druckern oder liberalen Politikern geknüpft haben, da die *Trier'sche Zeitung* auch über Luxemburg berichtete. Er schrieb am 13. Mai 1846 aus Schildesche an Friedrich Engels und Philippe-Charles Gigot in Brüssel: „Mein Luxemburger Freund hat Nichts mehr von sich hören lassen; mit einem kleinen Danksagungsschreiben für seine freundlichen Bemühungen werde ich mich vollends von ihm verabschieden.“⁷ Einen Tag später meldete er auch an Karl Marx: „Bitte, laß' mich nicht zu lange auf Antwort warten; denk' auch an den Brief an Meyer.



Roland Daniels

Von Luxemburg nichts Weiteres; hast Du noch keine Nachrichten über Limburg?“⁸

Damit endete der Versuch nicht nur der rheinischen Kommunisten, sondern wohl auch des kommunistischen Korrespondenzkomitees um Karl Marx, ihre Ideen mittels einer in Luxemburg herausgegebenen Zeitung zu verbreiten, die vor allem in Preußen verkauft oder dorthin geschmuggelt werden, vielleicht sogar deutsche Handwerker und Intellektuelle in Paris, Brüssel und London erreichen sollte. Die Idee war nicht abwegig. Denn ein Jahr zuvor, 1844, hatten Luxemburger und preußische Katholiken die *Luxemburger Zeitung* gegründet, die in Trier und dem Rheinland als Kulturkampforgang gegen den evangelischen preußischen Staat verbreitet werden sollte. Die *Luxemburger Zeitung* war ein halbes Jahr lang die erste Tageszeitung in Luxemburg, bis sie am 15. Juni 1845 der Zensur erlag. Ihr Herausgeber und Redakteur, Ernest Grégoire (1802-?) aus Charleville, sollte im März 1848 einer der Anführer der bei Risquons-Tout geschlagenen Militärexpedition sein, die die belgische Monarchie stürzen wollte, und in deren Folge Victor Tedesco zum Tode verurteilt worden war.⁹

Ein Jahr nach dem Ende der *Luxemburger Zeitung* gab es tatsächlich Pläne, eine zweimal wöchentlich erscheinende, zweisprachige *Neue Luxemburger Zeitung/Nouveau Journal de Luxembourg* zu gründen. Anders als ihre ultramontane Vorgängerin sollte sie ein linksliberales Blatt sein. Die Idee stammte von zwei jungen Rechtsanwälten, Emmanuel Servais (1811-1890) und Charles Munchen (1813-1882).

Als junger Mann war Emmanuel Servais um 1830 nach Paris gezogen, „où les émeutes l'intéressaient au plus haut degré et où il fit partie – il est vrai pendant quelque temps seulement – de la Société des Droits de l'Homme. [...] Ayant pris fait et cause pour la Révolution belge, il se fit inscrire en 1833 au Barreau d'Arlon ‘dans des circonstances très favorables pour un débutant’ [...]“. Servais fonda avec Victor Tesch le bi-hebdomadaire ‘L'Echo du Luxembourg’ auquel collaboraient également les hommes de loi Charles Metz et Georges Wurth.“¹⁰ Nach der Abtrennung des Großherzogtums von Belgien kehrte Servais nach Luxemburg zurück, schrieb sich, nun nicht ohne Schwierigkeiten, als Rechtsanwalt ein und wurde Abgeordneter. „A l'Assemblée des Etats, dont la première session eut lieu en juin 1842, Servais teinté d'un libéralisme assez violent et vaguement révolutionnaire, représentait le canton de Mersch avec Théodore Pescatore et Cl. Clément.“¹¹ Der in Echternach geborene Charles Munchen arbeitete als Rechtsanwalt mit Emmanuel Servais zusammen.

Ende 1846 reichte der Drucker Gaspard Rodenborn (?-1855) einen Antrag ein, um ab dem 1. Januar 1847 die *Neue Luxemburger Zeitung* herausgeben zu dürfen. Davon berichtete das *Diekircher Wochenblatt* am 2. Januar 1847: „Jetzt beabsichtigen zwei Advokaten, angesehene Leute – die deutsche Gesinnung des Einen wird sehr gerühmt – ein Oppositionsblatt zu gründen, dessen Lösung Opposition gegen die Mißbräuche, z. B. Nepotismus, Wucher, u. dgl. werden soll. Zugleich erscheint der Echternacher Grenzbote, der zwar der Kirche und dem Staate die Hand reicht, aber allerlei sozialistische Ideen blicken läßt, und es auf die ‚hammelfeisten Liberalen‘ gemünzt hat. Er wird Korrespondenzen in beiden Sprachen aufnehmen. Endlich hat sich ein ehrenwerther Katholik vorgenommen, ein fünftes Blatt erscheinen zu lassen, welches die Rechte der Kirche vertreten soll.“ Das „fünfte Blatt“ sollte das ein Jahr später gegründete *Luxemburger Wort* werden.



Emmanuel Servais

„Dem Vernehmen nach soll der neuen ‚Luxemburger Zeitung‘, welche am 1. d. M. in deutscher und französischer Sprache erscheinen sollte, die Concession vorenthalten werden“ (*Diekircher Wochenblatt*, 9.1.1847)

Doch eine Woche später, am 9. Januar 1847, musste das Diekircher Blatt melden: „Dem Vernehmen nach soll der neuen ‚Luxemburger Zeitung‘, welche am 1. d. M. in deutscher und französischer Sprache erscheinen sollte, die Concession vorenthalten werden; dieselbe ist wenigstens wider Erwarten bis jetzt ausgeblieben. Das wäre zu verwundern und wirklich Schade, denn die beiden Redacteurs, die Herrn Advokaten München und Servais, welche an der Spitze stehen, und denen sich schon tüchtige Mitarbeiter angeboten haben, sind freisinnige und mit unsern Zuständen genau vertraute Männer, die kein Blatt vor den Mund zu nehmen pflegen.“

„Doch da der Gouverneur laut Order des Königs keine neue Zeitung zulassen durfte“¹², verbot die Regierung das Erscheinen der Zeitung nicht, sondern machte es unmöglich, indem sie keinen für die Vorkontrolle ihrer Artikel verantwortlichen Zensor ernannte. Daraufhin interpellierte Emmanuel Servais am 15. Juni 1847 in der Ständerversammlung Gouverneur de la Fontaine: „Un journal devait y être publié, l'éditeur ne croyait pas avoir besoin d'une concession de la part du Gouvernement, puisqu'il n'existe aucune loi en vigueur dans le Grand-Duché qui impose cette obligation. Lorsque le prospectus fut publié, le Gouvernement exigea que les rédacteurs du journal à créer fussent désignés. L'éditeur obtempéra à cette demande; cependant 5 ou 6 mois se sont écoulés depuis lors, sans qu'il ait obtenu aucune réponse.“¹³

Aus der erhaltenen Korrespondenz geht nicht hervor, wer Joseph Weydemeyers „Luxemburger Freund“ war, der im Vormärz Beiträge von Autoren des kommunistischen Korrespondenzkomitees in der *Neuen Luxemburger Zeitung* gedruckt hätte. Emmanuel Servais wurde später Staatsminister; Charles Munchen gab in der Revolution von 1848 die erste satirische Zeitung des Landes heraus, *L'Arlequin*; Gaspard Rodenborn wurde der erste verantwortliche Herausgeber des klerikalen *Luxemburger Wort* und Michel Behrens (1807-1858) dessen Drucker.

Während die gescheiterte *Neue Luxemburger Zeitung* sich um demokratische Belange kümmern wollte, konnte am 3. Januar 1848 in Echternach der *Grenzbote* erscheinen, der auch soziale Anliegen hatte und in seiner ersten Ausgabe bekannte: „Und dennoch hat der ‚Grenzbote‘ keine Scheu vor dem Namen Socialist, [...] Der ‚Grenzbote‘ glaubt an die Nothwendigkeit einer socialen Umgestaltung: der vierte Stand fordert seine Rechte und wie der dritte einst, so wird er sie auch erlangen. Und wer gehört zum vierten Stande, zum Proletariate? Alle diejenigen die mit geistigen, sittlichen und körperlichen Kräften in der Werkstätte des täglichen Erwerbes für die tägliche Existenz arbeiten.“

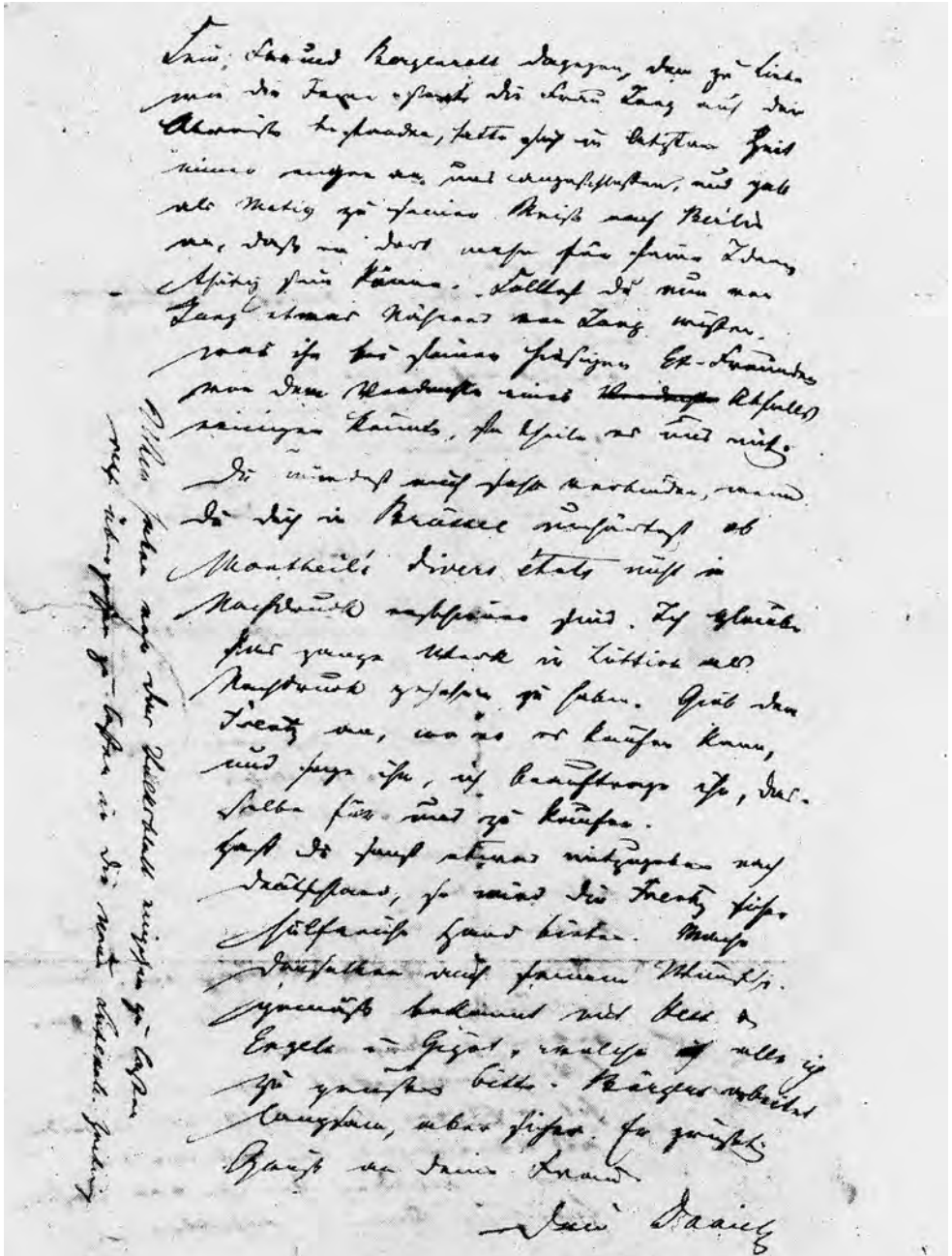


Mathias Hardt

Der *Grenzbote* veröffentlichte in seinen Ausgaben vom 7., 10. und 21. Januar 1848 eine der ersten Sozialtheorien der Luxemburger Geschichte: „Der Besitz, der materielle Besitz gibt alle Rechte; dem Besitz gilt jeder Gunst; dem Besitz gebührt aller Vorzug. Wer nicht besitzt hat keine Ansprüche im Leben, selbst die Gerechtigkeit ist für ihn zu teuer. [...] Die Sklaverei hat aufgehört und ist ein anderes geworden, nämlich Feudalität; auch diese ist nicht ewig gewesen, und der Individualismus des Capitals ist als notwendige Entwicklungsstufe an ihre Stelle getreten; soll er nun ewig sein?“ Deshalb komme es zur „gesetzlich geregelten Production, der natürlichen Verbrüderung oder Association zwischen Capital, Fähigkeit, Fertigkeit und Kraft. [...] Die Periode der industriellen Arbeiterherrschaft wird eintreten und im Laufe der Zeit zu einer Tyrannei über den Ackerbau sich empor schwingen“ bis zur „Association des Grundbesitzes und Abschaffung des Erbrechtes“.

Die von den „Wahren Sozialisten“ der *Trier'schen Zeitung*, den Frühsozialisten Charles Fourier (1772-1837) und Louis Blanc (1811-1882) beeinflusste Artikelfolge stammte wahrscheinlich aus der Feder des Echternacher Lehrers Mathias Hardt. Nach 60 Ausgaben und dem Ende der Revolution fusionierte der *Grenzbote* am 28. Juli 1848 mit dem *Volksfreund*. Auch eine Verbindung Weydemeyers zu Matthias Hardt, der die *Trier'sche Zeitung* kannte, zu dem aus Trier stammenden *Grenzboten*-Herausgeber und Drucker Franz Schoemann, der seit 1837 in Arlon arbeitete, oder zu deren Geldgeber, Karl Christian Andreas Müller, konnte bisher nicht nachgewiesen werden.

Aber Karl Marx hatte sowieso das Interesse verloren. Friedrich Engels konnte am 24. Mai 1848 zu Frieden an Emil Blank in London melden: „Lieber Emil Vorigen Samstag bin ich hierher nach Köln gekommen. Die Rheinische Zeitung wird am 1. Juni erscheinen. Um aber nicht sofort auf Hindernisse zu stoßen müssen wir vorher einige Arrangements in London treffen, die wir, 5 da kein Anderer da ist, Dir zu übertragen so frei sind. [...] Das nöthige Capital für die Zeitung ist zusammen. Alles geht gut, es handelt sich nur noch um die Journale, dann können wir anfangen.“¹⁴ Am 1. Juni 1848 erschien unter Chefredakteur Karl Marx die erste Nummer der *Neuen Rheinischen Zeitung. Organ der Demokratie*. Nach knapp einem Jahr wurde sie verboten, Karl Marx musste zurück ins Exil.



Roland Daniels am 30. 1. 1846 an Kark Marx, Randbemerkung über „neue Luxemb. Zeitung“

¹ d'Lëtzebuurger Land, 24.8.2018
² Marx-Engels-Gesamtausgabe (Mega)², III.1, S. 853
³ Karl Obermann, Joseph Weydemeyer, Ein Lebensbild, Berlin, Dietz, 1968, S. 35
⁴ Karl Obermann, S. 59-60
⁵ Roland Daniels, Mikrokosmos, Frankfurt a.M., Land, 1988, S. 193
⁶ Mega², III.1, S. 500
⁷ Mega², III.2, S. 189
⁸ Mega², III.2, S. 194
⁹ d'Lëtzebuurger Land, 12.4.2019
¹⁰ Jules Mersch, Biographie nationale, XX^{me} fascicule, Luxembourg, 1972, S. 473-474
¹¹ Jules Mersch, S. 479
¹² Gast Mannes, Josiane Weber, Zensur im Vormärz (1815-1848) Literatur und Presse in Luxemburg unter der Vormundschaft des deutschen Bundes, Bibliothèque nationale Luxembourg, 1998, S. 64-65
¹³ Compte-rendu des séances des États du Grand-Duché de Luxembourg, 15 juin 1847
¹⁴ Mega², III.2, S. 155

Après le retrait américain

Jean Lasar

Le gouvernement américain a mis en branle la sortie formelle des États-Unis de l'Accord de Paris, une décision qui, bien qu'attendue, n'en a pas moins atterré ceux qui veulent encore y croire. Ils peuvent essayer de se consoler à l'idée qu'il s'agit jusqu'ici d'un cavalier seul, même le Brésil de Jair Bolsonaro ayant renoncé à emboîter le pas à Donald Trump. L'inadéquation entre l'urgence absolue de la crise climatique et les efforts entrepris pour y faire face saute d'autant plus aux yeux que tant l'Accord lui-même que la plupart des engagements pris dans son cadre sont indigents. Paul Watson, qui a présidé le GIEC et l'organe équivalent de l'Onu sur la biodiversité, l'a rappelé : « À quelques exception près, les engagements des nations riches, moyennement riches ou pauvres sont insuffisants pour s'attaquer au changement climatique », a-t-il déclaré, tranchant qu'en l'état, les engagements sont « far too little, too late ».

Il sera utile de garder ce verdict catégorique à l'esprit lorsqu'on discutera à l'avenir de l'Accord de Paris et accompagnera les tiraillements auquel le retrait américain ne manquera pas de donner lieu. D'autant plus qu'entre ces engagements et leur mise en pratique, de considérables écarts additionnels se creusent à la faveur des attermoissements, retours en arrière et dilutions qui sont le lot commun des politiques climatiques à travers le monde.

Première puissance industrielle, les États-Unis représentent 13,1 pour cent des émissions anthropiques de gaz à effet de serre. La crainte que le retrait américain ait pour effet une démobilitation des signataires les plus tièdes de l'Accord de 2015, notamment des très gros émetteurs que sont la Chine (29 pour cent, dont treize pour cent à mettre sur le compte de ses exportations vers les pays industrialisés) et l'Inde (sept pour cent), ne peut être écartée. Selon Paul Watson, cela se jouera à

L’avenir de l’humanité se joue dans des pays présidés par de farouches nationalistes

ra à quille ou double : « La Chine et l'Inde pourraient dire 'Zut, nous allons montrer au monde que nous sommes des leaders sur le climat'. Ou elles pourraient dire 'Si les États-Unis ne le font

pas, nous ne le ferons pas non plus' ». Il est douteux que l'avenir de l'humanité se joue sur de telles considérations, dans des pays présidés par de farouches nationalistes.

Ne reste donc, parmi les gros émetteurs, que l'Union européenne qui, malgré le tirage causé par le Brexit et l'attachement au charbon de plusieurs pays de l'Est du continent, Pologne en tête, soit fermement attachée à l'Accord. C'est le seul grand signataire de l'Accord de Paris dont les engagements puissent être jugés suffisants. Mais il n'y a pas de quoi pavoiser. En langage scolaire, suffisant se dit « passable », et dans une classe de cancre, le meilleur n'est lui-même aussi qu'un cancre.



John Kerry, ministre des Affaires étrangères de l'époque, lors de la signature de l'Accord de Paris en 2016

Zu Gast

Séparation des pouvoirs ?

Alex Bodry

Une discussion d'une rare intensité s'est développée ses dernières semaines au Luxembourg autour de la notion de « séparation des pouvoirs », une notion qui est souvent attribuée au philosophe français Montesquieu et que bon nombre de commentateurs considèrent comme la clé de voûte d'un État de droit respectivement de la démocratie représentative.

L'idée à l'origine de cette notion de droit constitutionnel est qu'il existe trois fonctions essentielles dans un État démocratique :

1. La fonction législative (faire la loi)
2. La fonction exécutive (exécuter la loi)
3. La fonction judiciaire (appliquer et interpréter la loi)

Soyons clairs : dans aucun pays du monde il existe une séparation stricte des trois pouvoirs. Ce qui a amené la doctrine à inventer les notions de séparation souple voire de collaboration entre les pouvoirs.

Il existe une interdépendance plus ou moins prononcée entre les pouvoirs. Le Gouvernement doit avoir la confiance du Parlement, l'Exécutif peut dissoudre le Parlement, et les juges sont nommés par l'Exécutif.

Alex Bodry est député et président du groupe parlementaire socialiste

Le phénomène de la majorité gouvernementale lié à la discipline de vote des parlementaires a conduit à un assouplissement du principe de séparation entre les deux premiers pouvoirs. Il s'y ajoute que l'initiative de la loi revient dans sa presque totalité au Gouvernement et non au Parlement.

Le contrôle de la constitutionnalité des lois par des juges nommés à cet effet a mis fin à la règle qu'un Parlement (ou une majorité) peut tout faire. En général, le troisième pouvoir, celui de la justice, a gagné en indépendance par rapport aux autres pouvoirs, ce qui est une bonne chose !

Ce qu'il faut éviter à tout prix c'est une concentration de tous les pouvoirs en une seule main.

Contrôle du Gouvernement, contrôle du Parlement et contrôle de la Justice : on sortirait alors de la démocratie pour entrer en dictature. C'est précisément cette évolution dangereuse qui se dessine dans plusieurs États européens, comme la Pologne, la Hongrie ou la Roumanie.

La voie vers l'autocratie passe toujours par le contrôle de la Justice : d'aborde le Parquet, puis les juridictions de jugement. Il faut donc ériger des garde-fous à toute dérive de confusion des pouvoirs de l'État.

Le projet de Constitution précise les missions et les relations du Gouvernement, du Grand-Duc et de la Chambre des députés. Le Chef de l'État n'intervient plus dans le domaine du pouvoir législatif. Le contrôle de l'Exécutif par le Parlement est fortement ancré dans le nouveau texte. Les magistrats du siège et ceux du Parquet voient leur indépendance consacrée. Un conseil national de la Justice composé de magistrats et de non-magistrats sera institué. La loi définira l'organisation des cours et tribunaux.

Face à de possibles dérives autoritaires, je suis convaincu qu'une justice indépendante pour dire le droit et défendre l'État de droit constitue un rempart précieux.

Elle devra évidemment agir dans le respect des pouvoirs reconnus aux autres institutions.

Jamais un régime démocratique n'a été menacé par une justice trop indépendante. La menace réside plutôt dans un pouvoir judiciaire contrôlé par une majorité politique.

Die kleine Zeitzeugin

Danuvius, der erste Fußgangster

Michèle Thoma

Die Bayer_innen waren, das ist jetzt wissenschaftlich bewiesen, die ersten Fußgangster_innen der Welt. Damit haben sie den Afrikaner_innen den Rang abgelauften, die waren erst fünf Millionen Jahre später auf den Beinen. Der Olympia-Titel wird ihnen mit sofortiger Wirkung aberkannt.

Schon sehr früh stand Bajuwarin, wie wir jetzt lernen, auf eigenen Füßen, in aller Herrgottsfrüh' strapazierte sie ihre Hax'n, als der Herrgott noch nicht mal erfunden war. Als alles andere mit dem Aufstehen noch nichts am Fellhut hatte, als gekrabbelt wurde, ansonsten nur Keim und Schleim. Zeitzeug_innen gibt es kaum, nur vornehm schweigende Fossilien und Säbelzahnigerinnensäbelzähne.

Afrika, delete. Die Bajuwarin strapazierte ihre Hax'n schon, als ansonsten nur gekrabbelt wurde

Gut, dass wir Wissenschaftler_innen haben, die zäh und besessen und zugleich von kristallklarer Nüchternheit den Erdboden durchwühlen, wie wir Trivialen das ausdrücken. Dann finden sie einen Knochen, wie ein Hund. Aber der hat es in sich und alle sind außer sich. In den Mähdien gibt es Konterfeis von Zweiglein, die Knochen genannt werden, eine kompetent ausschauende Frau hält einen solchen hoch; nicht triumphierend, sie ist eine Frau, eher sachlich. Und schon ist alles wieder anders, wieder neu, die Weltgeschichte wird auf den Kopf gestellt und neu auf die Füße. Die Füße gehören jetzt anderen.

Afrika, delete. Wer anders als die Europäer_innen hat sich als erstes auf die Hinterbeine gestellt und alles auf Vordermann gebracht? Und wen bitte, überrascht das? Mutter Afrika, schön und gut, aber wer kann es mit Europa aufnehmen – seine Kriege waren immerhin Weltkriege – und obendrein mit einer Gegend, in der sich traditionell strebend bemüht wird; so was steckt schließlich in den Knochen.

Wieso Bayern und nicht nicht Preußen? Ja, wer steht mehr mit den Beinen auf der Erde als die Bajuwar_innen, bodenverständlich seit jeher? Diese Reck_innen mit Gemüt und Software und einem irritierend gesunden Menschenverstand. Die Kostümierungen dieser maßlos Maße stemmenden Mannsbilder, dieser drallen Weisbilder, sie stemmen ebenfalls Maße; ihre berauschten Feste, ihre temperamentvollen, aber schlichten Tänze. Nun sind wir alle bayerische Weltkulturerben.

Bayern, wo die wilden, etwas barocken Kerle wohnen. Söder. Der Bulle von Tölz. Benedikt XVI. Ebendort lebte und lebte *Danuvius guggenmosi*. Seinen Namen verdankt er nicht Kreativen-Eltern, sondern einer keltisch-römischen Gottheit und dem jüngst verschiedenen Freizeitarchäologen Sigulf Guggenmoos. Ist allerdings über den Daumen gepeilt elf Millionen Jahre her. Primat Danuvius, offiziell jetzt Prä-Menschenaffe, war der erste Fußgänger. Evolutionär war er top ausgerüstet, flexibel hangelte er sich von Baumkrone zu Baumkrone oder streifte per pedes durch Gottes freie Natur. Warum nur machte er sich vom Acker?

Rätselrätsel. All das geschah, guggelguggel, im Miozän, einer chronostatigrafischen Serie des Neogen, früher des Tertiär. Davor gab es das Oligozän, danach das Pliozän. Solche Sachen finden Paläonthologin Böhme und ihr Team anhand von ein paar verkohlt ausschauenden Knöchelchen und ein paar Zähnchen raus, Ehrfurcht durchschauert mich. Dieses Miozän scheint eine angenehme Zeit gewesen zu sein, schön warm mit Walnüssen und Magnolien in der Antarktis, mit schmelzendem Eis, lauwarmen Meeren, Mangroven und Korallenriffen. Und jeder Menge CO₂.

Doch wie ging es in Afrika weiter? Wanderten die Fußgangster_innen dorthin aus? Äfftten die afrikanischen Prä-Menschenäffinnen die Migrantinnen aus Bayern nach? Oder kamen die Afrikaner_innen einfach auch drauf und auf die Füße und den Hund? Da werden die Forscher_innen noch zu tüfteln haben. Sicher finden sie bald wieder ein paar Zähne aus einem -zän. Oder ein Os. Und es geht wieder los. Dann hält wieder jemand einen Knochen in die Höh', der an einer *Location* ausgedudelt wurde, die gerade nicht ins Konzept passt. Dann ist das Konzept keins mehr, und es kommt eine neue Theorie und eine neue Weltgeschichte. Es gibt genug davon.



Gedicht fir keng Affär

De Mond gespëtzet a gläich gepaff
Eng Mail geschéckt riicht vun der Schaff
De Nulle vum Geschäftsverband
Feelt laang schonn eng méi sécher Hand

D'Geschäftsleit si mam Tram geheit
Méi nach wéi all déi aner Leit
D'Ministesch kann et net gesinn
Wéi d'Aarbechtsleit am Wee hir stinn

Eng Roserei, eng Mail ze vill
Vill Schantercher, kee gutt Gefill
Well Leit mat Féiss a blo Madammen
Déi liesse keng méi Schongreklammen

E bëssen Zodi, soss keng Plo
De Premier sot, et wier net schro
Wie sech net traut, dee näischt gewënt
D'Honn bille, mee den Tram dee kënnt

Jacques Drescher

Landtagswahl in Thüringen

Ausgewählt



CDU-Spitzenkandidat Mike Mohring während des Wahlkampfs in Thüringen

Martin Theobald, Berlin

In der politischen Philosophie gibt es die Theorie des umgekehrten Hufeisens. Entwickelt hat sie der Extremismuskforscher Eckhard Jesse. Seine Annahme war, dass Extremisten – welchen politischen Spektrums auch immer – sich oftmals in ihren Ansichten näher sind, als es Schnittmengen mit der sogenannten gesellschaftlichen Mitte gibt. Als Sinnbild wählte Jesse dazu das Hufeisen. Kehrt man dieses um und hält die offene Seite zu sich, besagt die Weiterführung der Theorie, verkürzt und verknappt, dass man im politischen Spektrum so weit nach links laufen kann, bis man rechts rauskommt und umgekehrt. In der Mitte hingegen klafft eine Lücke, ein Loch. Denn nach

Laut einer Umfrage spricht sich eine deutliche Mehrheit für eine Zusammenarbeit von CDU und Linkspartei aus

diesem Modell ist die gesellschaftliche wie politische Mitte eine Chimäre, vielleicht auch ein Idealbild. Ein Lehrstück zu dieser Theorie liefert derzeit die politische Szene Thüringens. Nach der Landtagswahl vor knapp zwei Wochen sind die Möglichkeiten zur Bildung einer Regierung begrenzt. Die Christdemokraten würden zu gerne wieder im Erfurter Landtag am Ruder sitzen, doch müssten sie dazu entweder mit der Linken oder der AfD koalieren.

Mike Mohring, Spitzenkandidat der CDU in Thüringen, hat einen verkorksten Wahlkampf hingelegt. Er hat die Kampagne ganz und gar auf seine Person

zuschneiden lassen, was ihm die Thüringer nicht abnahmen. Dafür gab es am Wahltag die Quittung: Die CDU fuhr das schlechteste Ergebnis in diesem Bundesland ein und schmierte ab auf Platz 3, hinter Linke und AfD. Mit beiden Parteien könnte die nun eine Regierung bilden, wenn denn auch die FDP ins AfD-Boot stiege. Doch Annegret Kramp-Karrenbauer, ChefIn der Christdemokraten in Berlin, hat die Parole ausgegeben, dass dies eine Wahl zwischen Pest und Cholera sei – und verboten.

Dennoch ließ Mohring bereits am Tag nach der Wahl den Testballon starten, indem er sich bereit zeigte für Gespräche mit den Linken. Sein Stellvertreter im Fraktionsvorsitz Michael Heym signalisierte wenig später Koalitionsbereitschaft mit der AfD. Und legte nach: Zu Wochenbeginn haben 17 Thüringer CDU-Funktionäre ihre Bereitschaft zu Gesprächen mit der von Björn Höcke geführten AfD in Thüringen gefordert. Überschrift des Offenen Briefs: „Demokratie braucht Dialog“. Die Funktionäre empfinden es demnach als undenkbar, dass „fast ein Viertel der Wähler“ in Thüringen „bei den Gesprächen außen vor bleiben soll“. Zu den Unterzeichnern des Briefs gehören vor allem Unterstützer und Vertraute von Heym. Diese gehören teilweise auch zum Umfeld der „Werte-Union“, die sich am rechten Rand von CDU und CSU positioniert.

In der CDU liegen nun die Nerven blank. Wie hält man es mit den extremistischen Enden des politischen Spektrums? Marco Wanderwitz, parlamentarischer Staatssekretär im Bundesinnenministerium und CDU-Bundestagsabgeordneter aus Sachsen twitterten dazu: „Wir Christdemokraten grenzen uns nach rechts- wie linksradikal klar ab. Die AfD ist keine bürgerliche Partei. Die Zahl ihrer Wählerinnen und Wähler ist kein Argument. Eine Partei wird nicht durch Wahl demokratisch.“

Der politische Kompagnon wie der politische Gegner ließen nicht lange auf sich warten: SPD-Generalsekretär Lars Klingbeil forderte die CDU-Vorsitzende Annegret Kramp-Karrenbauer zum Einschreiten auf: „Die Brandmauer gegen Rechts in der CDU bekommt schwere Risse. Ich frage mich, wann die

Parteiführung in Berlin endlich mal hart durchgreift gegen diejenigen in den eigenen Reihen, die den Rechtsextremen offen die Hand ausstrecken.“ Der ständige Verweis auf einen alten Parteitagbeschluss als Abgrenzung reiche da nicht mehr aus. Die thüringische Umweltministerin Anja Siegesmund (Grüne) warb für Gespräche der bisherigen Koalition in Erfurt aus Linke, SPD und Grünen mit den Christdemokraten: Richtig sei, dass Demokratie Dialog erfordere, doch könne dieser nur unter demokratischen Parteien stattfinden: „Wer rechts abbiegt, spielt mit dem Feuer und der Zukunft des Landes.“

Doch die Christdemokraten streiten auch darüber, ob sie nicht aus Staatsräson mit den Linken zumindest Gespräche führen müssten – dem politischen Erzfeind. Laut einer Umfrage des Fernsehsenders RTL spricht sich eine deutliche Mehrheit der Menschen in Deutschland für eine Zusammenarbeit von CDU und Linkspartei aus. 79 Prozent aller Wahlberechtigten würden dies begrüßen. In Thüringen stimmten sogar 91 Prozent der Befragten dafür. Wie es anders laufen kann, zeigte Michael Kretschmer, Ministerpräsident Sachsens. Auch er musste sich in diesem Herbst dem Votum der Wähler stellen. Auch er musste Verluste hinnehmen, konnte aber die Position der CDU behaupten. Sein Wahlkampf war auf Inhalte ausgerichtet und auf konservative Positionen abseits des rechten Extremismus.

Letztendlich ist aber Annegret Kramp-Karrenbauer gefordert, die als Parteichefin die Richtungskompetenz hat. Sie muss ihrer Partei einen klaren Kurs, ein Profil und damit auch klare Kante geben. Ihr ungeschickter Einstieg in ihr Amt offenbart die inhaltliche wie programmatische Leere, in der sich die Partei befindet. Für Thüringen kann es nur einen Ausweg geben. Das heißt, das Land muss sich auf das Wagnis einer Minderheitsregierung einlassen, um in der Suche nach geeigneten Mehrheiten für politische Programme zu wachsen. Der vereinzelte Ruf nach Neuwahlen ist die schlechteste aller Optionen, denn das Volk als Souverän kann nicht so lange abstimmen, bis es den Politikern endlich passt.

Chronique Internet

Twitter s'en lave les mains

Jean Lasar

Lorsque Facebook a décidé il y a quelques semaines de continuer d'accepter des publicités politiques même si celles-ci comportent des affirmations manifestement fausses, cette décision n'a pas trouvé grâce auprès de grand monde. Prise par Mark Zuckerberg au nom d'une interprétation fumeuse de la liberté d'expression, elle a été vue comme le signe que tous les coups seront permis sur le plus grand des

réseaux sociaux lors des élections de l'an prochain aux États-Unis : pas vraiment rassurant. Cette semaine, Jack Dorsey, fondateur et CEO de Twitter, a adopté sur le même sujet une stratégie différente : celle de refuser rigoureusement toute publicité politique à compter de la fin du mois de novembre. Ce refus vaudra pour les tweets payés par des candidats et pour les pubs relatives à des « sujets politiques ».

Les critiques ont été moins acerbes dans ce cas, mais la mesure est loin d'avoir fait l'unanimité. Car si en apparence, ce choix barre la route aux manipulations les plus grossières, il s'appuie au fond sur la même philosophie du « hand's off », qui consiste, pour les gestionnaires de réseaux sociaux, à se défaire sur les annonceurs, les utilisateurs et les régulateurs de toute responsabilité quant aux contenus véhiculés sur leurs

plateformes. « L'interdiction des pubs politiques est inutilement sévère et simpliste, elle désavantage les challengers et elle est sans doute inapplicable – mais elle a été un bon coup de relations publiques pour l'entreprise, pour le moment », a commenté Shannon C. McGregor, chercheur en communication politique à l'Université d'Utah, dans le *Guardian*.

Dans le cas de Facebook, on a mis en avant la proportion élevée d'Américains qui se servent de cette plateforme comme source première d'information : cette observation vaut aussi pour de nombreux autres pays. La situation est différente pour Twitter, qui compte bien moins d'utilisateurs, mais est critiquée pour atteindre les journalistes et les élites politiques. Les campagnes sur Twitter, qui peuvent être très ciblées et très bon marché, permettent à des candidats disposant de peu de ressources de se faire connaître auprès de leaders d'opinion sans devoir dépenser des millions en pubs télévisées. Selon son directeur financier, Twitter encaisse trois millions de dollars en pubs politiques par an: ce n'est donc pas pour l'entreprise un sacrifice énorme de faire une croix dessus.

Tant chez Facebook que chez Twitter, la principale motivation de leurs choix respectifs en matière de publicité politique, même si elles sont en apparence opposées, est le refus de mettre en place une gouvernance capable d'identifier et de bannir les tweets, clips et autres publications comportant des contrevérités. Ces plateformes veulent conserver leur rôle de carrefours universels, mais en évitant les coûts et la responsabilité qui viennent avec. McGregor souligne qu'avec cette interdiction des

Le choix de Twitter s'appuie au fond sur la philosophie du « hands off »

pubs politiques, Twitter assume en réalité la responsabilité de déterminer si une pub est politique ou non. Prenant l'exemple de l'enjeu de l'avortement, pomme de discorde qui cristallise comme jamais l'opposition entre Républicains et Démocrates, McGregor demande ce qui doit être considéré comme pub politique. La défense de telle ou telle option de politique de santé, sans doute, mais qu'en est-il d'informations sur la localisation de centres de planning familial ? Ceux-ci auront-ils le droit de publier des recommandations en matière de contraception ? Et quid de la pub d'une compagnie pétrolière affirmant investir massivement dans les énergies renouvelables, même s'il n'en est rien : est-elle politique ?

On le voit, soucieux d'éviter à la fois le reproche de cynisme fait à Facebook et les coûts d'une modération digne de ce nom, Twitter n'a fait que déplacer le problème. On peut donc s'attendre à l'émergence d'une guérilla, de part et d'autre du spectre politique, pour faire reconnaître comme publicités politiques des annonces de l'autre bord perçues comme politiques. *Nolens volens*, Twitter sera amené à se doter d'un code de déontologie pour arbitrer les conflits à venir et d'équipes capables de l'appliquer.

d'Lëtzebuurger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983

Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Lëtzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant, rédacteur en chef** Romain Hilgert (48 57 57-22; rhilgert@land.lu), **Rédaction** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), Josée Hansen (48 57 57-26; jhansen@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-28; ikurschat@land.lu), Pol Schock (48 57 57-35; pschock@land.lu), Pierre Sorlut (48 57 57-20; psorlut@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu) **Photos** Sven Becker (48 57 57-36; sbecker@land.lu) **Administration** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger (48 57 57-34; pgreiveldinger@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Publicité** Maison Moderne Media Sales 10, rue des Gaulois Luxembourg; boîte postale 728, L-2017 Luxembourg (27 17 27 27-32; francis.gasparotto@maisonmoderne.lu); **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 4,00 € **Abonnement annuel** 140,00 € **Abonnement étudiant/e** 75,00 € **Comptes en banque** CCPLLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL : IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLLULL : IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEULL : IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL : IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXULL : IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

Avis officiel

Le Ministère de la Digitalisation

tient à vous informer de son démenagement.

La nouvelle adresse à partir du 11 novembre 2019 sera la suivante :
Hôtel de Bourgogne
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg

Les numéros de téléphone resteront inchangés.
www.digitalisation.lu
info@digital.etat.lu
Tél. : +352 247 72100

Communiqué par le ministère de la Digitalisation

Reportage dans le Nord-Est syrien

Chronique d'un ultimatum

Charlotte Bruneau
(texte & photos)

Donald Trump annonce le retrait des troupes américaines du Nord-Est syrien le 7 octobre. Il ne faudra que 48 heures à la Turquie pour lancer l'offensive « Printemps de la paix », concentrée sur les villes de Ras al-Ayn (Serêkaniyê) et Tal Abyad (Girê Sipî). Les bombes pleuvent sur une population en panique, tandis que sur le terrain, des milices islamistes alliées d'Ankara commencent le saccage de ces deux villes. En une journée, elles se vident de leurs habitants.

Attaqué tous azimuts pour sa décision de retirer les troupes américaines, Donald Trump annonce le 17 octobre avoir trouvé un accord avec Ankara : il déclare le cessez-le-feu permanent. Mais la réalité sur le terrain est bien différente : dans les villes occupées par les milices pro-turques, les violences vont bon train et plus de 300 000 personnes ont déjà pris la fuite sur l'ensemble du Nord-Est syrien.

Les États-Unis n'ont d'ailleurs plus leur mot à dire : les troupes américaines en retrait n'ont laissé derrière elles qu'un vide politique, rapidement rempli par le nouvel homme fort de la région : Vladimir Poutine. Le 22 octobre, Erdogan se rend à Sochi pour remettre les pendules à l'heure avec son homologue russe. Le verdict est tombé : les forces militaires de l'Administration Autonome (AA) du Nord-Est syrien, les SDF, ont 150 heures pour se retirer à trente kilomètres de la frontière turque, sous peine de subir de nouvelles attaques.

La population locale est sous le choc : après avoir combattu la plus dangereuse organisation terroriste au monde, les SDF méritent-ils d'être traités de la sorte ? « Nous ne pouvons pas retirer nos forces militaires, cela équivaudrait à une capitulation ! » s'indigne Fanar al-Gait, vice-Ministre des Affaires étrangères.

Même si l'Administration Autonome s'étend aujourd'hui sur environ trente pour cent du territoire syrien, ces trente kilomètres de profondeur le long d'une frontière de 144 kilomètres sont d'une importance capitale. En effet, si une grande partie du Nord-Est syrien est composée de villes passées sous contrôle de l'Administration Autonome au fil de ses victoires contre l'EI, le cœur de la région kurde syrienne bat juste derrière la frontière turque.

À Derik, une petite bourgade à dix kilomètres de la frontière, l'ambiance est étonnamment calme au lendemain de la signature de l'accord de Sochi. Mais c'est un calme bien trompeur. Dans le centre-ville, des ouvriers s'affairent à recouvrir la rue principale de plaques en tôle, sommairement posées sur des échafaudages. « Pour nous protéger des drones turques », explique d'une mine incrédule le chef de chantier.

Un peu plus loin, dans les bureaux mal éclairés de la section locale du Parti de l'union démocratique (PYD), le principal parti kurde dans l'Administration Autonome, Mohammad Samir, responsable de l'antenne de Derik, s'indigne : « L'objectif principal de la Turquie est d'éviter la pérennisation d'une démocratie, de surcroît kurde, juste derrière sa frontière : cela pourrait inspirer d'autres peuples, d'autres Kurdes. »

En effet, l'expérience politique au Rojava – l'appellation kurde du Nord-Est syrien – est singulière. À partir des années 1970, l'éco-anarchiste américain Murray Bookchin développe les idées du municipalisme libertaire. Il imagine une société sans État central, mais organisée en assemblées citoyennes qui deviennent la base d'une démocratie directe et s'étendent graduellement sous des formes confédérales.

Depuis sa geôle en Turquie, le fondateur du parti travailliste kurde (PKK) Abdullah Öcalan aura de longs échanges de lettres avec le penseur américain et adapte ses idées à la cause kurde : selon lui, ce qu'il finit par appeler le confédéralisme démocratique permet à la fois de sortir du centralisme imposé par les États-nations arabes et de gérer la diversité religieuse, ethnique et culturelle propre à la région.

À partir de 2012, alors que la présence du régime de Bachar el-Assad dans le Nord syrien s'évapore, les Kurdes s'organisent pour faire face à la guerre et mettent ces idées en pratiques. En plus des assemblées



Photos prises sur place : Endiwar, juste derrière la frontière turque ; dans l'école de Maabada, sans nouvelles de leurs proches restés à Ras al Ayn ; victimes des attaques turques du 9 octobre ; hommes assis dans un village arabe au Nord-Est syrien (de gauche à droite et de haut en bas)

Les 150 heures de l'ultimatum imposé par la Turquie et son allié russe contre l'Administration Autonome du Nord-Est syrien, telles que vécues par une population en suspens

citoyennes, l'écologie et la participation politique des femmes deviennent les piliers de bases de leur révolution. Si l'Administration Autonome a survécu à des années de guerre contre l'EI, les attaques turques représentent actuellement une véritable menace à sa survie. Avant toute chose, les organisations locales doivent faire face à la crise humanitaire provoquée par le saccage des villes de Ras al Ayn et Tal Abyad.

Alors que les grandes ONG internationales ont fui dès le début de l'offensive turque, les autorités locales manquent de ressources pour mettre en place des camps pour les déplacés internes. Ils sont des milliers à avoir trouvé refuge dans des écoles. Parmi eux, Fatih Ibrahim et sa famille, qui ont fait naufrage dans l'école primaire de la ville de Maabada.

D'une cinquantaine d'années, Ibrahim venait tout juste de finir les dernières récoltes de la saison lorsqu'il dut fuir sa ville natale de Tal Abyad. Sa colère est palpable : « Ils ne font aucune différence entre les civils et les forces armées, au contraire. L'objectif des milices pro-turcs, un ramassis d'islamistes d'al-Qaïda, de l'EI et du Front al Nusra qui ont juste changé de nom, c'est le nettoyage ethnique. »

En effet, Erdogan ne cache guère ses plans de changement démographique pour le Nord-Est syrien. S'il veut faire reculer la population du Rojava vers le sud, c'est pour la remplacer par les quelque trois millions de réfugiés actuellement sur le sol turc, originaires d'autres régions de la Syrie. « Mais Erdogan ne chasse pas uniquement les Kurdes. A Tal Abyad, la population kurde vivait en paix avec des Arabes et des Chrétiens qui, eux aussi, se font massacrer par les milices s'ils ont coopéré avec l'Administration Autonome au cours de dernières années », explique Ibrahim.

À trois jours à peine de la date butoir imposée par l'accord de Sochi, l'élite politique de l'AA est bien consciente des conséquences irréversibles qu'une expansion territoriale de la Turquie et de



ses milices alliées pourraient avoir pour la région. Au ministère des Affaires étrangères de l'Administration Autonome, dans la ville de Qamishli, les responsables tentent de cacher leur panique en faisant appel au bon sens. « Si nous sommes d'accord pour remettre le contrôle de la frontière à Damas, c'est en échange de la reconnaissance politique de l'Administration Autonome dans une Syrie du futur décentralisée, et de la promesse que le régime syrien ne va pas s'immiscer dans nos affaires internes », rationalise Hikmet Habib, Vice-Président de l'organe exécutif de l'Administration Autonome, le Conseil démocratique syrien.

Alors que les responsables politiques cherchent encore désespérément une solution politique avec Damas pour éviter le retrait des SDF, ils sentent l'étau se resserrer. « Nous avons besoin d'un intermédiaire pour négocier avec le régime de Damas, qui refuse encore de nous prendre au sérieux. La Russie est le seul acteur présent aujourd'hui. Mais comme le Kremlin reste le principal allié de Damas, nous doutons du fait qu'il défende les intérêts de l'Administration Autonome », admet Fanar al-Gait. Jusqu'au dernier moment, les responsables politiques espèrent encore voir arriver un soutien de la part des Nations Unies ou de l'Union Européenne pour éviter de nouvelles attaques turques. Mais à part un embargo partiel et peu efficace contre de nouvelles ventes d'armes à la Turquie, Bruxelles reste silencieuse.

Le 24 octobre, la ministre de la Défense allemande, Annegret Kramp-Karrenbauer fait la Une avec sa proposition – peu réaliste au vu des délais – d'une zone de sécurité internationale le long de la frontière syrienne. Alors que la population du Nord-Est syrien réagit avec enthousiasme, le ministre allemand des Affaires étrangères, Heiko Maas, se rend à Ankara pour y donner une conférence de presse au côté de son homologue turque et contre la proposition d'Annegret Kramp-Karrenbauer qui tombe à l'eau.

Entre-temps, dans les villages le long de la frontière, l'appréhension est à son comble : le profond sentiment d'abandon des habitants se transforme en litanie : le monde tourne-t-il véritablement le dos à ceux qui, jusqu'à récemment, étaient célébrés comme les héros de la guerre contre l'EI ? Assis sous son porche dans le village chrétien de Barabeita, Adib observe la frontière turque, si proche. Il dit attendre les bombes.

Finalement, le lendemain matin, les SDF n'ont d'autres choix que de céder à la pression russe. Nisren Abdullah, commandante des forces kurdes féminines, les YPJ, explique que « notre objectif principal reste celui d'éviter un bain de sang. Les SDF vont se retirer à trente kilomètres de la frontière et faire place à l'armée syrienne le long de la frontière turque. »

Dans les villages proches de la Turquie, le soulagement est accompagné d'une nouvelle peur, celle d'un retour du régime syrien en bonne et due forme, explique Marwan. « Sous Bachar el-Assad, les Kurdes étaient constamment discriminés : nous étions nombreux à ne pas avoir la nationalité, nous n'avions ni le droit de parler notre langue, ni celui de réellement participer à la vie politique. Quoi qu'il arrive, un retour à avant 2011, il n'en est pas question. »

Ahmad, un Syrien arabe installé dans la région depuis 45 ans, se soucie peu des idées du confédéralisme démocratique. « Mais depuis la mise en place de l'Administration Autonome, nous n'avons plus peur des uniformes, nous avons tous trouvé du travail, nous vivons en paix. »

Pour l'instant, les institutions de l'Administration Autonome restent en place, mais pour combien de temps ? Alors que les attaques turques dans la région de Tal Tamer et Ras el Ayn continuent sans interruption et malgré le retrait des SDF, le Comité constitutionnel syrien est actuellement à Genève pour définir les grandes lignes de la Syrie du futur. L'Administration Autonome n'a pas été invitée à y participer.



Montage des stands de la Luxembourg Art Week, cinquième du nom, ce mercredi au Hall Victor Hugo. Pour la première fois, la foire d'art dirigée par Alex Reding occupera un nouveau lieu, à savoir la salle des sports du Lycée de garçons, pour accueillir une sélection plus large de galeries, dont celles invitées à venir découvrir le marché luxembourgeois, regroupées dans la section *First Call*. Les galeries et initiatives associatives de la Grande Région gardent la visibilité de la section *Take Off*. D'aujourd'hui, vendredi 8, à dimanche 10 novembre, l'Art Week réunit tout l'écosystème de l'art contemporain, avec un programme festif (grande fête inaugurale organisée par Lagerkultur au Casino ce soir à partir de 21h30), mais aussi des conférences tout au long du week-end, la présence des institutions, des visites guidées ou encore des workshops, comme celui d'impression avec Daniel Wagener (programme : [luxembourgartweek.lu](#)). jh



tablo

Luxemburgensia



Politische Biografie

Über keinen Großherzog und keine Großherzogin wurden so viele Biografien verfasst wie über Marie-Adelheid, die nach sechs Jahren 1919 abdanken musste, um die Monarchie zu retten. Doch nach all den Heiligenschichten stellt die Historikerin Josiane Weber auf den Walfer Bicherdeeg in acht Tagen *Großherzogin Marie Adelheid von Luxemburg. Eine politische Biografie (1912-1919)* vor. Für sie ist Marie-Adelheid kein unschuldiges Kind, das von Beichtvätern, Hofkamarilla und Ministern manipuliert wurde, sondern eine junge Frau, die ihre politischen Entscheidungen selbständig und autoritär traf, indem sie eine überholte Verfassung beim Wort nahm und mit ihrem katholischen Integralismus „[s]echs Staatsminister [...], sieben Regierungsrückritte sowie mehrere schwere Regierungs- und Staatskrisen“ (S. 585) provozierte oder mitverschuldete und ihr Ziel erreichte: die Rechtspartei an die Macht zu bringen. Nach dem deutschen Überfall 1914, als Regierung, Industrie und Bistum auf Sieg setzten, habe sie mindestens fünfmal gut gelaunt den deutschen Kaiser empfangen. Dass, anders als Pierre Even, Josiane Weber für ihre gewissenhafte Arbeit den Zugang zum Hofarchiv verweigert bekam, zeigt, dass der Geist Marie-Adelheids noch manchmal durch das *Palais* spukt (Binsfeld, 2019, 639 S., 62 Euro). rh.

Scènes

Wer bin ich – und wenn ja, wie viele

Simone Mousset (Foto: sb) hat vor Jahren begonnen, sich mit dem Thema Identität zu beschäftigen. Und es scheint die Choreografin und Gewinnerin des *Lëtzebuurger Danzpräis* von 2017 nicht mehr loszulassen. Mit *The Passion of Andrea 2* bringt sie ein zweites Mal eine Gruppe von Personen auf die Bühne, die allesamt Andrea sind und Anspruch auf Einzigartigkeit erheben. Eine Mischung aus Farce, Debatte und Mini-Ballett zu sehen am Freitag, den 15. November, im Cape. ps



Mega Zodi fir Kanner

Nee, et handelt sech net ëm de Käpten Änder & Matrouss Camille. Mee ëm de *Kapitän Mullebutz a seng Séisswaasser-matrouse*. Si komme vun hire Reesen nees zeréck op Lëtzebuerg an hunn aus der ganzer Welt Lidder matbruecht. Déi originell Iddi vun Dan Tanson a Georges Urwald, Kannerlidder an en neie Mäntelchen ze stiechen kritt en 2. Deel. Eng musikalesch Party fir Kanner e Samschden, um 10 Auer an e Sonnden um 15 Auer an der Philharmonie. ps

Événement

Volksfest des Buchs

51 Autoren, 42 Verlage und 31 Vereinigungen: Die 25. Walfer Bicherdeeg kündigen sich als wichtigster Treffpunkt der Luxemburger Literaratszene an. Tatsächlich erlaubt die Buchmesse es, dem nationalen Literaturbetrieb auf den Zahn zu fühlen. Doch anders als etwa die Frankfurter Buchmesse sind die Bicherdeeg weniger ein Branchentreff zum Netzwerken und Projekte abschließen, sondern vor allem eine Besuchermesse. Rund 12 000 Teilnehmer machen sie zu einer Art Volksfest: Sammler laufen entlang der 932 Meter Tisch, um Fundstücke und sonstigen Klimbim zu ergattern, Freunde der gepflegten Kommasetzung und des *Accord du partipice passé* unterziehen sich dem Ritual des RTL-Diktats und Familien nutzen die Messe zum gemeinsamen Ausflug am Wochenende. Vor diesem Hintergrund ist es nachvollziehbar, mit Daniel Kehlmann einen großen Star der deutschen Literaturszene nach Walferdingen einzuladen. Kehlmann ist einer der wenigen Schriftsteller, denen es gelingt, Mainstream und Feuilleton zu versöhnen. Er wird am Freitag, den 15. November, aus seinem fabelhaften Werk *Tyll* vorlesen. Bereits am Donnerstag, den 14. November, wird der *Lëtzebuurger Buchpräis* vergeben, der neben dem *Prix Servais* zu den wichtigsten literarischen Auszeichnungen des Landes gehört. Zudem finden Lesungen mit Luxemburger Autoren sowie Workshops statt. (Öffnungszeiten: Samstag und Sonntag von 10.30 Uhr bis 18 Uhr, [bicherdeeg.lu](#)) ps

Luxemburgensia

Assumer la province

Les résidences offertes par l'asbl Bicherfrënn, en collaboration avec le Centre national de littérature, au Literarisches Colloquium à Berlin et à Bourglinster, figurent parmi les meilleures choses qui soient arrivées à la littérature luxembourgeoise ces dernières années. Parce que non seulement elles permettent à un/e auteur/e de passer plusieurs semaines à se concentrer sur son écriture et s'échanger avec d'autres écrivains dans une féérique maison au bord du Wannsee. Mais aussi parce que le directeur du CNL, Claude Conter, profite à chaque fois de l'occasion pour demander à l'artiste sélectionné d'écrire un manifeste sur son approche théorique. « À l'époque de mes études, je faisais tout ce qui était en mon pouvoir pour me distancier de ce pays qui, bon gré, mal gré, était le mien », constate Ian de Toffoli dans son *Discours sur la littérature*, qui vient de paraître aux éditions du CNL (en vente pour cinq euros). Il était au LCB en 2018 (photo : LCB) et dresse le bilan du passage à l'âge adulte d'un écrivain, qui, après le rejet de cette province dans son travail littéraire durant sa jeunesse, l'assume maintenant, à presque quarante ans. *Il faut être résolument local pour réussir littérairement, à porter un jour l'universel* est le titre de cette brève profession de foi, avec laquelle il s'inscrit aussi dans l'histoire littéraire luxembourgeoise. jh



Théâtre

Mars en novembre

Frédérique Colling n'est pas contente. Mais alors, pas contente du tout. L'actrice, photographiée ici par sa collègue Catherine Elsen, est une des militantes enrégées du projet *Footnotes*, un spectacle sur l'engagement des femmes, aux avant-postes des révoltes actuelles à travers le monde (de #Metoo à Greta Thunberg). Le projet collaboratif est basé sur une idée et un texte de Claire Thill (en anglais), puis fut développé sous la direction de Jenna Beacraft par une équipe essentiellement féminine, dont on connaît le potentiel – Stéphaney Ortega, Elsa Rauchs et Claire Thill elle-même sur les planches, l'artiste Lisa Kohl à la vidéo ou Peggy Würth aux costumes et à la scénographie. La coproduction d'Independent Little Lies avec le Théâtre d'Esch sera joué les 14 et 15 novembre ([ill.lu](#)). jh

Monodrame au Cents

Dans la série « on joue du théâtre dans une maison désaffectée parce que c'est super-alternatif », voici la *production n° 2* du collectif Volleksbühn. La jeune Sally Meres met en scène l'excellent Isaac Bush dans le monologue *Every brilliant thing* de Duncan Macmillan, les 9, 11 et 12 novembre au Cents ([volleksbuehn.lu](#)). jh

Luxemburgensia

Ich will nicht nach Berlin

Junger Mann in der Quaterlife Crises reist nach Berlin, fremdelt mit der Großstadt, aber auch mit sich selbst. Und mit der Liebe, seiner sexuellen Identität, seinem Leben und seiner Zeit. Dieser Stoff kommt Ihnen bekannt vor? Tatsächlich ist der *Coming-of-Age-Berlin-Roman* ein beliebtes Format, das seinen Höhepunkt vor rund 15 Jahren kannte. Der junge Luxemburger Autor Romain Butti (Gewinner des Concours littéraire national 2018) hat nun in diesem Genre die Erzählung *Ein Jahr in Berlin* verfasst. Dass er damit keinen Preis für Originalität gewinnen wird, birgt allein noch keinen Grund zur Kritik. Schwerer wiegt jedoch, dass sein literarisches Debüt handwerklich nicht überzeugen kann. Bereits der erste Satz „In der Torstraße ist viel los“ verstößt gegen den Autorengrundsatz „Show, don't tell“. Im zweiten Satz heißt es, dass die Tram zum Rosenthaler Platz rumpelt und bei Regen Funken auf die Schienen rieseln. Das Bild ist leider schief: Funken werden bei Oberleitungen nur bei Minustemperaturen sichtbar und rieseln nicht auf Schienen. Auch das mag kleinlich wirken. Allerdings kann auch der Plot nicht überzeugen. Der Ich-Erzähler mändert ziellos durch die Stadt. Er langweilt sich – und mit ihm der Leser. „Und was machen wir jetzt“, fragt sich der Protagonist auf Seite 85. Die Antwort von Tante Ida: „Weg damit! Alles. Tabula rasa.“ (Romain Butti: *Ein Jahr in Berlin*, Kremart Edition, 98 Seiten, 19,95 Euro.) ps

Disparition

Mort d’un grand mécène

josée hansen

« Au moins, j’aurai été une fois premier de mon école », était son commentaire plein d’humour macabre, quand l’historien Denis Scuto publia, en février 2013, deux listes manuscrites d’enfants juifs du primaire de Luxembourg-ville, établies en 1940 par des inspecteurs luxembourgeois à la demande de la Commission administrative, qui allait les livrer à l’occupant nazi. Le premier nom sur cette liste retrouvée dans un fonds caché des Archives nationales : Pierre Abraham. La famille, des commerçants jadis respectés de la capitale, avait déjà pris la fuite en direction du Brésil, où Pierre, enfant unique, passera une adolescence assez insouciante et en sécurité. Après la guerre, la famille Abraham revient au Luxembourg ; en 1948, le père, Frédéric obtient « pour son enfant mineur (...) l’autorisation de porter le nom de Brahms » (source : *Mémorial A*). De sa deuxième naissance, celle d’avoir échappé à la Shoah, Pierre Brahms gardera de la gratitude, de l’empathie et une soif insatiable de vivre et d’être pleinement dans son époque (il était toujours parmi les premiers à tester les nouveaux équipements informatiques en tout genre). Il est mort ce mardi à l’âge de 85 ans.

Depuis la nouvelle de sa mort, le tout Luxembourg pleure un homme discret et généreux à la fois, un esprit curieux et un soutien infaillible de générations de créatifs, de projets sociaux et de son parti, le LSAP. Alors que son métier de commerçant passionné dans la capitale l’aurait plutôt destiné au parti libéral, il était de gauche par conviction : parce qu’il voyait notamment dans l’éducation cet ascenseur social auquel plus personne ne semble croire aujourd’hui ; parce qu’il rêvait de cohésion sociale et d’inclusion des plus faibles dans la société ; parce qu’il était résolument progressiste. Il affirma sa judéité sans nécessairement en pratiquer les rites. Grand lecteur de journaux et, à la fin, consommateur de documentaires politiques et sociétaux en *streaming*, il prôna ouvertement la tolérance envers l’Autre, cette valeur très fin du XX^e siècle.

Le commerce, Pierre Brahms l’avait dans le sang : sa famille exploita notamment la chapellerie Méta-Brahms dans la Grand-Rue (immeuble moderniste des années 1930 qu’il était en train de faire rénover dans l’esprit d’origine), et la Maison Moderne, mercerie fondée en 1913 au



Pierre Brahms par Stina Fisch

De sa deuxième naissance, celle d’avoir échappé à la Shoah, Pierre Brahms gardera de la gratitude, de l’empathie et une soif insatiable de vivre et d’être pleinement dans son époque

coin Grand-Rue/côte d’Eich. Dans les années 1960, l’immeuble fut entièrement refait dans un esprit d’époque, avec des murs-rideaux en aluminium – répondant au Monopol d’en face – et Pierre Brahms, grand voyageur, le transforma en une sorte de *concept-store* avant l’heure dans les années 1980, s’associant déjà aux créatifs les plus inventifs. Pour les jeunes de l’époque, c’était un *must* d’y acheter son jean coloré – l’éditeur Mike Koedinger fut de ceux-là et nomma sa société éditrice d’après ce magasin, en guise de clin d’œil. Après la fin de Maison Moderne, en 1990, Pierre se réinvestit ailleurs : ce sera rue de Hollerich, où

il a déniché un complexe artisanal autour d’une cour intérieure qu’il fera réaménager en *hot spot* de la vie nocturne par les jeunes architectes Nico Steinmetz et Stefano Moreno, au centre duquel le mythique Marx deviendra le QG de l’intelligentsia de gauche, des artistes, des socialistes en campagne (on se souviendra y avoir vu le tout LSAP autour de Jeannot Krecké forger des plans stratégiques pour des campagnes électorales). Le lieu était tellement couru que le CSV tenta même de repositionner son candidat Jean-Claude Juncker sur le créneau de la jeunesse avec son événement *Juncker meets Marx*. C’était en mai 2009. Pierre Brahms observa tout cela avec un certain amusement détaché.

Puis il y eut sa troisième vie, celle de retraité hyperactif. À midi, il tenait salon comme au XVIII^e siècle dans ses locaux de la grand-rue, réunissant des tablées improbables qui mettaient en relation des hommes d’affaires et des designers, des informaticiens et des politiques, des artistes et des directeurs, des banquiers et des travailleurs sociaux. Alors qu’il soutenait depuis longtemps, logistiquement et financièrement, artistes, saltimbanques, jeunes qui se cherchaient ou plus vieux qui s’étaient perdus, musées en devenir (notamment le Mudam et Marie-Claude Beaud) et inventeurs en tous genres – à une seule condition : il ne fallait pas que ça se sache, surtout pas de publicité ! –, Pierre devint désormais mécène à plein temps. D’abord à titre personnel, puis en lançant des fondations plus structurées, comme la Fondation Été¹, une des premières fondations abritées de la Fondation de Luxembourg, en 2009, ou, plus tard, en 2016, la Fondation Sommer, indépendante (les deux en hommage au patronyme de sa mère Irène Sommer). Leurs missions : distribuer des bourses de soutien à des projets culturels, éducatifs et sociaux, dans un idéal de redistribution. Pierre Brahms roulait en Mini ou prenait le bus plutôt que de s’acheter de grosses berlines ; il habita un studio plutôt qu’une villa avec piscine, et il agissait en mécène désintéressé pour rendre aux autres un peu de la chance qu’il estimait avoir eue. Peu de gens savaient la vie qu’il avait menée, il n’en parla guère, préférant écouter les autres.

¹ L’auteure est présidente du comité de gestion de la Fondation Été.

Commentaire

Artistes de tout le pays, unissez-vous !

Le ministère de la Culture vient de lancer, dans le cadre du suivi du *Kulturentwécklungsplang* (*Kep*) de 2018, une consultation publique sur les « mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle au Luxembourg », à laquelle les personnes concernées peuvent participer en envoyant, jusqu’au 1^{er} décembre, un courriel relatant leur vécu à l’adresse kep@mc.etat.lu. Une consultation électronique au lieu d’Assises, cela en dit long sur la considération dont jouissent les artistes, qui restent les derniers dans la chaîne alimentaire du milieu culturel, les prolétaires d’une industrie du spectacle de mieux en mieux organisée. En illustration, deux chiffres : sur les 141 millions d’euros de budget du ministère de la Culture en 2018, 2,8 millions allaient aux aides sociales pour artistes et intermittents (243 personnes en tout). Certes, la ministre de la Culture Sam Tanson (Déi Gréng) et son premier conseiller Jo Kox (mister Kep) sont pleins de bonne volonté et tentent d’augmenter les parts de budget consacrées à la création dans les instituts culturels et les établissements publics, d’adapter à la hausse le nombre et les montants des conventions avec les associations et fédérations ou de faire profiter les écrivains, compositeurs et interprètes du taux super-réduit de trois pour cent sur leurs honoraires (mesure prévue dans le projet de budget pour 2020). Mais on vient de tellement loin que ce ne sont que des gouttes d’eau dans l’océan.

Car le problème, au Luxembourg, est structurel : jusqu’à très récemment, peut-être au tournant du millénaire, les activités artistiques s’exerçaient en dilettante, à côté d’un emploi fixe dans une banque ou une administration. Tun Deutsch, Guy Rewenig ou Robert Brandy furent parmi les premiers à opter pour des carrières de créateurs à plein temps – avec tous les sacrifices que cela impliquait. Les plus rusés, comme Marc Olinger ou Philippe Noesen, arrivaient à dégoter un poste de directeur de théâtre et en firent profiter leurs collègues en investissant dans la création. Ces vingt dernières années, le nombre de producteurs culturels a augmenté de manière exponentielle, en parallèle aux dotations budgétaires – mais les artistes eux-mêmes continuent à végéter avec des minima existentiels. Les ministres successifs de la Culture ont beau verser de plus en plus d’argent dans l’entonnoir en haut, à l’arrivée, les artistes apprennent qu’il ne reste qu’un honoraire modeste pour eux. Car, en l’absence de marché, vue l’étroitesse du pays, toute la politique culturelle luxembourgeoise est une politique de soutien des producteurs, du patronat, et seulement très peu en faveur des artistes eux-mêmes. C’est vrai au cinéma, où les producteurs dictent les règles, le récent audit du Film Fund le confirme. Mais c’est vrai aussi dans les arts plastiques, la musique ou au théâtre. Il y aura toujours un poste budgétaire pour payer le bilan de la fiduciaire, mais les artistes doivent négocier dur pour que reste un honoraire qui les fasse vivre après impôts. Beaucoup de prix littéraires sont avant tout des aides aux éditeurs et pour recevoir une bourse de la part du ministère, il faut prouver les retombées économiques ou d’image (en termes de *nation branding*) d’un projet.

Beaucoup d’artistes disent qu’ils ne vont pas participer à l’enquête du ministère, parce que le constat est connu et qu’ils se sont déjà exprimés tant de fois. Mieux vaut continuer à écrire son roman ou à préparer son exposition. Peut-être que les artistes autochtones devraient s’inspirer de la grève du sexe menée par Lysistrata chez Aristophane et faire une grève de la création. On verrait où ça mènerait le pays. « Si tous le monde court dans une direction, les artistes doivent être les seuls à aller dans l’autre, disait Elfriede Jelinek dans une interview cette semaine. Ce n’est pas seulement leur droit, mais leur devoir. » josée hansen

Théâtre

La grande cuisine de la résilience

Karine Sitarz

Rabbit Hole de l’Américain David Lindsay-Abaire, récompensée en 2007 du *Prix Pulitzer* puis adaptée par l’auteur au cinéma, marque la rentrée du Théâtre ouvert Luxembourg (Tol), dont la saison est placée sous le signe de l’enfance. Véronique Fauconnet, qui retrouve cet auteur contemporain dont elle a monté en 2013 *Des gens bien*, en signe la mise en scène avec un bon quintette de comédiens et comédiennes. Pari réussi.

David Lindsay-Abaire s’empare avec profondeur et humour du difficile thème de la douleur et du chagrin, de la perte et du deuil ainsi que du long processus de reconstruction qui les accompagne, à partir de l’histoire d’un couple déchiré par la mort de son enfant de quatre ans. Il observe en même temps, lucidement, la société, ses clivages, ses croyances. Comment survivre à la douleur, vivre avec son chagrin (« Maman, ça s’en va un jour ? » demandera le personnage principal), partager celui de l’autre, se reconstruire individuellement et collectivement ? L’auteur nous fait entrer de plain-pied dans le quotidien aussi ordinaire que singulier d’un couple, huit mois après le drame...

Ce couple c’est Becky (convaincante Colette Kieffer dans un rôle de mère douleur) et Howard (Jérôme Varanfrain très crédible en père qui s’accroche aux souvenirs mais veut avancer) que tout semble éloigner : elle, effaçant les traces du passé (elle range les affaires de Danny, décroche ses dessins, veut déménager), lui, redonnant vie à ce passé (il ne cesse de visionner la vidéo avec Danny et le chien). Ce « huis clos » sépaissait de liens familiaux inextricables, avec Izzy (attachante Caty Baccega), la sœur de Becky que personne n’a vu grandir alors qu’elle révèle sa grossesse et Nat (Monique Reuter dans un rôle *borderline*), leur mère qui accumule les chagrins mais trouve refuge dans les histoires des autres. Un univers marqué par des situations décalées, des répétitions (le coup de poing d’Izzy dans le bar, la giffe de Becky dans le supermarché) et des révélations progressives.

Dans cet environnement familial rude, où chacun essaye tant bien que mal d’exister et où les relations sont traversées de mots crus, de non-dits, de maladroites, d’incompréhensions et de violences, surgit Jason (jeune et prometteur Romain Gelin), lycéen impliqué malgré lui dans la mort de Danny. Un long chemin attend ce petit

Avec *Rabbit Hole*, Véronique Fauconnet retrouve le Prix Pulitzer David Lindsay-Abaire pour une mise en scène réussie

monde de solitudes avant qu’il ne puisse se relever et se reconstruire ensemble. *Rabbit Hole*, ce sont aussi ces « univers parallèles » et ces milliars de probabilités décrits par Jason dans sa nouvelle de science-fiction qui renvoie à sa propre expérience de la perte (la recherche du père).

La mise en scène sobre et efficace de Véronique Fauconnet parvient à créer un espace propice au développement des personnages et favorise l’alternance entre scènes survoltées et scènes intimistes comme cette belle séquence à double voix qui réunit Becky et Jason autour d’une lettre ou la scène finale des retrouvailles : « Qu’est-ce qu’on va faire après ? » demande Becky, « Après, je crois qu’on trouvera ? », répond Howard. Pour marquer le passage du temps et le besoin de respirations, Véronique Fauconnet a judicieusement opté pour des fondus au noir et une musique sacrée de Vivaldi, d’abord dans sa version classique, puis dans une variation jazz. Sur scène, le décor unique (de Jeanny Kratochwil), une chambre d’enfant avec son petit lit, sa petite table, ses petites chaises et ses giga animaux peints qui happent le regard, se transforme au fil de l’évolution des personnages.

La cuisine, espace central, restera hors champ tout en étant omniprésente à travers les mets qui en sortent. Cette cuisine-là tisse des fils tenus avec la mémoire, les émotions, les manques affectifs mais aussi avec le partage, la transmission et la rési-



Jérôme Varanfrain et Colette Kieffer

lience. Du début à la fin de *Rabbit Hole*, il est question de saveur et de goût, de sucré et de salé, de la crème caramel de Becky au pain de courgettes des amis en passant par le gâteau d’anniversaire, les madeines au citron, le chocolat en poudre... *Rabbit Hole*, un spectacle grave saupoudré d’humour qui est une belle réflexion sur le cours de l’existence. À voir !

Rabbit Hole de David Lindsay-Abaire, dans l’adaptation de Marc Lesage, mise en scène par Véronique Fauconnet, assistée de Dana Calimente ; scénographie : Jeanny Kratochwil ; avec : Caty Baccega, Romain Gelin, Colette Kieffer, Monique Reuter et Jérôme Varanfrain est encore à découvrir au Tol ce soir, 8 novembre, ainsi que les 13 et 23 novembre à 19 heures et les 9, 14, 15, 21 et 22 novembre à 20 heures et le 10 novembre à 17h30. La représentation de ce soir, vendredi 8 novembre, sera suivie d’une rencontre avec l’équipe artistique ; réservation par téléphone au 49 31 66 ou via le site www.tol.lu

Cinémasteak

Histoires d’émancipation

De Gillo Pontecorvo (1919-2006), on connaît surtout la triste polémique du « travel-ling de Kapò » (1960) lancée par Jacques Rivette dans un article paru en juin 1961 dans les *Cahiers du cinéma*. Une condamnation moraliste de la forme soutenue par le critique Serge Daney, qui n’avait pourtant jamais vu le film, avant que celle-ci ne soit relayée sans aucun recul jusque sur les bancs des universités. Celle-ci aura eu pour triste conséquence de jeter le discrédit sur l’œuvre de l’un des plus grands cinéastes italiens de l’époque, auteur notamment de la monumentale *Battaglia di Algeri* (1965) ou encore du méconnu *Queimada* (1969), l’un des films tardifs qui permettra à Mar-lon Brando de revenir sur le devant de la scène.

La réception de cette fresque historique, selon qu’on se trouve en Algérie ou en France, est à elle seule riche d’enseignements. Banni en France jusqu’en 2004, après avoir remporté le Lion d’or à la Mostra de Venise en 1965, *La Bataille d’Alger* est à l’inverse régulièrement présenté à la télévision algérienne, tant pour commémorer la révolution de 1954 que l’Indépendance du 5 juillet 1962.

Gillo Pontecorvo et le scénariste Franco Solinas filment la Casbah d’Alger, s’entretiennent avec la population, visionnent des archives, lorsque éclate le 19 juin 1965 un coup d’État. La réalité rattrape soudainement la fiction, si bien que la population locale croit initialement que les défilés de tanks ont été affairés pour les besoins du film... La confusion est alors totale ; et voici que le tournage entamé sous la présidence de Ben Bella est finalement achevé sous l’autorité du colonel Houari Boumédiène...

Pour dépeindre le personnage d’Ali la Pointe, cette figure historique de la résis-tance algérienne, Franco Solinas s’est inspiré des mémoires de Yacef Saâdi, l’un des leaders du FLN (Front de Libération Nationale). Pontecorvo, qui fut l’assistant de Mario Monicelli, retrace la lutte opposant les militants nationalistes aux comman-dos de parachutistes français conduits par le général Massu (interprété par Jean Martin, seul acteur français à participer à cette production italo-algérienne). Bien qu’il s’agisse d’un film résolument anticolonialiste, le cinéaste ne cède aucunement à une vision manichéenne de la réalité historique. Il n’escrime ni les contradictions relatives aux moyens employés par les indépendantistes – et ce qui en résulte : le massacre d’innocents sur les terrasses ensoleillées d’Alger –, ni celles que soulève le recours à la torture par l’armée française. Alternant ces points de vue tout au long du film, le montage met en débat les raisons et les responsabilités de chacun. Si le cinéaste s’est entretenu avec les protagonistes d’une guerre qui ne disait pas son nom, c’est tout le film qui semble adopter la forme d’une enquête menée à la façon de Francesco Rosi (*L’Affaire Mattei* ; *Main basse sur la ville*). La participation du spectateur aux événements est renforcée par un style réaliste proche du docu-mentaire. Les visages antiques de femmes, d’enfants et d’hommes peuplant la foule indigène vibrent tout autour de nous. L’actualité montre aujourd’hui que cette His-toire d’émancipation n’est pas finie. On s’en réjouit, car notre cœur bat aux côtés des revendications du peuple algérien. Loïc Millot

La Bataille d’Alger de Gillo Pontecorvo (Italie, 1966, 122 minutes) sera projeté dimanche 10 novembre à 20H30 à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, place du Théâtre.

Théâtre

Spectacle des mondes intérieurs

Godfrey Gordet

« Depuis un an, le Escher Theater travaille à faire peau neuve », signent, en gras sou-ligné, le Bourgmestre Georges Mischo (CSV) et l’échevin à la Culture Pim Knaff (DP) dans l’édito du programme du théâtre. Carole Lorang a repris la direction du Théâtre d’Esch en mars 2018, avec l’ambition de montrer un théâtre de création, plus que de poursuivre dans la tradition jusqu’alors d’accueil de spectacles. Cette saison, la voilà donc en pleine possession de son projet, totalement émancipée de ses prédécesseurs. Néanmoins, *Antinéa* créée en 2018 par la Cie Cendres La Rouge et le Collectif Métalu A Chahuter, fait encore partie de ces pièces « en accueil », implantée dans la program-mation via le prétexte du weekend d’Halloween. Un bonbon aux saveurs inconnues jusqu’alors, pour patienter avant les nombreuses créations à venir...

Rarement un spectacle aura aussi peu stimulé un regard critique après représentation. Pas que ce soit mauvais, au contraire. Mais bizarrement, il n’y a rien qui vient. C’est peut-être parce que dans *Antinéa*, on ne sait pas qui est réellement Antinéa et non plus ce qu’elle essaie de nous dire. Ce qui nous aurait dérangés ailleurs, n’est ici pas si grave. Le spectacle tient son intérêt de son original et de sa machinerie plus que d’un récit cap-tivant ou d’une histoire qu’on saurait raconter ensuite. Pourtant il y a bien là une forme de poésie, une nouvelle écriture qui, tout de même, sans qu’on essaye d’en comprendre les traits, émeut. Ce spectacle est en fait de la musique, un concert virulent et très visuel. Aussi, dès qu’on se convainc de cela, on s’oublie dans la musique qui est offerte.

Alors, même si l’on aurait aimé croire qu’Antinéa était celle de *L’Atlantide*, reine mysté-rieuse du roman de Pierre Benoit (1919), – ça nous aurait un poil guidés – cette An-tinéa-là, celle qui donne son nom à la pièce, n’a que l’identité de sa fragilité, définie

Le spectacle *Antinéa* tient son intérêt de son original et de sa machinerie plus que d’un récit captivant

Festival du film italien de Villerupt

Qualités artistiques et ancrage social

Loïc Millot

Traversée par l’Alzette, ce cours d’eau dans lequel Villerupt puise son nom (*rupt* signifiant « ruis-seau »), la cité meurthe-et-mosellane fête, jusqu’au 11 novembre, la 42^e édition du Festival du film italien. L’occasion, bien sûr, de déguster dans une ambiance populaire les mets fameux de la Péninsule – on re-commandera pour cela de se rendre à la salle poly-valente Jean Moulin, l’ancienne *piscina* de Miche-ville devenue le sujet d’une bande-dessinée de Baru, l’enfant du pays (cf. *La Piscine de Michéville*, 1985). Mais aussi de découvrir un vaste panorama de la production cinématographique italienne, qui souffre d’un manque de visibilité depuis le tournant critique des années 80. Tel est d’ailleurs l’un des enjeux de la manifestation : celui de faire connaître des films peu distribués en France auprès d’une population locale issue de l’immigration italienne.

Outre les films en compétition soumis à l’apprécia-tion des différents jurys, la programmation com-prenait cette année un hommage à Mario Monicelli, dont on pourra revoir les chefs-d’œuvre que sont par exemple *I soliti ignoti* (1958) et *I Compagni* (1963) ; un focus sur la région de la Basilicate, dont la ville de Matera, connue pour ses *Sassi* et actuelle capitale européenne de la culture, a accueilli les tournages de *L’Evangile selon Matthieu* de Pasolini et du *Christ s’est arrêté à Eboli* de Francesco Rosi ; un portrait dédié au producteur Angelo Barbagallo, auquel on doit les premières réalisations de Nanni Moretti, mais aussi de Marco Tullio Giordana, Abbas Kiarostami ou encore Robert Guédiguian, dont le dernier opus, *Gloria Mundi* (2019), vient tout juste d’être présenté à la Mostra de Venise. On pourra sinon assister aux deux grandes fresques qui tiennent en ce moment le haut de l’affiche : *Martin Eden*, de Pietro Marcello, et *Le Traître* de Marco Bellocchio.

Concernant les films concourant à l’Amilcar du Jury de la critique¹, cinq longs-métrages de fic-tion étaient proposés en avant-première. Présidé par Rebecca Manzoni, journaliste et chroniqueuse musicale à *France Inter*, le Jury de la critique fut

Un des enjeux de la manifestation est de faire connaître des films peu distribués en France auprès d’une population locale issue de l’immigration italienne

confronté à des films très différents. Le premier d’entre eux, *Amare Amaro*, est le premier long-mé-trage de Julien Paolini, jeune homme de 33 ans né à Florence et séjournant entre Paris et Palerme. C’est là, parmi des paysages sauvages magnifiés par le chef-opérateur Tristan Chenais, que s’est tenu le tournage. Dès le générique citant un vers d’*Anti-gone*, on devine les intentions du réalisateur : celui de transposer dans un village sicilien la tragédie de Sophocle. L’interdiction d’inhumer un parent tradi-tionnellement imputée au roi Créon devient, dans cette fable sicilienne, celui proclamé par la maire du village, l’inflexible Enza. La fable antique revêt ici la forme d’un western moderne, avec sa triade d’archétypes formée autour de l’étranger (un bou-langer français), du shérif (la maire du village) et des bandits menaçants. Une option hélas confortée par la réalité sociale italienne, entre isolement dans un désert maritime et une jeunesse livrée au plus grand désœuvrement. Trop inféodé au récit, sans parvenir à atteindre la puissance pathétique de la tragédie de Sophocle, le cinéaste se contente de suivre sans ori-ginalité un canevas connu d’avance. On en gardera cependant de belles atmosphères picturales, parse-mées de clairs-obscurs, en attendant les futures réa-lisations de ce cinéaste prometteur.

Plus amusant fut *C’è tempo*, comédie familiale que l’on doit à Walter Veltroni, également maire de Rome de 2001 à 2008. *Ce road-movie* transnational, parti de Rome pour arriver à Paris, aborde tout autre-ment le thème des relations fraternelles. À l’inverse d’*Amare Amaro*, la mort d’un parent connaît ici un dénouement positif, permettant à deux frères qui ne se connaissaient pas jusque-là de se rapprocher.



Ambiance festivièrre à la salle polyvalente Jean Moulin

Jouant de tous les contraires possibles – à la fois d’âge, de taille, d’éducation, etc. –, Veltroni livre un divertis-sement de qualité, où l’humour vient souvent désa-morcer d’importantes inégalités sociologiques. Sans grande originalité formelle toutefois, on regrette que ce film n’ait pas été proposé à l’appréciation du public, où il aurait certainement trouvé un meilleur accueil.

Les trois autres films se distinguent par leurs quali-tés artistiques et leur ancrage social. Il s’agit de *Dolce fine giornata* de Jacek Borcuch, *Hogar (Maternal)* de la cinéaste bolognaise Maura Delpero, enfin de *Sole* de Carlo Sironi, fortement imprégné du réalisme des frères Dardenne. Contrairement aux deux précé-dentes productions, qui se réfugiaient dans le mythe ou l’idéalisation des relations familiales, ces trois fic-tions abordent des sujets brûlants et souvent mécon-nus de nos sociétés contemporaines. De la gestion quantitative des flux migratoires à l’usage de la peur à des fins électoralistes dans *Dolce fine giornata*, en passant par des sujets tels que la maternité adoles-cente (*Hogar*) et le commerce des naissances dans *Sole*, un état douloureux du monde était esquissé. C’est finalement *Dolce fine giornata* qui sera récom-pensé ce vendredi 8 novembre par les membres du Jury de la critique. Les contradictions et les ambiguï-tés soulevées par ce portrait d’une femme libre auront finalement eu raison des prétentions artistiques de *Sole* et des bondieuseries de *Hogar*.

¹ l’auteur est membre de ce jury

La 42^e édition du Festival du Film italien de Villerupt dure jusqu’au 11 novembre ; le programme complet de la manifestation est disponible sur le site festival-villerupt.com.



On ne sait pas qui est réellement Antinéa et non plus ce qu’elle essaie de nous dire

la spontanéité d’un être pensant, qui justement pense sans concevoir son écrit, sans le formater, lui ôter sa nature sincère, son véritable. Et ce spectacle, plus que de l’his-toire d’une femme en particulier, parle de ça, de la psyché humaine sous le courroux d’angoisses, de questionnements et d’un désir de survie mentale, de pouvoir sauver son âme, au-delà de son enveloppe corporelle.

Antinéa est un spectacle qui nous fait entrer dans les mondes intérieurs des auteurs in-terprétés et ce avec toute l’impudeur que cela entraîne, mais aussi une forme de bizarre-rie encore jamais vue. L’orchestre de petits squelettes mélomanes, affublés d’instruments de musique, et créé à partir de squelettes de petits cochons, participe à ce sentiment. Un « squelette-band » qui donne le rythme de cette pièce, accompagnant la récitante dans ses absurdités, ses imaginaires et ses chansons, cris du sensible autant que de la folie.

Parce qu’Antinéa est au bord de la mort, visiblement en plein délire pre-mortem, déjà en elle-même, ou peut-être déjà morte, une âme flottante, que ces petits musiciens em-barquent avec eux on ne sait où... Mais ça, nous ne le saurons jamais, et tant pis.

Proposant une forme où sont injectés le théâtre, la musique, la marionnette, l’art visuel et la performance, il s’en dégage une proposition hors des canons habituels du spectacle contemporain. *Antinéa* participe finalement à la construction d’un genre du spectacle vivant où les poésies textuelle et visuelle justifient l’inintelligibilité globale. En bref, c’est incompréhensible mais franchement inventif et beau. Comme quoi, parfois ça suffit.

Antinéa, d’après les écrits d’une dizaine d’auteurs différents essentiellement issus de l’art brut, mise en scène et travail vocal : Jean-Benoît Nison ; onstruction des automates et programmation : Alain Terlutte, grâce au développement électronique et informatique d’Antoine Rousseau ; recherche de textes, écriture et interprétation ; Sandrine Châtelain ; composition musicale : Ivann Cruz, Martin Granger, Jean-Benoît Nison ; création sonore et régie son : Olivier Laudem, création lumière : Claire Lorthioir ; régie lumière : Agathe Mercier ; deux représentations la semaine dernière au Théâtre d’Esch ; une production Métalu A Chahuter.

Kino

Mensch und System

Marc Trappendreher

Seit den Anfängen seiner Filmkarriere, spätestens aber mit *Cathy come home* (1966), ist Ken Loach als entschlossener Anwalt des Proletariats auf den Plan getreten. Mit seinem jüngsten Film *Sorry we missed you*, der in Cannes um die Goldene Palme konkurrierte, knüpft er daran an: Ricky Turner (Kris Hitchen) und seine Familie haben Schulden. Als er einen neuen Van bekommt, bietet sich ihnen die Gelegenheit, der sozialen Misere zu entfliehen. Er wird als Fahrer bei einem Lieferservice engagiert und so will er sich seinen Lebensunterhalt wieder sichern. Doch die Arbeitswelt hat sich verändert und die neuen Umstände sind nicht nur für ihn äußerst hart. Aber auch seine Frau Abbie (Debbie Honeywood), die sich als Altenpflegerin engagiert, muss sich anpassen.

Ken Loach gewann bereits zweimal die Goldene Palme in Cannes: 2009 für das historische Irland-Drama *The wind that shakes the barley* und 2017 für *I, Daniel Blake*. Loachs Wurzeln sind zuvor-

derst in der *British New Wave*, dem *kitchen-sink*-Realismus anzusiedeln, jener sozialrealistischen Erneuerungsströmung im Britischen Kino der 1960er, die er noch mit *Kes* (1969) mitgestaltete und ein Klassenbewusstsein zeigt, das die sozialen Nöte der Menschen in Anlehnung an die Dokumentarfilmtradition wiedergibt.

Die Prekarität der Lebenssituation ist in gewisser Weise auch in *Sorry we missed you* der Motor des Films, er bringt den Film auf Touren und setzt seine Figuren in Bewegung. So wie noch Antonio (Lamberto Maggiorani) in Vittorio de Sicas *Ladri di biciclette* das Fahrrad brauchte, um seine Existenz zu sichern, so braucht Ricky Turner seinen Lieferwagen. Und auch wie im italienischen Neorealismus der 40er-Jahre kommt die Einsamkeit und Hoffungslosigkeit schleichend zum Ausdruck. Loach führt uns in den Alltag dieses Ricky Turners ein: Wir begleiten ihn bei der Arbeit, aber beinahe überall wird er mit sozialer Kälte konfrontiert, Türen schließen sich ihm. Erst wenn er nach Hause kommt, ist er ganz bei sich. Die Familie als emotionaler Anker, aber auch als Ort proletarischer Identität, war für Loach immer schon von zentraler Bedeutung.

Loach wählt dafür keinen klassisch-melodramatischen Inszenierungsstil, sondern zeigt das Scheitern eines Mannes an den Mechanismen der Gesellschaft in Bildern, die eher dem Dokumentar- als dem Spielfilm zu entstammen scheinen. Der komplette Verzicht auf emotionale Filmmusik und die statische Kamera haben an dieser Wirkung erheblichen Anteil und so nimmt der Zuschauer eher eine Beobachterfunktion ein, ohne dabei aber die Nähe zum Hauptdarsteller aufgeben zu müssen. Überhaupt dominiert der klare Sympathiezuspruch für die Helden; der Film setzt besonders auf die sentimentalsten Schauspielmittel seiner beiden Hauptdarsteller, derer er sich so bedient, dass beim Zuschauer starke Affekte ausgelöst werden sollen. Das entschieden mora-



Ken Loach konzentriert sich erneut auf das Einzelschicksal des kleinen Mannes

lische Interesse am Proletariat scheint überdeutlich durch und soll zur Positionierung bewegen. *Sorry we missed you* zeigt aber auch, wie die berufliche Misere immer mehr in den privaten Raum übergreift und sich dort wie ein Geschwür ausbreitet. Und je mehr der Protagonist sich anstrengt, die individuellen Nöte und die soziale Verpflichtung zueinander zu bringen, desto größer wächst die Entfremdung zwischen ihm und dem System, das er nicht mehr begreift. Und es ist dieses System der kapitalistischen Ausbeutung, das ihn brechen wird.

Fokussiert auf das britische Einzelschicksal des kleinen Mannes, legt Ken Loach den Finger auf

die Wunde, die freilich auch internationalen Ausmaßes ist. Die Finanzkrise von 2008 ist dabei sicherlich ein kontextueller Bezugspunkt. *Sorry we missed you* spricht von der tiefen Verunsicherung in einer Gesellschaft, die sich ihren eigenen Widersprüchen mit einer Mischung aus Erschrecken und Fassungslosigkeit widmet; die endlose Spirale von Armutsbewältigung und Klassenkampf wird auch hier weitergeführt. Ken Loach löst seine Kritik an der Ungerechtigkeit dann auch nicht melodramatisch auf – viel eher fragt er, ob es überhaupt positive Lösungen geben kann in diesem System, in dem Menschen ohnehin keine Chance haben?

Ken Loachs *Sorry we missed you* zeigt auch, wie die berufliche Misere immer mehr in den privaten Raum übergreift und sich dort wie ein Geschwür ausbreitet

Exposition

Un héraut de la modernité

Loïc Millot

Aujourd’hui unanimement célébré pour son génie, au même titre que Le Caravage, Le Greco (1541-1614) fit pourtant partie de ces peintres longtemps oubliés de l’histoire de l’art, jusqu’à sa réhabilitation tardive à la fin du XIX^e siècle par les avant-gardes. Pour ses couleurs « fauves », ses drapés massifs qui semblent sculptés dans la pierre, ou encore la déformation « expressionniste » des proportions humaines, Le Greco est devenu un héraut de la modernité. Eisenstein lui-même ne percevait-il pas dans ses compositions extatiques une forme primitive de montage cinématographique ? C’est dire si les notions de génie et de modernité sont pour le moins relatives, voire anachroniques, étant sans cesse modelées par les sensibilités et les découvertes scientifiques de l’époque. Pour preuve : c’est la première fois en France qu’une exposition d’envergure est consacrée au Maître de Tolède. Soit l’occasion de parcourir, à travers plus de 70 œuvres réunies au Grand Palais, l’exceptionnelle trajectoire de cet artiste né en Crète, contrairement à ce qu’indique le surnom d’El Greco.

De cet ancrage méditerranéen, Domenikos Theotokopoulos (de son vrai nom) reçoit le double héritage culturel dont l’île est alors le réceptacle. Ses échanges avec Venise en font un carrefour privilégié entre l’Orient et l’Occident, entre la tradition byzantine et la tradition latine des images. De cette période de formation, trois œuvres de petit format sont présentées dès l’entrée de la manifestation parisienne. On y découvre *Saint Luc peignant la Vierge* et une *Adoration des Mages* en provenance du Musée Baneki d’Athènes, puis le *Tryptique de Modène* conservé à la Galleria Estense. La cohabitation des styles et des techniques est manifeste. À l’emploi codifié de l’or, tel qu’on le trouve dans *Saint Luc peignant la Vierge*, répond le recours à la perspective et à des sources iconographiques italiennes pour le travail des figures. Là où, dans la culture byzantine, l’identité de l’icône-graphie doit s’effacer au profit de sa production, Le Greco affirme déjà ses ambitions artistiques en apposant, sur chacune d’elles, la mention autographe *Cheir Domenikou* (« De la main de Domenico »). C’est vers

L’exposition Greco au Grand Palais à Paris constitue la première exposition d’envergure qui lui est consacrée en France

Venise, capitale Renaissance du coloris, que déjà l’artiste regarde. La vente à la loterie d’une icône lui permettra de gagner la cité des Doges.

Riche en découvertes esthétiques, son séjour italien, à Venise puis à Rome, s’avérera cependant déceptif au plan professionnel. Face à des artistes comme Titien, dont il aurait été le disciple, ou encore Véronèse et Tintoret, notre novice crétois n’a aucune chance

de remporter la moindre commande prestigieuse. En 1570, Le Greco prend donc la décision d’aller à Rome, la plus grande fabrique de tableaux d’autel à cette époque, où il se distingue par sa production de portraits, dont un bel échantillon est rassemblé pour l’occasion. Mais son caractère supposément querelleur ou arrogant l’empêchera de tirer pleinement profit de son talent. Après dix années passées dans la Péninsule, Le Greco est invité à quitter le palais Farnèse après avoir proposé de repeindre le *Jugement dernier* de Michel-Ange...

Ainsi, à l’automne 1576, le peintre embarque-t-il en direction de Tolède en vue d’obtenir la faveur du roi Philippe II. C’est là qu’il va s’installer jusqu’à sa mort, pour devenir le peintre flamboyant que l’on sait. Si les plus belles pièces trônent au Prado et dans les églises de Tolède, on sera ébloui à la vue de *St Martin et le pauvre* (1597-1599), assurément l’une des pièces-phare de l’exposition avec *L’Ouverture du cinquième sceau* (1610-1614). Le vert piquant du manteau de Martin rappelle celui de Parmesan, cependant que le cheval blanc se dresse avec une grande netteté auprès des corps ondulants de nos protagonistes. Au sein de cette peinture hallucinatoire qui annonce les tourments de Van Gogh et de Munch, le ciel est en lutte, se déchire comme le manteau charitable de Martin, crie les douleurs du crucifié (voir les deux versions du *Christ en Croix*, l’une issue du Louvre, l’autre du Musée de Cleveland). Eisenstein, de son côté, remarquait la diversité des points de vue amassés au sein d’une même composition, ce qui lui fera dire que les tableaux du Greco constituent de véritables « constructions ». On aurait aimé qu’un orage se déclare au cours de la visite, que la foudre s’abatte sur le dôme de l’édifice de verre. Une rêverie au cours de laquelle réalité et peinture coïncideraient...

L’exposition Greco organisée par la RMN-Grand Palais, le musée du Louvre et l’Art Institute de Chicago, dure encore jusqu’au 10 février 2020 au Grand Palais, Galerie sud-est : grandpalais.fr/fr/evenement/greco.



Deux vues de l’exposition au Grand Palais, avec une scénographie de Véronique Doltfus



Art et paysage (2)

Les tatoueurs de Montréal

« Mon pays, ce n’est pas un pays, c’est l’hiver, chante-t-il, ... c’est la neige », et Gilles Vigneault, né au Natashquan, sait de quoi il parle, le nom de son pays signifiant « là où l’on chasse l’ours ». Il ne neige guère moins à Montréal, dès cette semaine, et si le paysage dans le nord vaste et peu peuplé vous coupe le souffle dans sa blancheur, rien de tel dans une métropole. La neige y dérange, entrave, devient sale, toute noire, et il faut trouver comment s’en débarrasser. Et là, dans un quartier de la ville, il s’offre une solution : une énorme entaille, une balafre, faite d’une longueur de deux kilomètres et demi, d’une largeur de 500 mètres, profonde de 80 mètres, laissée par les carrières Francon, voilà où décharger quarante pour cent de la neige montréalaise, avec les jours de haute circulation pas moins de 200 camions par heure.

Le quartier Saint-Michel a été annexé à la métropole en 1968 seulement, après la fermeture justement des deux carrières Miron et Francon. L’expansion de Montréal, dans l’absence de tout plan d’aménagement et le plus grand désordre, avait mis fin à la ville Saint-Michel, résidences et carrières ne pouvaient subsister ensemble, une autoroute vint s’ajouter, et des manufactures s’établirent. Le quartier, multi-ethnique, cherchait alors à vivre autrement, la Cité des Arts du Cirque prit la place de la carrière Miron, il resta jusqu’à nos jours le ravin Francon, malgré des projets et les promesses des politiques.



Sur une cinquantaine de mètres, haute de cinq mètres et demie, la devise du Québec, dans une neige usée et grattée

De quoi exciter la curiosité, l’intérêt du duo Bruno Baltzer & Leonora Bisagno, animer leur pouvoir d’imagination et d’invention lors de leur résidence de recherche à la Fonderie Darling, centre d’arts visuels fondé en 2002 dans le quartier Cité de Multimédia à Montréal. Un dépôt à neige, une dépression allongée, profonde, remplie de déchets naturels, alors qu’à d’autres endroits les montagnés de détritrus, de poubelles se dressent. Un site inspirant, d’autant plus qu’on sait le travail des Baltzer et Bisagno toujours en relation avec le lieu, portant plus particulièrement sur des textes, des devises ; ils ne pouvaient pas passer à côté de la citation québécoise, elle allait s’inscrire, précédée d’une conjonction de condition, d’interrogation, dans la masse étrangement noire et dense : « Si je me souviens ».

À Salzbouurg, il existe un drôle de métier, celui des *Bergputzer*, qu’on peut voir, attachés à des cordes le long des parois rocheuses, décapant, nettoyant les pierres des montagnes. C’est qu’en 1669 le rocher du Mönchsberg avait cédé, des chutes de pierres avaient tué plus de 200 personnes. À Montréal, l’exercice fut analogue. Il fallut au printemps dernier un guide d’escalade muni d’un solide grattoir, suspendu lui aussi à une corde, travail harassant, pour graver en quelque sorte les quatorze lettres de la devise sur la paroi de la carrière Francon. Frotter, en entamer la surface, pour faire apparaître en-dessous, mettre à découvert, dans une glace plus resplendissante, la courte phrase, transférée de la sorte, frappée juste d’un moment d’hésitation, de doute, des frontons des palais, des monuments. Cette devise qui fait la fierté des Québécois, est censée dire la particularité de la seule province française de la confédération.

Bruno Baltzer & Leonora Bisagno, dans cette neige qui ne fond jamais complètement, les intempéries, la pluie, non moins le soleil qui réchauffe, l’altérant toutefois, l’effaçant peu à peu, ont avec l’aide du guide d’escalade inscrit dans le paysage un tatouage passager, aléatoire. Le hasard décidera de son avenir, de la durée de sa visibilité. Mais pendant ce temps, la devise interroge, interpelle, elle l’a fait, le fait-elle encore, sur la complexité du territoire montréalais, plus largement québécois, canadien, son histoire, la vie d’un quartier, d’une ville. « Je reviendrai à Montréal/ ... J’ai besoin de revoir l’hiver », chante Robert Charlebois. Lucien Kayser

STIL

Get out of my head, Boris!

Jeffrey Palms

Last night I dreamt that Boris Johnson, posing undercover as a deranged electrician, was hunting me down. It was alarming. It was also surprising,

since Brexit does not really loom largely in my life in any personal way, and electricians are rarely on my mind. But there Johnson was, terrorizing me

with a screwdriver, a specious grin, and his floppy blonde hair. It being Halloween, it was probably fair game for anybody to haunt my sleep, and

Johnson simply got there first. Plus, another Brexit deadline had just passed. Anyway, it got me thinking – and I know I'm not the only one – what is up with the British lately?

Plenty of pundits can hold compelling political discussions of Brexit, but you will not find that sort of thing in this article. Being unable to keep the necessary facts straight, I can only offer a softer, cultural take on the Brexit era. Underlying the raging political and economic arguments are emotion, patriotism, xenophobia, and nostalgia, all of which boil down to one factor: identity.

Identity is shaping up, in these times, to be not just an idle awareness of the self but a core currency in society. Who you are, in a world context, is relevant to every decision. Publishers want more books by minority authors, firms want speakers of particular languages, universities want students from unique places. Your individuality must shine on your CV. In fact, anything uncommon about you can probably help determine your success.

Identity comes in individual terms, but also cultural and national terms. In Luxembourg, alongside an influx of foreigners – they even give newspaper columns to Americans now – has been a resurgence of interest in what is keeping the country Luxembourgish, observable in movements to further the local language, cuisine, and culture. A threat to an existence hardens and solidifies that existence.

Despite all of us foreigners, Luxembourgish culture is dominant here. Even a small grand duchy has an enormous influence over an outsider. We might not all be confronted daily with Luxembourgish words, the way you are traditionally attacked with French in France, but even that helps characterize this place as open and linguistically accommodating. It doesn't make it feel familiar or empty. It makes it feel Luxembourgish. And promoting the language and customs really works: it's like a bright light that we, as moths, are attracted to.

Great Britain has its own bright light, but many Brexit supporters must have nevertheless felt that being part of the European Union has diluted Great Britain's identity. (And the leave camp ran an emotional, patriotic campaign on exactly this premise.)

On first pass, that seems insane to me. What impresses us Americans about the European Union is how each of its countries remains a cultural stronghold despite being, almost paradoxically, "European." In fact, we have no equivalent idea of a union like this one. It hardly resembles our federation of fifty states, which is highly centralized and culturally homoge-

nous. An Ohioan farmer and a small-town Arizonian could chat for hours about politics or pop culture – but a Finnish villager and an Italian farmhand? I imagine them singing Eurovision songs to one another while making lingonberry pizza.

And yet, Member States do manage to be both culturally unique and closely united. And what unites them is not merely a court system or collective economic power: the European Union, on some level, has a cultural identity of its own. As Britain seeks to exit, look at the reaction of other Europeans: people find its departure overwhelmingly idiotic, but also, often, hurtful. An emotional response suggests the existence of an EU culture of which one can be proud. One side effect of Brexit has perhaps been the solidification of this culture, equally in the UK as in the EU.

All regions already have multiple layers of identity: Esch is Esch-like, Luxembourgish, European, Western, and Earthly all at once. But many fear that outer layers can only have a diluting – not an empowering – effect. Taking that fear to its logical ends, you might imagine a Europe without national identities at all: the average Spaniard has no predilection for tapas, speaks without accent in a common European tongue, and goes to bed at nine o'clock. Going this far is absurd. But we should go further. EU culture would also be threatened by a world culture, so, by uniting more, the whole world will eventually become a single, vacuous, cultureless blob.

Suppose we fully colonize Mars. Maybe – maybe! – 500 years after that, our borders on Earth will really lose their glorious, defining power in light of a rival civilization on the red planet. Until then, all borders, no matter how open or closed, will continue uniting the people inside them. It is just the makeup of the culture within that will continually, gradually shift.

There is something tragic in movements like Brexit or Trump's wall: they want to keep out foreign influence, and in so doing to capture a moment in time – a culture in memory – forever. In Britain's case, pursuit of this fictional ideal comes at the expense of leaving the EU, the world's first serious international peace project and a government like nothing else on the planet. (As an outsider, I can romanticize the EU just a little bit.)

I have recently gained Luxembourgish citizenship, which might also be why Brexit and the EU are on my mind. However, I seem to have paid a terrible price: Boris Johnson now torments my sleep. It would seem that, regardless of national borders, Europeans and their ideas can move quite freely into the minds of other citizens after all.



Another Brexit deadline has just passed. What is up with the British lately?



Le blog

Son but: rendre les femmes heureuses. D'ailleurs, elle l'annonce en lettres majuscules sur **dressinthe.city**, blog qu'Alix Bellac (photo) a lancé en 2015 et qui se réjouit d'une belle popularité. Le but initial était de faire profiter d'autres dames et donzelles de toutes les belles toilettes qui encombraient son dressing et qui ne trouvaient en général utilité que pour une seule soirée, voire deux. Ayant ainsi cumulé les belles parures par douzaines, sinon plus, Alix a un jour commencé à les mettre en location. Ce qui arrange bien celles qui n'ont pas des milliers à investir pour une invitation dans une seule soirée de gala. Evidemment, cela ne lui permet pas de vivre. Pour cela Alix a un métier, journaliste free-lance en l'occurrence. Par ailleurs, son blog contient des conseils utiles comme la suggestion d'utiliser ses anciennes cartes routières pour réaliser des paquets-cadeau ou oser le détail insolite en mélangeant des imprimés à priori contradictoires. Si les grands titres du blog (location, mode, conseil, écriture, voyages etc) restent désespérément vides, c'est dans les rubriques « Catégories » et « Articles récents » qu'on trouvera les pépites. Telle cette pensée du jour : « Faire les soldes, c'est comme draguer bourré(e). Tu finis avec des trucs que t'aurais jamais ramenés à la maison dans des conditions normales ». Tenons-nous le pour dit, surtout après ces jours prétendus pieux et de recueillement. GD

L'endroit

La semaine passée, nous avons vu ce qu'est devenu l'endroit appelé jadis « Aux deux gros » à Schifflange après le départ des deux commerçants-voisins de la rue notre-dame en ville (un restaurateur, un tailleur) qui ont regalé pendant quelques années les clients de la ville du fer. Revenus en capitale, les « deux gros », pas si gros que ça, ont préféré relouer le café **Beaulieu** à Bonnevoie (photo : GD) et, après l'avoir visité, cette brasserie pourrait devenir une cantine favorite de plus à proximité du centre. Car le lieu, qui bénéficie de beaucoup de lumière du jour grâce à ses grandes fenêtres, a été rendu très cosy avec peu de sophistication. Ils voulaient sans doute que ça ressemble à un café de quartier douillet, car on se sent pris en charge dès l'entrée dans un cocon qui a une vraie âme. Côté cuisine, plutôt du rustique (merci pour la délicieuse choucroute servie avec générosité) : du burger, de l'entrecôte, du croque-monsieur, des planchettes. Le reste selon l'humeur du chef, le tout étant annoncé uniquement sur des ardoises. De bons petits pinards accompagnent les plats, et un d'entre eux, un Côte du Rhône appelé la Cuvée des deux gros (Boucarut Lirac) est, non pas un hasard mais issu de la vigne de la belle-famille d'un des proprios. Côté service, parmi les hôtesses souriantes, on retrouve Gwladys Brizard, une des anciennes bonnes âmes du Ikki et ensuite de House 17. Avec son franc parler et son humour, l'ambiance est assurée lors des nombreuses soirées à thème. GD

Le produit

En gastronomie, on pourra dire que 2019 aura été une année fertile pour le chef René Mathieu (photo : GD). À nouveau consacré un des trois meilleurs chefs de la cuisine végétale au niveau international, sa brasserie située au rez-de-chaussée de son étoilé au château de Bourglinster vient d'obtenir le meilleur push du Gault & Millau dans l'édition 2020 du guide. Lequel a, de surcroît, sacré son chef des desserts à la Distillerie meilleur pâtissier de l'année. Que demander de plus, pourrait dès lors être la question. Mais cela ne s'arrêtera pas là. Avec son complice depuis de longues années, Mario Willems, le chef étonnant a été invité à composer le menu de la *Business Class* dans les avions Luxair. Et comme cela ne semblait pas suffire, le groupe **Cocottes** vient de signer avec lui, dans la passion commune du « bien manger », une série de huit recettes végétales. Difficile de faire son choix entre ces recettes concoctées avec amour, toutes composées avec du produit local et de saison, dans un esprit éco-responsable. Que ce soient le tartare de légumes pourpres, le maki de potiron et coing, le parmentier au potiron, le risotto de chou-fleur aux trois couleurs, tous proposés vegans, sans lactose ni gluten, ou les desserts à la mandarine, chocolat blanc et basilic ainsi que le mille-feuilles, pomme, caramel et beurre salé, tous font saliver rien qu'à l'énoncé. La gamme est en vente depuis ce lundi 4 novembre dans tous les points de vente boutiques Cocottes. GD

d'Land méi mobil

Désormais, les abonnés peuvent lire le Lëtzebuerger Land sur leurs iPad et iPhone, ainsi que sur leurs portables et tablettes pourvus du système d'exploitation Android. Il suffit de télécharger l'application dans l'App Store de Apple ou dans le Play Store de Google.

www.land.lu

